

❑❑ Société d'assurance-dépôts du Canada

Rapport annuel 2003

❑❑ 35 ANS DE VIGILANCE



Société d'assurance-dépôts
du Canada

Canada Deposit
Insurance Corporation

Canadä

État récapitulatif des données financières et statistiques (en millions de dollars, sauf indication contraire)

Pour les exercices clos en	2003	2002	2001	2000	1999
Éléments tirés du bilan					
Encaisse et placements	1 066	985	766	491	738
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	550	500	400	400	400
Surplus (déficit)	539	486	455	184	27
Éléments tirés des flux de trésorerie					
Réclamations recouvrées	—	18	62	35	58
Prêts recouverts	—	22	40	82	73
Emprunts remboursés au Trésor	—	—	—	—	395
Versements au titre de garanties	10	10	10	515 ^a	29
Éléments tirés de l'état des résultats					
Primes ^b	76	155	140	134	515
Intérêts sur encaisse et placements	32	36	35	32	28
Frais d'exploitation	26	23	21	18	17
Intérêts sur emprunts au Trésor	—	—	—	—	8
Redressement des provisions pour pertes	46	86	(6)	(3)	(11)
Institutions membres					
Nombre d'institutions fédérales — banques	34	34	42	49	54
Nombre d'institutions fédérales — sociétés de fiducie et de prêt	47	48	49	50	47
Nombre d'institutions provinciales	7	9	10	10	12
Nombre total d'institutions	88	91	101	109	113
Total des dépôts assurés (en milliards de dollars)	347	339	327	317	308
Effectif					
Nombre d'employés permanents ^c	92	95	86	86	83
Autres					
Rendement moyen de l'encaisse et des placements	3,22 %	3,36 %	5,46 %	5,70 %	5,16 %
Coût moyen des fonds	—	—	—	—	7,0 %
Taux de croissance des dépôts assurés	2,4 %	3,7 %	3,2 %	2,7 %	(2,8 %)

^a Au cours de l'exercice 1999-2000, la Société a été appelée à acquitter les garanties de 500 millions de dollars qu'elle avait accordées aux acheteurs des actions privilégiées de redressement émises par Adelaide Capital Corporation relativement à la faillite de la Compagnie Trust Central Guaranty.

^b Le revenu en primes a baissé au cours des cinq derniers exercices en raison des réductions appliquées aux taux régissant les primes que versent les institutions membres.

^c Ces données correspondent au nombre d'employés permanents à temps plein à la fin de chaque période. Les postes vacants approuvés ne sont pas pris en compte.



Société d'assurance-dépôts du Canada Canada Deposit
Insurance Corporation

Ronald N. Robertson, c.r.

Président du
conseil d'administration

Chairman of
the Board

Le 30 juin 2003

L'honorable John Manley, c.p., député
Ministre des Finances
140, rue O'Connor
L'Esplanade Laurier
21^e étage, tour est
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre ainsi qu'au secrétaire d'État aux Institutions financières internationales le rapport annuel de la Société d'assurance-dépôts du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

50, rue O'Connor
Face 1707
C.P. 2340, Succ. D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W5

50 O Connor Street
Suite 1707
P.C. Box 2340, S11 D
Ottawa, Ontario
K1P 5W5

Canada

⚡ Table des matières

Message du président du conseil	ii
Message du président et chef de la direction	iv
Vision, mission et valeurs de la SADC	vi
Sommaire du rendement pour l'exercice	1
Activités et réalisations	6
Rendement et profil des institutions membres	16
Régie de la Société	32
Renseignements utiles sur la SADC	39
Revue financière	41
Glossaire	60
La SADC — 35 ans de vigilance, 1967-2002	

Message du président du conseil

Comme l'année 2002 a marqué les 35 ans d'existence de la SADC, le lecteur trouvera à la fin de ce rapport une brève rétrospective des changements qui se sont produits, tant à la SADC que dans le contexte où se sont inscrites ses interventions auprès des 43 banques, sociétés de fiducie et sociétés de prêt qui ont fait faillite, au cours de ces trois décennies et demie, et qui détenaient 23,4 milliards de dollars en dépôts assurés. Comme vous le constaterez, à l'origine la SADC ne pouvait intervenir qu'une fois la faillite survenue, soit après coup, alors qu'aujourd'hui la voici assureur proactif axé sur la réduction maximale des risques de perte. Ce faisant, la SADC s'est forgée une solide réputation à l'échelle internationale, comme en témoignent le nombre élevé de pays qui sollicitent notre aide. Aujourd'hui, la Société a notamment pour objectif de promouvoir de saines pratiques commerciales et financières auprès de ses institutions membres et de surveiller le genre de risques que prennent ces dernières ainsi que leurs activités en général, sans pour autant freiner l'innovation et la prise prudente de risques. Par expérience, nous savons qu'il s'agit de l'un des meilleurs moyens de contribuer à la stabilité du système financier canadien et de minimiser nos risques de perte financière ainsi que ceux des déposants non assurés.

La plupart des faillites survenues dans le rang de nos institutions membres découlaient en grande partie d'une mauvaise gestion. Ces faillites ont coûté très cher à nos membres en raison des hausses de primes qui ont suivi, de même que sur d'autres plans. C'est pourquoi nous mettons l'accent sur le respect de pratiques commerciales et financières saines dans le cadre de notre système de primes différentielles comme moyen de persuasion. Il est intéressant de noter que la SADC a mis en place les *Normes de pratiques commerciales et financières saines*, à l'intention de ses institutions membres, bien avant que des scandales financiers à l'étranger ne poussent le monde des finances à faire de la bonne régie d'entreprise une priorité. Quant à savoir jusqu'où pousser les pratiques de régie d'entreprise, il faut reconnaître que c'est la chute libre de la valeur actionnariale et non son optimisation qui est à l'origine du débat. Comme c'est souvent le cas, il convient de trouver un juste équilibre entre liberté d'entreprise et règles de prudence.

En ce qui concerne 2002-2003, il est important de tenir compte de la conjoncture dans laquelle a évolué la SADC. Face à l'instabilité et aux crises qui ont secoué

le monde, le Canada a très bien tenu le cap, et notre système financier a fait preuve d'une remarquable capacité d'adaptation. La stabilité de notre économie se reflète dans les résultats de nos institutions membres au cours de l'exercice écoulé. Malgré la baisse des bénéfices en 2002-2003, par rapport au rendement exceptionnel de l'année précédente, le ratio de fonds propres de l'ensemble des institutions membres est demeuré solide. Ces dernières ont fait face aux défis de la conjoncture en perfectionnant leurs stratégies de placement, en mettant un frein aux dépenses et en renforçant leurs pratiques de régie d'entreprise et de gestion des risques.

Consciente du coût que représente la réglementation des institutions financières, la SADC a, au cours des dernières années, réduit les primes de 86 pour 100 depuis 1996, simplifié les exigences de déclaration prévues dans les Normes, généralisé le processus de déclaration électronique et, récemment, procédé à une restructuration organisationnelle qui a entraîné une baisse nette du nombre de ses employés de 12 pour 100.

Étant donné que nous nous devons d'ajuster nos coûts de fonctionnement à nos besoins actuels, c'est avec beaucoup de regret qu'au cours de l'exercice nous avons dû nous résoudre à nous séparer d'employés de talent. Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier ces employés de leurs bons et loyaux services et du professionnalisme dont ils ont fait preuve face à ces décisions. Je voudrais aussi faire part de ma reconnaissance à tous les employés de la SADC, à qui la Société doit ses accomplissements du dernier exercice. Je les remercie par ailleurs de leur compréhension et de leur coopération pendant la restructuration et de la simplification de nos opérations.

L'une de nos préoccupations constantes, à la SADC, est la perception erronée du public au sujet de l'assurance-dépôts. En raison de l'éventail toujours plus grand des produits et services financiers qui s'offrent à eux, nombre de Canadiens ont du mal à faire la distinction entre les produits assurés et ceux qui ne le sont pas. De plus, l'absence de faillites notoires d'institutions membres au cours des dernières années ne contribue certes pas à faire de l'assurance-dépôts le centre des préoccupations du public. Notre campagne de sensibilisation du public se veut surtout une invitation à se renseigner sur l'assurance-dépôts plutôt qu'une campagne d'information sur les produits assurés. Dans la mesure où l'assurance-dépôts ne couvre que certains produits financiers et qu'elle s'exerce jusqu'à concurrence d'un plafond donné, l'efficacité d'une telle campagne de sensibilisation peut poser problème. Nous discutons actuellement, avec nos institutions membres, du *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* qui définit notamment les responsabilités de chacun en matière d'information du public sur l'assurance-dépôts et la teneur des déclarations.

Deux nouveaux membres issus du secteur privé ont rejoint le conseil d'administration l'année dernière. Darryl Raymaker, c.r., avocat à Calgary, apporte à nos délibérations sa grande expertise dans le domaine juridique et son expérience du secteur public. En tant que comptable agréé, Grant Morash, FCA, fait bénéficier le conseil de ses précieuses connaissances en comptabilité et en finances. Depuis leur entrée en fonction, tous deux ont déjà grandement contribué à nos délibérations.

Le conseil étant maintenant au complet, nous allons pouvoir procéder à l'évaluation de notre rendement, en tant que conseil d'administration, conformément à l'importance que nous accordons à la régie d'entreprise. Puisque nos Normes établissent les principes d'une saine régie d'entreprise auxquels nos institutions membres doivent se conformer, nous tenons à ce que le conseil de la SADC suive lui aussi de telles pratiques.

Dans une économie mondiale où la régie d'entreprise occupe une place prépondérante, le bon rendement de nos institutions membres est particulièrement remarquable. Il témoigne dans une certaine mesure du bien-fondé des normes adoptées par le secteur de l'assurance-dépôts il y a quelques années.

R.N. Robertson, c.r.



Message du président et chef de la direction

Les 35 années d'existence de la SADC nous ont beaucoup appris, et cette expérience se reflète dans notre travail aujourd'hui. Au cours de l'exercice écoulé, la SADC a maintenu le cap dans plusieurs domaines ; de plus, elle a réalisé d'importants progrès. En effet, nous avons amélioré nos systèmes informatiques et nos pratiques en la matière, accru l'efficacité de notre fonctionnement et renforcé la sensibilisation à l'assurance-dépôts et les connaissances à cet égard tant au pays qu'à l'étranger. Comme aucune institution financière membre de la SADC n'a fait faillite depuis sept ans, nous avons pu nous concentrer sur plusieurs enjeux stratégiques et opérationnels pour répondre à des besoins immédiats et à plus long terme.

Sur le plan opérationnel, la SADC a entrepris plusieurs changements afin d'être en mesure de relever les défis à venir. Vers la fin de l'exercice, nous avons procédé à un examen complet de la structure et des fonctions de

l'organisation, qu'il fallait modifier en raison de changements dans la répartition des charges de travail et d'une évolution dans les priorités générales. Parallèlement, nous devons veiller à ce que la SADC continue de pouvoir remplir son mandat. Ces changements ont été difficiles pour chacun d'entre nous étant donné que la restructuration s'est aussi traduite par le licenciement de plusieurs excellents employés qui nous manqueront.

En raison de cette restructuration, plusieurs des employés qui sont demeurés en poste doivent

désormais s'acquitter de nouvelles responsabilités et voient s'élargir leur domaine de compétence. Guy Saint-Pierre remplit ainsi les nouvelles fonctions de vice-président directeur et chef de l'exploitation. Employé chevronné de la SADC, M. Saint-Pierre apporte à ce nouveau poste une somme considérable de connaissances et d'expertise en assurance-dépôts. Il sera secondé par une équipe de la haute direction fraîchement remaniée dont les membres, en plus de posséder des compétences spécialisées uniques et de vastes connaissances, présentent aussi toutes les qualités requises comme dirigeants à la Société. Toutes nos décisions en matière de réorganisation répondent à une préoccupation fondamentale : s'assurer qu'il existe un juste équilibre entre expertise et expérience pour remplir le mandat de la Société sur une longue période. Dans cette optique, nous avons mis en œuvre notre planification de la relève à l'égard de la haute direction et nommé trois nouveaux employés clés. Michèle Bourque a été nommée vice-présidente, Assurance et Évaluation des risques ; Claudia Morrow, vice-présidente, Affaires générales, conseillère générale et secrétaire de la Société ; et



Thomas Vice, vice-président, Finances et Administration, et directeur financier. Tous trois sont très expérimentés et respectés dans leur domaine de compétence respectif. Pour la SADC, ils sont le gage de son succès continu.

L'an dernier, la SADC a également élaboré un *Code de conduite professionnelle et de comportement éthique* afin d'aider les employés à comprendre les normes de conduite auxquelles ils sont tenus de se conformer à l'égard de tous les aspects des activités de la Société. Ce code, qui constitue un élément essentiel des mécanismes de contrôle de la SADC, reflète notre volonté de veiller au respect des normes de conduite et d'intégrité les plus rigoureuses dans notre travail.

Au chapitre de la technologie, la SADC a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) sur divers projets conjoints de partage de l'information par voie électronique et en vue de trouver des occasions de faire meilleur usage de la technologie de l'information au sein de chacune de nos organisations. Plus récemment, il a surtout été question de coordonner nos efforts en vue de remédier à d'éventuelles interruptions d'activités, d'élaborer des protocoles de partage d'informations protégées et d'échanger des renseignements sur des applications technologiques en cours d'élaboration. Nous avons aussi travaillé avec le BSIF à la mise à jour de notre *Entente d'alliance stratégique*, qui dresse le cadre dans lequel s'inscrivent nos activités conjointes. La nouvelle entente tient compte des récents changements législatifs et permettra une meilleure collaboration de la part de chacun de nos organismes dans l'avenir. Il va sans dire que nous continuerons de travailler avec le BSIF pour maximiser les possibilités de partage de l'information et des coûts, chaque fois que ce sera possible.

À la suite d'une révision des politiques de trésorerie de la Société, en 2002-2003, le portefeuille de placement

de la SADC a été modifié pour favoriser de meilleurs rendements par le prolongement des termes des instruments de crédit de qualité. Conformément aux lignes directrices du gouvernement fédéral sur la trésorerie des sociétés d'État, ces changements émanent encore d'une stratégie conservatrice de placement axée sur des titres de qualité et très liquides.

La Société a poursuivi sa participation dans diverses activités internationales au cours de l'exercice. Elle a reçu plusieurs délégations étrangères et a joué un rôle actif en tant que membre de l'Association internationale des assureurs-dépôts, la voix internationale des assureurs-dépôts dans le monde. À titre de président du conseil exécutif et président de l'Association, c'est avec plaisir que j'ai exercé mon rôle de leader dans cet important travail de promotion des connaissances et de partage de l'information sur l'assurance-dépôts partout dans le monde. L'intérêt d'ensemble pour l'assurance-dépôts augmente. Ces dix dernières années seulement, le nombre de régimes d'assurance-dépôts mis en place dans le monde a presque doublé. Dans ce contexte, la SADC a gagné la réputation de régime d'assurance-dépôts modèle.

Cette année encore, je rends honneur au talent et au dévouement des employés de la SADC, sur lesquels repose notre succès. À la veille d'un nouvel exercice, c'est avec enthousiasme que je compte travailler à nouveau avec eux et bénéficier du solide leadership de notre conseil d'administration et de son président, M. Ron Robertson.

J.P. Sabourin

⚡ Vision, mission et valeurs de la SADC

Vision

Chef de file de l'assurance-dépôts

Mission

La SADC a pour mission de fournir de l'assurance-dépôts et de favoriser la stabilité du système financier canadien en faisant preuve de professionnalisme et d'innovation, et du plus haut degré d'excellence, d'intégrité et de réussite, dans l'intérêt des personnes qui confient des dépôts aux institutions membres et de façon à minimiser les pertes pour la Société. De plus, la SADC s'est donné pour mandat de créer à l'intention de son personnel un milieu de travail où chacun est traité avec équité et bénéficie des occasions et des encouragements nécessaires à son plein épanouissement.

Valeurs

- ⚡ Excellence et professionnalisme
- ⚡ Intégrité et loyauté
- ⚡ Communication et travail d'équipe
- ⚡ Respect et équité

Les membres du Comité de la haute direction en 2002-2003



- 1 J.P. Sabourin
- 2 Guy Saint-Pierre
- 3 Wayne Acton
- 4 Bert Scheepers
- 5 M. Claudia Morrow
- 6 Gillian Strong
- 7 Margaret Saxon-Kopke
- 8 Patricia Griffin-Dobson
- 9 Keith Adam

∴ Sommaire du rendement pour l'exercice

L'exercice 2002-2003 a marqué le début de nouvelles activités à la SADC et s'est traduit par l'avancement marqué de certains projets déjà en cours. La Société a continué d'évaluer les risques liés à ses institutions membres ainsi que la conformité de ces dernières aux *Normes de pratiques commerciales et financières saines*. Elle a également travaillé au renforcement de sa capacité d'intervention immédiate en cas de faillite d'une institution membre et à l'optimisation de ses systèmes et processus, et a effectué des investissements stratégiques en technologie informatique. La SADC a par ailleurs partagé de l'information avec d'autres intervenants du secteur de l'assurance-dépôts au Canada et partout dans le monde. Elle a du même coup tiré des leçons des expériences de ces assureurs. Au cours de l'exercice, elle s'est aussi efforcée d'accroître la sensibilisation des Canadiennes et des Canadiens à l'assurance-dépôts.

La présente section décrit les principales activités que la Société a menées au cours de l'exercice 2002-2003. Elles sont regroupées sous les quatre grandes stratégies d'entreprise arrêtées dans son plan d'entreprise annuel. Ces stratégies, élaborées en fonction du mandat légal de la Société et à la lumière de l'évaluation que celle-ci fait de la conjoncture économique et financière du moment, sont les suivantes :

- ∴ Capacité d'intervention immédiate
- ∴ Investissement dans la technologie pour améliorer l'information
- ∴ Respect des *Normes de pratiques commerciales et financières saines*
- ∴ Sensibilisation et information du public

Tous les projets majeurs ont été en grande partie terminés dans le respect des échéances et du budget. Ainsi, 92 pour 100 des principales stratégies soutenant les stratégies d'entreprise de la Société ont été menées à bien dans le respect des échéances et du budget. Au cours de l'exercice, certaines stratégies ont été retardées ou reportées à la suite de la réaffectation des ressources en fonction de nouvelles priorités. Ces stratégies se reflètent dans les plans d'exploitation présentés dans le Résumé du plan d'entreprise 2003-2004 à 2007-2008 de la SADC. La fiche de rendement qui suit rend compte des résultats de la Société en 2002-2003.

Légende de la fiche de rendement de la SADC

Pour faciliter l'interprétation des progrès présentés dans sa fiche de rendement, la SADC a utilisé les symboles suivants :

- ▲ Atteinte des résultats prévus dans le respect des échéances et du budget
- ▼ Retard ou budget dépassé
- Annulation du projet ou de la stratégie
- Report à un exercice ultérieur

Stratégie d'entreprise : Capacité d'intervention immédiate

Principales stratégies de soutien

- :: Cultiver des liens étroits de coopération et favoriser l'échange d'informations avec les principaux intéressés ▲
- :: Continuer d'appliquer l'*Entente d'alliance stratégique* entre la SADC et le BSFI ▲
- :: Maintenir un réseau de fournisseurs de services et de conseils professionnels ▲
- :: Cerner et évaluer les capacités des fournisseurs de services ▲
- :: Préparer et appliquer des ententes de soutien couvrant certaines fonctions critiques des fournisseurs de services¹ ●
- :: Accentuer les relations avec les institutions membres et renforcer les obligations des institutions membres en ce qui a trait au respect des Normes ▲
- :: Perfectionner les principes et activités de recouvrement des éléments d'actif ▲
- :: Mettre à niveau les outils informatiques requis pour effectuer les remboursements de dépôts assurés ▲
- :: Dresser un plan opérationnel de communication en cas de remboursement des dépôts assurés ▲
- :: Mettre à jour les plans se rapportant à des faillites multiples, simultanées, de grande envergure, complexes ou concernant de nouveaux types d'institutions membres ▲
- :: Revoir les méthodes de règlement des faillites ▲
- :: Demeurer en mesure d'évaluer le risque que les institutions membres représentent pour la SADC ▲
- :: Réaliser la phase II du Système d'analyse des données sur les institutions membres (SADIM) - entreposage des données sur les institutions membres ▲
- :: Se pencher sur le Programme de restructuration des institutions financières (PRIF) et d'autres questions liées aux interventions ▲
- :: Mettre en place des processus et créer des occasions d'échange continuels de l'information, à l'interne et avec les parties intéressées de l'extérieur qui jouent un rôle critique dans le succès de la SADC ▲
- :: Fournir des services d'assistance à d'autres pays et participer à la création d'une association internationale des assureurs-dépôts ▲

Mesures	Cibles	Résultats par rapport aux cibles
:: Degré de préparation de la SADC à faire face à la faillite de toute institution membre, quelle que soit sa taille	:: Plans en place et examinés par des intervenants dans la sécurité financière et d'autres parties intéressées	:: Les plans d'urgence sont en place et ont été partagés avec d'autres intervenants dans la sécurité financière. De tels échanges de plans et d'informations en matière de préparation se poursuivront de façon régulière ▲
:: Mise en œuvre d'un système d'évaluation continue des risques des institutions membres prises ensemble et séparément	:: Système pleinement opérationnel d'ici le 31 mars 2003	:: Système en place, y compris pour rendre compte au conseil à ce sujet, chaque année ▲
:: Pourcentage des institutions membres dont les risques sont en cours d'évaluation	:: La totalité des institutions membres	:: Toutes les institutions membres sont évaluées au moins une fois par année ▲
:: Réussite des simulations de remboursement des dépôts effectuées en collaboration avec les fournisseurs de services clés	:: Les simulations donnent lieu à une réponse efficace et coordonnée en vue de produire les résultats escomptés	:: La mise à jour du système de remboursement des dépôts assurés prévoyant des essais d'acceptation de l'utilisateur devrait s'achever en 2003. Une simulation interne complète aura également lieu en 2003. ▼
:: Provision pour pertes liées à l'assurance dépôts suffisante	:: Provision établie d'après une méthode courante et adéquate validée par des experts externes	:: La méthode optimisée de provisionnement des pertes liées à l'assurance-dépôts a été mise en place au cours de l'exercice 2001-2002. Le travail d'optimisation est en cours et fait l'objet de rapports au Comité de vérification de la SADC. ▲
:: Rétention du personnel par l'entremise d'un recrutement, d'une rémunération, d'une planification de la relève et d'une formation efficaces	:: Taux de fidélisation du personnel de 95 pour 100 par an	:: Le taux de roulement volontaire a été de 2 pour 100, ce qui signifie que le taux de rétention a été de 98 pour 100 ▲

¹ Cette stratégie n'est pas maintenue. Dans le cadre de notre planification d'urgence, nous cherchons d'autres manières d'établir des relations de travail soutenues avec les fournisseurs de services clés.

Stratégie d'entreprise : Investissement dans la technologie pour améliorer l'information

Principales stratégies de soutien

- :: Améliorer l'infrastructure informatique conformément au plan stratégique en matière de systèmes informatiques ▲
- :: Établir et perfectionner un système de transmission électronique des données pour les institutions membres ▲
- :: Mettre en œuvre des outils et des technologies Web sécurisés ▲
- :: Mettre en œuvre le système de gestion électronique des documents (SGED) ▲
- :: Mettre en œuvre le système de gestion du fonds de renseignements ▲
- :: Revoir le système intégré d'information financière ou l'améliorer ▲
- :: Remanier ou améliorer le modèle servant à l'estimation des coûts de règlement des faillites (modèle d'évaluation)² ☉
- :: Revoir ou mettre à niveau le système de remboursement des dépôts assurés ▲
- :: Mettre en œuvre de nouvelles technologies (extranet, vidéoconférences et communication sans fil) ▲
- :: Poursuivre la phase II du SADIM (entrepôt des données sur les institutions membres) ▲
- :: Élaborer des outils informatisés d'évaluation et de gestion des risques³ ▼
- :: Intégrer le système de gestion des appels aux lignes 800 avec le système informatisé de remboursement des dépôts assurés⁴ ▼
- :: Poursuivre le programme de gestion du savoir de la Société ▲
- :: Offrir des programmes répondant aux besoins de formation individuelle des employés et à leurs besoins en tant qu'utilisateurs des systèmes informatiques de la Société ▲

Mesures	Cibles	Résultats par rapport aux cibles
:: Révision annuelle du plan stratégique en matière de systèmes informatiques	:: Toutes les activités liées à l'infrastructure informatique peuvent être directement reliées aux énoncés d'orientation stratégique du Service des systèmes informatiques	:: Révision annuelle du plan stratégique terminée ▲
:: Communication du savoir – aptitude à présenter aux intéressés, de manière appropriée, les leçons tirées de l'expérience	:: Les connaissances explicites et autres informations de la SADC sont à jour et facilement accessibles grâce au SGED	:: La fonctionnalité de gestion électronique des documents est limitée au système iRIMS, en cours d'étude ▲
:: Souplesse et sécurité de l'infrastructure informatique en place	:: Toutes les activités indiquées dans les plans opérationnels annuels sont liées à au moins un des six énoncés d'orientation de la stratégie en matière de systèmes informatiques	:: Toutes les activités sont liées à la stratégie en matière de systèmes informatiques ▲
:: Capacité de partager l'information sur le Web avec les institutions membres	:: La SADC dispose d'une méthode souple et sûre pour adresser aux institutions membres l'information pertinente et pour en recevoir d'elles	:: La capacité de recevoir de l'information de façon sûre existe. (Un système entièrement interactif, destiné à permettre de tels échanges, évoluera selon les normes de sécurité dont se dotera le secteur des services financiers.) ▲
:: Modifier la structure des données de manière à intégrer toute l'information financière pertinente	:: Modification de la structure des données terminée d'ici le 31 mars 2003	:: Déroulement selon les plans ▲
:: Capacité de publier à l'interne des rapports que la haute direction de la SADC pourra trouver et consulter dans un environnement Web	:: Capacité de publier des rapports dans un environnement Web d'ici le 31 décembre 2002	:: Objectif atteint ▲
:: Utiliser un logiciel sophistiqué pour produire des graphiques multidimensionnels à l'appui d'analyses, d'exposés et de rapports de gestion des risques	:: Mise en place d'un logiciel de conception graphique d'ici le 31 décembre 2002	:: Reporté à 2003-2004 ⁵ ☉
:: Capacité d'accéder à de multiples sources d'information et d'utiliser divers outils analytiques pour générer automatiquement des profils d'évaluation des risques au moyen d'un portail électronique sûr	:: Mise en place d'un portail électronique d'ici le 31 mars 2003	:: Mise en place graduelle du portail électronique : la phase I est terminée et la phase II est prévue pour 2003-2004 ▲
:: Capacité de communiquer en toute confidentialité avec le BSIF et d'autres organismes de surveillance au moyen de systèmes sûrs	:: Taux d'utilisation de 100 pour 100 de l'infrastructure à clés publiques qui permet de protéger la communication de toute information classifiée marquée Protégé B ou de niveau inférieur	:: Cette technologie est en place à l'égard de l'information marquée Protégé B. La stratégie et le travail d'intégration complète de cette technologie progressent. ▲

² Ce projet a changé de priorité et commencera en 2003-2004.

³ Ces outils ont été en partie automatisés et l'ensemble du travail d'automatisation (axé surtout sur les outils de gestion des risques) devrait avoir lieu en 2003-2004.

⁴ Ce projet a été retardé. D'autres solutions sont à l'étude dans le cadre de la planification d'urgence et seront mises à l'essai en juin 2003.

⁵ Ce projet est reporté à 2003-2004 en raison d'une réaffectation des ressources en fonction de nouvelles priorités.

Stratégie d'entreprise : Respect des *Normes de pratiques commerciales et financières saines*

Principales stratégies de soutien

- :: Mettre en place et administrer un programme concernant la conformité de la SADC aux Normes qui s'appliquent à elle ▲
- :: Rechercher les pratiques exemplaires à tous les niveaux ▲
- :: Mettre en œuvre un processus d'auto-évaluation périodique ▲
- :: Relever et communiquer les progrès accomplis dans le respect des Normes – intégrer cette information dans la fiche de rendement ▲
- :: Mesurer et gérer efficacement le rendement à tous les niveaux ▲
- :: Assurer l'efficacité de la gestion des installations ▲
- :: Poursuivre le projet de gestion des risques de la Société ▲
- :: Tenir à jour des processus permettant d'assurer l'exactitude et la pertinence des politiques et règlements administratifs clés de la Société ▲
- :: Faire preuve d'innovation en matière d'étude et d'établissement de politiques, de recherche et de prévisions économiques et financières de manière à servir les vues et intérêts de la Société ▲
- :: Poursuivre le programme de gestion du savoir ▲

Mesures	Cibles	Résultats par rapport aux cibles
:: Rendement d'ensemble par rapport aux activités prévus	:: Tous les projets respectent les échéanciers et budgets prévus	:: À la fin de l'exercice, tous les principaux projets (92 pour 100 des principales stratégies de soutien) ont été réalisés ou sont en voie de l'être, conformément aux échéanciers et aux budgets. Quelques projets ont été légèrement retardés ou ont dû être reportés en raison d'une réaffectation des ressources. Aussi, les activités qui n'ont pas été menées à bien au cours de l'exercice pourraient être relancées ultérieurement. ▼
:: Processus d'auto-évaluation de la conformité de la SADC aux <i>Normes de pratiques commerciales et financières saines</i>	:: Définition et mise en œuvre du processus d'ici le 31 mars 2003	:: Des démarches ont été prises en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un tel processus ▲
:: Gestion et transfert du savoir, apprentissage et croissance – il convient d'allouer aux employés le temps, les ressources financières et l'encouragement dont ils ont besoin pour acquérir les compétences nécessaires à l'amélioration de leur rendement	:: Conserver le niveau des ressources affectées à la formation et au perfectionnement à 1,5 ou 2 pour 100 du budget d'exploitation (net des frais relatifs à la campagne de sensibilisation du public)	:: Les ressources allouées aux activités de formation et de perfectionnement ont représenté 1,1 pour 100 des frais d'exploitation, net des frais relatifs à la restructuration organisationnelle et à la campagne de sensibilisation du public. La SADC a réussi à offrir des programmes de formation et de perfectionnement à des coûts moins élevés que prévu. De plus, la demande de formation individuelle a été moins élevée que prévu. ▼
:: Résultats par rapport au budget d'exploitation	:: Respect du budget d'exploitation à +/- 5 pour 100	:: Les frais d'exploitation réels de 25,7 millions de dollars ont été de 1,3 million de dollars (4,9 pour 100) inférieurs au budget d'exploitation approuvé de 27 millions de dollars* ▲

* Nota : Le budget d'exploitation approuvé de 27 millions de dollars comprend un montant unique de 3 millions de dollars approuvé séparément par le conseil d'administration de la SADC à l'appui de la restructuration organisationnelle.

Stratégie d'entreprise : Sensibilisation et information accrues du public

Principales stratégies de soutien

- :: Sensibiliser davantage le public et faire mieux connaître l'assurance-dépôts et le rôle de la SADC ▲
- :: Tenir à jour le *Règlement administratif de la SADC sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* et administrer le processus connexe d'approbation du Répertoire des dépôts assurés des institutions membres ▲
- :: Cultiver des liens de collaboration étroite avec les institutions membres, la Banque du Canada, le ministère des Finances, le BSIF, les organismes de réglementation provinciaux, les associations du secteur et les organismes internationaux ▲
- :: Continuer d'étendre les liens de la SADC à l'étranger et de collaborer avec d'autres assureurs-dépôts, le Forum pour la stabilité financière et d'autres organismes internationaux, et apporter un soutien aux gouvernements et assureurs-dépôts d'autres pays, notamment en participant régulièrement à des conférences et séminaires destinés à échanger sur des questions liées à l'assurance-dépôts ▲
- :: Familiariser les assureurs-dépôts d'autres pays au fonctionnement du logiciel ROADMAP destiné à simplifier le processus de remboursement des dépôts assurés ▲
- :: Donner à l'étranger des conférences et des cours sur les réclamations et les recouvrements ▲
- :: Mettre en œuvre de façon efficace et professionnelle et en temps opportun les objectifs de communication globaux de la SADC ▲
- :: Améliorer les communications internes – Mettre en place des activités de communication favorisant le travail d'équipe et la communication ouverte ▲

Mesures

Cibles

Résultats par rapport aux cibles

:: Élaboration et diffusion de renseignements uniformes s'adressant aux institutions membres et au public

:: Renseignements uniformes produits et distribués aux institutions membres et au public

:: Mise à jour régulière du site Web de la SADC. Distribution à toutes les institutions membres d'un CD-ROM renfermant du matériel de sensibilisation du public et des annonces publicitaires télévisées. Il y a également eu distribution d'un bulletin d'information des consommateurs produit conjointement par la SADC et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. ▲

:: Niveau de sensibilisation à l'assurance-dépôts et à la SADC

:: Augmentation du niveau de sensibilisation établi annuellement. Ce niveau doit passer du seuil actuel de 54 pour 100 à 59 pour 100.

:: Un sondage auprès du public établit ce niveau à 62 pour 100 ▲

:: Connaissance du plafond d'assurance-dépôts, de 60 000 \$

:: Augmentation du pourcentage de personnes connaissant le plafond d'assurance-dépôts, tel qu'il est établi chaque année. Ce pourcentage doit passer de son niveau actuel de 27 pour 100 à 30 pour 100.

:: Un sondage auprès du public établit ce pourcentage à 32 pour 100 ▲

Activités et réalisations

Capacité d'intervention immédiate

Étant donné la nature de son mandat d'assureur-dépôts, la SADC se doit d'être toujours prête à intervenir immédiatement. Elle doit être à même d'évaluer précisément les risques que représentent ses institutions membres et d'y trouver des solutions, tout en maintenant sa capacité d'intervention afin de garantir l'efficacité de son action.

Évaluation des risques des institutions membres

L'expérience a appris à la Société que, pour réduire ses propres risques de perte, il lui faut procéder à un examen minutieux et continu des risques que représentent les objectifs commerciaux, les stratégies d'entreprise, les plans d'exploitation et les activités de ses institutions membres. En 2002-2003, la Société a continué de renforcer sa fonction d'évaluation des risques :

- :: en utilisant un processus basé sur les types d'institutions pour parfaire les évaluations de chaque institution membre et en validant les méthodes actuelles d'évaluation des risques au moyen de simulations axées sur des interventions passées auprès d'institutions ayant fait faillite ;
- :: en collaborant avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) à la surveillance des institutions membres à haut risque ;
- :: en participant à un processus de planification d'urgence en cas de faillite d'une institution membre ;
- :: en soumettant au conseil d'administration un rapport détaillé sur le profil de risque de l'ensemble des institutions membres de la SADC ;

:: en examinant à une fréquence trimestrielle les résultats financiers des plus grandes institutions membres de la Société ;

:: en mettant en place un programme d'encadrement suivant lequel les gestionnaires des risques principaux supervisent les évaluations effectuées par les autres gestionnaires des risques et partagent leurs connaissances avec eux.

Une vérification interne effectuée au cours de l'année a conclu que la fonction d'évaluation des risques de la Société était très efficace dans l'ensemble. Cette vérification a toutefois fait ressortir la nécessité de mieux documenter le processus d'évaluation des risques, ce qui est en voie d'être fait.

Préparation à de nouvelles faillites

La SADC s'inspire de ses expériences passées, intègre les meilleures pratiques et fait appel à sa base de connaissances pour se préparer à faire face à de nouvelles faillites. De nouveau l'an dernier, elle a renforcé sa capacité d'intervention immédiate en établissant des marches à suivre détaillées afin d'obtenir les meilleurs résultats possible dans le cadre d'exams spéciaux, d'interventions, de réhabilitations, de remboursements, du règlement de faillites et de liquidations. Notre planification a été alimentée par des rencontres et des discussions avec d'autres organismes, dont des cabinets d'avocats canadiens, des cabinets d'experts-comptables, des experts en insolvabilité et la *Federal Deposit Insurance Corporation* des États-Unis. Des réunions à l'interne ont porté sur les caractéristiques les plus risquées des institutions financières et sur le déroulement d'une simulation de faillite. Leur but était de cerner les diverses étapes du règlement d'une faillite, y compris les étapes nécessaires au remboursement des déposants et à la liquidation formelle.

Promotion des Normes de pratiques commerciales et financières saines

Le mandat légal de la SADC prévoit la promotion de normes définissant les attentes de la Société relativement aux pratiques commerciales et financières de ses institutions membres. Ces Normes de pratiques commerciales et financières saines (les Normes) constituent pour la Société un moyen important de promouvoir une saine gestion des risques auprès de ses institutions membres et de contribuer ainsi à gérer les risques auxquels elle s'expose, à titre d'assureur.

Les Normes de la SADC décrivent en quoi consistent des pratiques saines pour les institutions membres et accordent une attention particulière à la régie d'entreprise et à la gestion des risques. Elles mettent en lumière qu'il est de la responsabilité des dirigeants de l'institution, au jour le jour, et du conseil d'administration de celle-ci, en dernier ressort, de mettre en place des processus, politiques, procédures, mesures de contrôle et mécanismes d'information de gestion efficaces. De nouveau cette année, les institutions membres ont dû prouver leur respect des Normes. Celles qui contreviennent aux Normes s'exposent à diverses sanctions, allant de l'augmentation de leurs primes d'assurance-dépôts jusqu'à la résiliation de leur police d'assurance-dépôts, qui leur interdirait d'accepter de nouveaux dépôts. En 2002-2003, la SADC a écrit aux institutions qui ne se conformaient pas aux Normes et elle s'est assurée que celles-ci remédiaient à leurs manquements.

Pour garder à jour les Normes et les documents connexes, la SADC a examiné, au pays et à l'étranger, les pratiques de régie d'entreprise, de gestion stratégique, de gestion des risques et de surveillance par des organismes de réglementation et de surveillance (y compris le BSIF et les organismes de réglementation provinciaux, la *Federal Deposit Insurance Corporation* et la Banque des règlements internationaux). De plus, la Société

rencontre périodiquement les organismes de réglementation, les institutions membres et leurs associations pour discuter des Normes, et il lui arrive de demander à des experts indépendants d'évaluer ces Normes.

Renforcement des relations stratégiques

Au cours de 2002-2003, la SADC a collaboré étroitement avec le BSIF à la mise à jour de leur *Entente d'alliance stratégique*. Signée pour la première fois en 1992, cette entente cadre a pour but de coordonner les activités des deux organismes, de favoriser les consultations et de faciliter l'échange de renseignements susceptibles d'améliorer le rendement de chacun d'eux. La mise à jour de l'entente tient compte de divers changements dont ceux apportés à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*, de nouveaux processus de demande (désaffiliation et ouverture de succursales de banques étrangères, p. ex.), du nouveau cadre de surveillance du BSIF, du nouveau processus d'évaluation des risques de la SADC ainsi que de projets informatiques conjoints. L'accès aux données sur les institutions membres compilées par le BSIF et la possibilité de partager des renseignements avec lui permettent à la Société de mieux évaluer les risques posés par ses institutions membres et de mieux se préparer à faire face à des situations difficiles.

Présence sur la scène internationale

La SADC participe activement à l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD), un organisme mondial qui favorise le partage de points de vue et d'expériences ainsi que la tenue d'études sur des questions d'assurance-dépôts. L'AIAD permet non seulement l'établissement de liens plus étroits entre les pays membres, mais contribue également à la stabilité du système financier mondial dans son ensemble et favorise une compréhension commune des questions et des régimes d'assurance-dépôts. En 2002, le président et

chef de la direction de la SADC, M. Jean Pierre Sabourin, a été élu par acclamation premier président du conseil exécutif et président de l'AIAD, pour un mandat de deux ans.

Sondage auprès des assureurs-dépôts à l'étranger

La SADC a conçu un sondage en ligne portant sur des questions d'assurance-dépôts, dans le but de recueillir de l'information auprès d'organismes de divers pays qui fournissent de l'assurance-dépôts ou d'autres formes de protection ou de garanties aux déposants. Les résultats du sondage sont communiqués aux décideurs et organismes d'assurance-dépôts de différents pays et serviront à des études axées sur les organismes et visant le recensement des pratiques d'assurance-dépôts les plus efficaces. Ils serviront également à la planification stratégique de la SADC et au renforcement de sa capacité d'intervention.

Collaboration bilatérale avec des pays étrangers

Outre ses activités au sein de l'AIAD, la Société a de nouveau collaboré de manière bilatérale avec divers pays. Elle a ainsi accueilli des délégations de la Malaisie, du Vietnam, de la Corée, de l'Indonésie, du Japon et du Mexique. La SADC a également collaboré et partagé de l'information avec Hongkong (Région administrative spéciale), la Jamaïque, Singapour et les États-Unis.

Investissement dans la technologie pour améliorer l'information

Comme pour de nombreuses autres organisations, la technologie s'avère un outil indispensable à la réalisation des objectifs généraux de la Société. Celle-ci a besoin de systèmes et de processus informatiques permettant la transmission, la réception et l'évaluation efficaces de ses données internes et de celles provenant de tiers intéressés.

Amélioration de la qualité des services grâce à la technologie

Au cours du dernier exercice, la SADC a mené avec succès divers projets technologiques visant à tirer profit de l'information pour améliorer les services qu'elle rend à ses institutions membres et aux autres parties intéressées. Elle a entre autres mis en œuvre :

- :: un système permettant aux institutions membres de télécharger le formulaire de déclaration relatif au *Règlement administratif sur les primes différentielles* de la SADC et de le transmettre par voie électronique une fois rempli – ce projet s'inscrit dans les efforts constants déployés par la SADC pour accroître l'interaction par voie électronique avec les institutions membres ;
- :: un système de saisie et d'évaluation des données servant à mesurer la conformité des institutions membres aux *Normes de pratiques commerciales et financières saines* de la SADC et à transmettre les résultats aux organismes de réglementation, aux examinateurs et aux institutions financières – ce nouveau système est suffisamment souple pour s'adapter aux exigences évolutives de la SADC en matière de surveillance et de conformité.

Renforcement des systèmes internes

Par ailleurs, la Société a entrepris plusieurs projets visant l'amélioration de son système d'information de gestion, notamment :

- :: remise à neuf d'un système appuyant le processus de remboursement en cas de faillite d'une institution de petite ou moyenne taille – il s'agit là de la première phase d'une évaluation complète et à plus long terme du processus de remboursement ;
- :: élaboration d'une fonction de rapports de gestion qui permet d'accéder facilement à divers rapports

internes portant sur les institutions membres, individuellement ou collectivement ;

- :: création d'un rapport qui met à jour automatiquement, toutes les deux semaines, une série de ratios et d'indicateurs prédéterminés ;
- :: installation d'un nouveau logiciel qui facilite la production de rapports d'analyse adaptés aux besoins du moment ;
- :: achèvement de la phase initiale de mise en œuvre d'un nouveau système intégré d'information financière (SIIF II).

Expansion de l'entrepôt de données

L'entrepôt de données de la SADC constitue un outil essentiel servant à la collecte, à la consolidation et à la distribution de données financières utiles à la fonction d'évaluation des risques de la Société. La principale source qui alimente l'entrepôt de la SADC est la Base de données tripartite (BDT), qui regroupe des données obtenues par la SADC, le BSIF et la Banque du Canada auprès des institutions membres fédérales, aux fins de la réglementation. Hébergée par la Banque du Canada et accessible par les trois organismes, la BDT est le résultat d'un projet à frais partagés de la SADC, du BSIF et de la Banque du Canada – la création et la gestion de trois bases de données distinctes auraient coûté beaucoup plus cher. Cette base de données commune a permis d'alléger le fardeau réglementaire des institutions membres, en simplifiant la production de rapports exigés aux fins de la réglementation.

Maintenant que l'architecture de son entrepôt de données est en place, la SADC envisage de faire de cet entrepôt un magasin central entièrement intégré et permettant aux utilisateurs d'obtenir et de verser en

un seul et même endroit, sous forme électronique, toutes les données relatives à l'évaluation des risques. Au cours de l'exercice 2002-2003, la Société a :

- :: mis en place un portail pilote sur le Web qui constituera, à une date ultérieure, un point centralisé de recherche et de gestion de l'information ;
- :: ajouté de nouvelles sources de données alimentant l'entrepôt, y compris des données sur les engagements à l'extérieur du pays, par région, et les renseignements soumis dans le formulaire relatif aux primes différentielles et dans la Déclaration des dépôts assurés ;
- :: consolidé des données sommaires – données sur les éléments d'actif et de passif, les résultats et le capital, par exemple – dans un modèle d'état financier unique et plus facile d'accès ;
- :: donné des exposés à la haute direction et à diverses divisions de la Société, de même qu'à nos homologues du BSIF, afin que d'autres utilisateurs éventuels de cette technologie puissent profiter de l'expérience acquise dans le cadre de notre projet d'entrepôt de données.

Collaboration avec le BSIF

Depuis 2002, la SADC et le BSIF participent à un comité conjoint dans le but de coordonner et de faire avancer leurs stratégies et projets informatiques mutuels. Créé dans le cadre de *l'Entente d'alliance stratégique BSIF/SADC*, ce comité donne aux deux organismes l'occasion de collaborer à des projets conjoints visant à faciliter l'échange électronique d'information et à repérer les occasions d'exploiter plus efficacement leurs ressources informatiques. À ce jour, le comité s'est penché sur les projets suivants :

La Société a rehaussé considérablement la sécurité de l'ensemble de son réseau informatique, grâce à la mise à niveau de ses systèmes existants et à la mise en place de nouvelles solutions technologiques plus sûres.

- :: coordination des processus de planification de la reprise des opérations de chaque organisme, en cas de panne de courte durée ;
- :: élaboration d'une méthode de partage sécurisé de renseignements protégés ;
- :: échanges sur l'état d'avancement de diverses applications en cours de mise au point ;
- :: établissement d'une entente de partage des frais d'abonnement à des services d'évaluation du crédit.

Sécurité de l'information

Si la SADC respecte soigneusement les lignes directrices du Conseil du Trésor en matière de sécurité de l'information, de même que les dispositions relatives à la confidentialité de la Loi sur la SADC, ses systèmes doivent aussi lui permettre de partager des données en toute sécurité avec ses principaux partenaires. Au cours du dernier exercice, la Société a rehaussé considérablement la sécurité de l'ensemble de son réseau informatique, grâce à la mise à niveau de ses systèmes existants et à la mise en place de nouvelles solutions technologiques plus sûres. La Société protège entre autres ses systèmes d'information en effectuant des estimations de la vulnérabilité servant à repérer les points faibles et à recommander des contremesures. Selon l'ampleur des vulnérabilités, ces contremesures peuvent se limiter à des corrections mineures ou prendre la forme d'un remaniement et(ou) d'une reconfiguration du modèle de sécurité du système. Ces dernières années, la SADC a procédé à cinq estimations de la vulnérabilité de divers éléments de ses systèmes informatiques. Bien qu'aucune vulnérabilité grave n'ait été décelée, la Société continue de donner suite aux recommandations issues de ces estimations, par exemple en mettant en place une Infrastructure à clé publique (ICP) renforcée protégeant l'accès à distance au réseau de la SADC.

Respect de pratiques commerciales et financières saines

Comme toute entreprise bien gérée, la SADC doit être à même de démontrer qu'elle a mis en place une régie et des mesures de contrôle efficaces à l'égard de tous les aspects de ses activités. La Société dispose d'un ensemble efficace de contrôles internes de même que d'un solide processus de gestion stratégique. Il lui reste à optimiser la gestion de ses propres risques en mettant en œuvre un processus formel de gestion des risques.

Mise en œuvre d'un processus de gestion des risques de l'entreprise

La SADC se sert des *Normes de pratiques commerciales et financières saines* qu'elle impose à ses institutions membres pour évaluer sa propre exploitation. En 2002-2003, elle a mesuré son rendement par rapport à l'un des éléments faisant partie intégrante des Normes – la gestion des risques – et conclu que ses activités de cette nature devraient être renforcées et officialisées à l'échelle de la Société. Compte tenu de cette évaluation et du rôle fondamental que joue la gestion des risques dans la gestion stratégique globale et la régie d'entreprise, la Société a créé une fonction de gestion des risques de l'entreprise. Son mandat consiste à repérer et à évaluer les principales sources de risque, à officialiser les politiques et pratiques touchant la gestion des risques de l'entreprise et d'autres risques précis, et à renforcer les procédures d'établissement de rapports sur la gestion des risques.

Ce projet va bon train et devrait être achevé avant la fin de l'exercice 2003-2004. Par exemple, en 2002-2003, l'équipe de direction de la SADC a peaufiné ses définitions des risques et consulté le Comité de vérification de la Société au sujet de la méthode à adopter pour mettre en œuvre la gestion des risques de l'entreprise. De son côté, le conseil d'administration de la Société a confié au

Comité de vérification la responsabilité de superviser les projets de gestion des risques de l'entreprise.

Les processus de gestion des risques d'entreprise s'ajouteront à d'autres projets entrepris récemment afin de renforcer les pratiques commerciales et financières de la Société, notamment son processus de gestion stratégique et ses pratiques de régie d'entreprise.

Optimisation des réclamations et des recouvrements

Depuis sa création en 1967, la SADC s'est occupée de la faillite de 43 institutions membres qui détenaient près de 23,4 milliards de dollars en dépôts assurés. Lorsqu'une institution membre fait faillite, la SADC rembourse les déposants assurés promptement et efficacement, et veille à maximiser ses recouvrements et à réduire ses pertes. Une fois les déposants remboursés, la Société joue le rôle de créancier et court alors les mêmes risques que d'autres déposants non assurés. Elle devient normalement le principal créancier de l'institution en faillite et insiste sur le respect des normes les plus élevées lors du processus de liquidation, afin de recouvrer le maximum.

Recouvrements de réclamations pendant l'exercice 2002-2003

Durant l'exercice, la Société a recouvré 8 millions de dollars auprès d'institutions ayant fait faillite, ce qui porte à 493 millions de dollars le total des recouvrements des cinq derniers exercices. La somme la plus importante (7 millions de dollars) provient d'Adelaide

Capital Corporation, une institution de sauvetage détenant des actifs non liquides substantiels.

Recouvrements futurs

Les liquidateurs des institutions faillies détiennent encore des actifs d'une valeur approximative de 95 millions de dollars. La SADC prévoit en recouvrer environ 35 millions de dollars, après déduction des frais de liquidation et après le règlement équitable des autres réclamations.

Il est toujours très difficile de prédire la date et le montant des recouvrements aux dernières étapes de la liquidation. Cette incertitude est attribuable à l'ampleur des réclamations, aux différends entre créanciers, aux litiges liés à la liquidation de l'actif ou de certains éléments d'actif d'institutions faillies, ainsi qu'à la qualité des éléments d'actif non liquides encore non réalisés. Bien que les huit dossiers de liquidation non réglés représentent en grande partie des actifs liquides, la distribution finale ne peut avoir lieu avant que tous les litiges soient résolus et que les réclamations aient été traitées.

Dossiers clos en 2002-2003

La surveillance exercée par la SADC dans le cadre de la liquidation d'une institution membre représente un long processus englobant les délibérations précédant la faillite, les remboursements de dépôts assurés, la gestion et la liquidation stratégique des éléments d'actif, ainsi que les réclamations et les litiges. Afin de décharger le liquidateur d'un dossier dans des délais raisonnables, la SADC collabore avec le liquidateur à l'élaboration et à

Gestion des risques de l'entreprise : recensement, évaluation, gestion, surveillance et communication, à n'importe quel moment, des risques importants inhérents aux objectifs, stratégies, plans et activités d'une entreprise.

l'exécution de plans de liquidation des actifs invendables, mais aussi à diverses questions liées aux réclamations, aux litiges et à l'administration, comme par exemple les questions fiscales.

Au cours de l'exercice, la SADC a collaboré avec un liquidateur judiciaire à la clôture du dossier de la Banque de Crédit et de Commerce Canada (BCCC). En 1991, le surintendant des institutions financières avait ordonné la liquidation de la BCCC après que sa banque mère étrangère eut été saisie par son organisme de réglementation en raison de graves allégations de fraude et de blanchiment. Les sommes versées aux déposants assurés s'étaient élevées à 22 millions de dollars.

Éléments d'actif faisant l'objet d'une entente de garantie de découvert

Le 1^{er} janvier 1993 fut conclue la plus grosse transaction financière à survenir jusqu'à ce jour au Canada, lorsque la Banque Toronto-Dominion a fait l'acquisition d'éléments d'actif évalués à 9,8 milliards de dollars ainsi que du passif-dépôts et des activités de la Compagnie Trust Central Guaranty et de la Société d'hypothèques Central Guaranty, avec le soutien financier de la SADC.

Au lieu de procéder à une liquidation, la SADC a conclu des Ententes de garantie de découvert (EGD) d'une durée de dix ans avec la Banque Toronto-Dominion le 31 décembre 1992. À l'époque, la protection s'étendait à des prêts commerciaux de 2 milliards de dollars, à des

Réclamations, recouvrements et pertes de la SADC liés à l'actif d'institutions membres faillies

Nom de l'institution (Stratégie d'intervention – Année de faillite)	Total des réclamations et des prêts de la SADC (en millions de dollars)	Recouvrements de la SADC au 31 mars 2003 (en millions de dollars)	Prévisions de pertes (gains) pour la SADC	
			en pourcentage des réclamations et des prêts	en pourcentage des réclamations et des prêts, en VAN ^a
Banque de Crédit et de Commerce Canada (Liquidation formelle – 1991) – Liquidateur déchargé	22	20	9 %	25 %
La Compagnie de fiducie Confederation (Liquidation formelle – 1994)	680	700	(3 %)	2 %
Saskatchewan Trust Co. (Liquidation formelle – 1991)	64	56	10 %	18 %
Income Trust Co. (Liquidation formelle – 1995)	193	174	8 %	15 %
Société de placements hypothécaires Security Home (Liquidation formelle – 1996)	42	41	1 %	17 %
Adelaide Capital Corp. (CGT/TD) (Accord de gestion – 1992)	1 758	1 471	6 %	12 %
Shoppers Trust Co. (Liquidation formelle – 1992)	492	464	5 %	15 %
La Société de Prêts Standard/ La Compagnie Trust Standard – 1991	1 321	1 122	14 %	25 %

^a Toutes les rentrées de fonds sont actualisées sur une base annuelle aux fins du calcul de la valeur actualisée nette

prêts hypothécaires résidentiels de 4,26 milliards et à des prêts personnels de 84 millions ; toutefois, les ententes fixaient le plafond des réclamations à 2,49 milliards de dollars. À la fin de la période de dix ans, soit le 31 décembre 2002, le total des versements effectués au titre de ces ententes s'élevait à 172 millions de dollars.

Bien que la période de garantie ait pris fin le 31 décembre 2002, la SADC peut encore accepter des demandes d'indemnisation pour des pertes subies pendant cette période, comme le prévoient les ententes.

Protection du portefeuille de placement de la SADC

Chaque année, la SADC examine ses politiques de placement pour veiller à ce qu'elles demeurent adaptées à ses objectifs et qu'elles tiennent compte des directives pertinentes – notamment les *Lignes directrices du ministère des Finances sur la politique de crédit des sociétés d'État* et les *Lignes directrices du ministère des Finances concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État*.

À la suite d'un examen effectué par des tiers l'an dernier, la SADC a rajusté son portefeuille de placement dans le but d'améliorer ses caractéristiques de rendement, en optant pour un terme plus long dans le cas d'instruments de crédit de qualité. Le portefeuille de placement de la Société vise avant tout la protection du capital et la liquidité. Dans ce contexte, les modifications apportées à la politique de placement rendent possible l'obtention de rendements supérieurs moyennant une hausse relativement négligeable des risques encourus.

Remaniement de la structure organisationnelle et des fonctions

Au cours de l'exercice financier 2002-2003, la SADC a entrepris un examen complet de sa structure organisationnelle et de ses fonctions. Cet examen s'imposait pour plusieurs raisons : changement dans le

volume de travail de certains secteurs essentiels, possibilité de simplifier le déroulement et les méthodes de travail et nécessité de gérer avec rigueur l'augmentation des frais d'exploitation. Tout au long de cet examen, on a porté une attention particulière au maintien des compétences essentielles de la Société, à l'exécution compétente de son mandat et à la planification de la relève.

L'examen a confirmé que la Société se devait de remanier sa structure organisationnelle et ses fonctions. La restructuration qui a suivi a entraîné une réduction de 12 pour 100 des années personnes et le départ d'un certain nombre d'excellents employés. Ceux qui ont perdu leur emploi du fait de la nouvelle structure ont eu droit à une indemnité de cessation d'emploi ou de départ à la retraite adaptée au niveau de leur poste et à leurs années de service. Dans le cadre de la restructuration également, de nombreux employés se sont vu proposer de nouveaux rôles et responsabilités. Pour faciliter la transition, la Société a offert à tous ses employés (licenciés ou demeurant en poste) un éventail complet de services d'aide.

Ressources humaines

Au cours de 2002-2003, le personnel de la SADC a pris part à un atelier sur le perfectionnement professionnel, dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de la Société, à Ottawa. Cet atelier a été l'occasion pour les employés d'assister à des exposés sur les dossiers économiques de l'heure et d'échanger sur l'importance de bien communiquer pour appuyer l'organisation.

La SADC a rédigé un *Code de conduite et de comportement éthique* afin d'aider ses employés à comprendre les normes de conduite qu'elle s'attend à voir respecter. Ces règles renforcent la tradition de professionnalisme et d'excellence cultivée par la Société, tout en favorisant un milieu de travail sain et respectueux.

Si les résultats obtenus dans l'ensemble sont encourageants,
il reste encore beaucoup à faire pour mieux renseigner
le public sur le régime d'assurance-dépôts.

Au cours de l'exercice, la SADC a également adopté une Politique sur la divulgation interne d'information concernant des actes fautifs au travail.

Les activités internes de la SADC ont également porté sur le bien-être de ses employés au cours du dernier exercice, la Société ayant poursuivi ses efforts afin d'assurer à son personnel un milieu de travail sûr. Le Comité de santé et de sécurité de la SADC a collaboré avec le Comité de sécurité à l'élaboration de protocoles de communication en cas d'urgence, tandis que certains employés ont suivi une formation de secourisme. En outre, des défibrillateurs automatiques ont été installés sur les lieux de travail et des volontaires ont appris à les utiliser.

Dans l'intérêt des autres

La SADC et ses employés d'Ottawa et de Toronto font preuve d'esprit communautaire. En 2002-2003, la Société a recueilli près de 45 000 \$ au profit de Centraide et environ 4 000 \$ pour divers organismes de charité, dont Habitat for Humanity, le fonds Snowsuit, le programme d'approche des soins palliatifs de l'Hôpital d'Ottawa ainsi que la Fondation de l'Hôpital d'Ottawa. Des employés ont aussi effectué des dons commémoratifs pour la recherche sur le cancer des ovaires, la sensibilisation au cancer du sein, la Fondation des maladies du cœur, la Fondation des amis de l'enfance Inc. et l'Hôpital Saint-Vincent.

Sensibilisation et information accrues du public

Le programme de sensibilisation et d'information du public de la SADC contribue à mieux renseigner les déposants sur les avantages et les limites du régime fédéral d'assurance-dépôts. Du même coup, ce programme aide la Société à s'acquitter de son mandat légal qui consiste à protéger les déposants et à contribuer à la stabilité du système financier canadien.

Un message à transmettre

La SADC a poursuivi sa campagne nationale de sensibilisation du public sur cinq ans pour la troisième année consécutive. Cette année, la Société a reciblé ses principaux messages et les a communiqués au moyen d'une nouvelle série de publicités télévisées et imprimées. Des enquêtes auprès des consommateurs révèlent que les messages ont permis d'accroître sensiblement la notoriété de la SADC, 62 pour 100 des répondants affirmant connaître la Société, contrairement à 47 pour 100 avant le début de la campagne. De même, le pourcentage de Canadiens au courant du plafond d'assurance-dépôts de 60 000 \$ est passé de 23 à 32 pour 100. Si les résultats obtenus dans l'ensemble sont encourageants, il reste encore beaucoup à faire pour mieux renseigner le public sur le régime d'assurance-dépôts. Par exemple, trois ans après le début de notre campagne, 37 pour 100 des Canadiens croient toujours à tort que les fonds communs de placement sont assurés.

Attention aux besoins des consommateurs de produits financiers

En collaboration avec l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, la SADC a participé à des colloques financiers à l'intention des consommateurs, à Toronto et à Vancouver. Plus de 15 000 personnes en ont profité pour se renseigner en vue de prendre des décisions financières éclairées. Les deux organismes ont également lancé, à titre d'essai, un bulletin intitulé *Vos finances : réalité et fiction* qui a été distribué dans la région de Halifax. Le bulletin a reçu un bon accueil et sera produit deux fois l'an et distribué dans des régions précises du pays.

Au cours de l'exercice, la SADC a distribué plus de deux millions d'exemplaires de ses principales publications, *Protection de vos dépôts* et *Liste des institutions membres de la SADC*, par l'entremise de ses institutions membres

et en collaboration avec la Fédération des courtiers de dépôts canadiens indépendants.

Dans le cadre de ses activités avec les parties intéressées des milieux financiers, la SADC a participé à deux réunions annuelles du Forum de protection des consommateurs afin de nouer des liens plus étroits avec les agences gérant des fonds de protection des consommateurs partout au pays. Le Forum de protection des consommateurs se réunit deux fois l'an pour discuter des questions d'intérêt commun que ses membres doivent régler pour trouver des solutions aux problèmes d'insolvabilité des institutions financières canadiennes. Le Forum réunit des participants de la Société d'assurance-dépôts du Canada, du Fonds canadien de protection des épargnants, de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD, de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec, de la Société ontarienne d'assurance-dépôts, de la Corporation de protection des investisseurs de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels, ainsi que de la Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes.

Communications par écrit, téléphone et Internet

Le site Web et le service d'information téléphonique sans frais de la SADC sont les principaux moyens de communication avec les institutions membres et avec le public. Le nombre de demandes de renseignements reçues du public atteint des sommets lorsque les messages de la Société sont télédiffusés. En 2002-2003, le site Web de la Société a reçu 280 000 visites, tandis que son service téléphonique a reçu sensiblement le même

nombre d'appels qu'à l'exercice précédent, soit environ 16 000. Pour la première fois cette année, la SADC a publié une version interactive de son Rapport annuel 2001-2002 sur son site Web.

La Société a également consacré des efforts considérables à la rédaction et à la publication de son Résumé du plan d'entreprise et de son Rapport annuel, ce qui lui a permis de se classer une fois de plus parmi les candidats au Prix d'excellence du vérificateur général pour la qualité des rapports annuels des sociétés d'État.

Consultations concernant le *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts*

La SADC collabore étroitement avec ses institutions membres dans le but de mieux informer les consommateurs. Pendant l'exercice 2002-2003, elle a entrepris des consultations au sujet des modifications proposées à son *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* ; ces modifications visent à mieux faire comprendre aux clients des institutions membres les services liés à l'assurance-dépôts et les règles d'admissibilité. Un comité consultatif représentant les institutions membres a entrepris l'étude des modifications envisagées, tandis qu'un document d'étude a été distribué aux institutions membres et à d'autres parties intéressées en février. La SADC souhaite trouver le meilleur moyen de fournir aux déposants des renseignements précis en temps voulu, tout en allégeant le fardeau administratif de ses institutions membres.

■ Rendement et profil des institutions membres

Rendement des institutions membres

Évolution des institutions membres de la SADC

Au 31 mars 2003, la SADC comptait 88 institutions membres, soit trois de moins qu'un an plus tôt. Deux institutions membres (la Compagnie Trust BNY Canada et la Banque United Overseas (Canada)) ont cessé d'accepter des dépôts de détail et leur police d'assurance-dépôts a été annulée. Deux autres institutions membres ont fusionné avec des filiales d'une même société mère : la Compagnie Montréal Trust a fusionné avec la Compagnie Montréal Trust du Canada, tandis que la Société d'Hypothèques Victoria et Grey a fusionné avec la Compagnie Trust National. Par ailleurs, la Banque de Tokyo-Mitsubishi (Canada) a été autorisée à accepter des dépôts de gros sans être membre de la SADC. Voilà qui porte à douze le nombre d'institutions qui ont choisi de se désaffilier de la SADC depuis que la loi le leur permettant a été adoptée en 1999.

Deux institutions ont adhéré à la SADC au cours de l'exercice : la Banque Ouest et la Société de fiducie Canada-Vie.

Résultats financiers

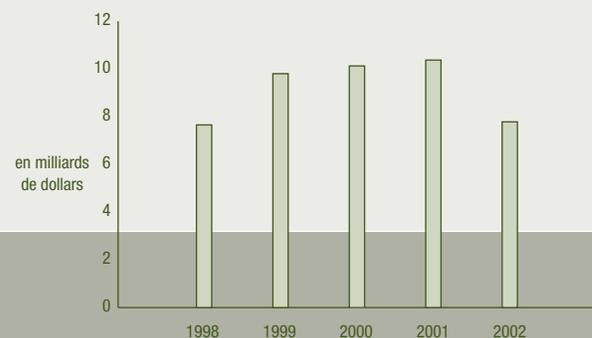
Malgré le recul des marchés boursiers pour la troisième année consécutive, la détérioration continue de la qualité du crédit aux entreprises et divers problèmes géopolitiques, les institutions membres de la SADC ont de nouveau enregistré de solides résultats dans l'ensemble au cours de l'exercice 2002, grâce à la

vigueur des dépenses de consommation et de la croissance économique.

Bénéfices appréciables, bien qu'inférieurs à ceux de l'année précédente...

Le bénéfice global a chuté à quelque 7,8 milliards de dollars⁶, après le résultat record de 10,4 milliards enregistré en 2001-2002. Ce sont les bénéfices des banques canadiennes et de leurs filiales qui ont le plus baissé (de 28 pour 100). Soulignons que la rentabilité des filiales d'institutions étrangères a crû de 27 pour 100, bien qu'on note des écarts considérables d'une filiale à une autre. Les sociétés de fiducie et de prêts canadiennes se sont relativement bien tirées d'affaires, avec une augmentation moyenne de leurs bénéfices de 8 pour 100. Le rendement de l'actif des institutions membres de la SADC s'est sensiblement détérioré, passant de 66 points de base en 2001-2002 à 46 points de base au cours du dernier exercice. Cette diminution du rendement de l'actif touche les banques canadiennes et leurs filiales, de même que les sociétés de fiducie et de prêts canadiennes. Dans le dernier cas, la baisse peut s'expliquer par une croissance de l'actif plus rapide que l'augmentation des bénéfices.

⁶ À moins d'indication contraire dans cette section, l'indication des années fait référence à la fin de l'exercice des institutions membres.



*À la fin de l'exercice de chaque institution

Revenu net des institutions membres de la SADC, 1998-2002*



* À la fin de l'exercice de chaque institution

Charges de prêts douteux des institutions membres de la SADC, 1998-2002*

Les charges de prêts douteux ont de nouveau fortement augmenté ...

En 2002, les institutions membres ont de nouveau fait face à la détérioration de la qualité du crédit. Toutefois, le phénomène touchait surtout les prêts aux entreprises (des secteurs des télécommunications, du commerce de produits énergétiques et de la production d'énergie, tout particulièrement). Après une remontée de 57 pour 100 pendant l'exercice 2001, les charges de prêts douteux ont connu une augmentation d'environ 50 pour 100 en 2002. Les banques canadiennes ont enregistré les hausses les plus marquées, mais la tendance touche la plupart des institutions membres.

L'amélioration des marges a entraîné une hausse du revenu net d'intérêts ...

Le revenu global (revenu net d'intérêts plus les autres revenus) a augmenté de moins de 2 pour 100, le plus faible taux de croissance des cinq dernières années. En fait, la baisse des autres revenus (revenus autres que d'intérêts) a pratiquement neutralisé la croissance du revenu net d'intérêts.⁷ Cette croissance a bénéficié d'une augmentation notable de la marge brute des

institutions (avant les charges de prêts douteux). Même si les marges brutes ont légèrement diminué vers la fin de 2002, elles sont demeurées plus élevées qu'à l'exercice précédent (198 points de base de l'actif moyen comparativement à 189 points). L'amélioration des marges a surtout profité aux grandes banques canadiennes, qui ont bénéficié d'une diminution du coût des fonds.

... mais la faiblesse des marchés financiers a entraîné une première baisse des autres revenus depuis l'exercice 1998

Les autres revenus ont diminué de 2,6 milliards de dollars, soit près de 8 pour 100, au cours de l'exercice 2002 : ils n'ont représenté que 48,4 pour 100 du revenu global, ce qui ne s'était pas vu depuis le début de 1999. Le mouvement de diversification au profit des autres revenus observé chez les grandes banques canadiennes vers le milieu des années 90 a marqué une pause en 2002.

⁷ La différence entre les intérêts créditeurs et les intérêts débiteurs donne le revenu net d'intérêts.

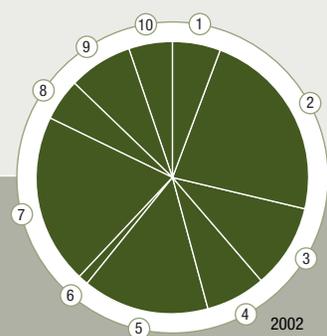
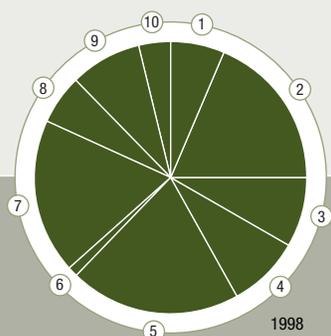
Autres revenus (2001 par rapport à 2002)*



* À la fin de l'exercice de chaque institution (en pourcentage)

	2001 (33,9 milliards de dollars)	2002 (31,3 milliards de dollars)	
1	9,1	10,9	Frais d'administration
2	12,8	16,6	Frais de gestion de placements et de garde
3	20,5	10,1	Revenus de négociation et d'activités autres que de négociation
4	20,9	23,6	Droits de courtage et commissions de prise ferme
5	17,8	17,2	Autres
6	8,2	9,1	Prêts, garanties et acceptations bancaires
7	5,9	6,9	Frais de cartes de crédit et de débit
8	4,8	5,6	Opérations de titrisation

Composition de l'actif (1998 par rapport à 2002)*



* À la fin de l'exercice de chaque institution

	1998 (1,34 billion de dollars)	2002 (1,67 billion de dollars)	
1	6,4	5,7	Liquidités
2	18,6	23,0	Valeurs mobilières
3	8,3	10,0	Prêts aux particuliers
4	8,6	7,1	Accords de mise en pension inverse
5	20,3	15,0	Prêts aux entreprises
6	1,2	1,2	Prêts hypothécaires non résidentiels
7	18,4	20,2	Prêts hypothécaires résidentiels
8	5,9	5,0	Autres prêts et acceptations bancaires
9	8,5	7,6	Instruments dérivés
10	3,8	5,2	Autres éléments d'actif

La diminution des autres revenus s'explique presque entièrement par la baisse des revenus de négociation (instruments de négociation et titres de placement) des grandes banques. Les revenus de négociation, qui constituaient plus de 20 pour 100 des autres revenus en 2001, ont chuté de plus de la moitié en 2002 pour ne représenter que 10,1 pour 100 des autres revenus, ou 3,2 milliards de dollars, victimes de l'effondrement des volumes d'opérations et des cours.

De bonnes mesures de contrôle des coûts parviennent à contenir la détérioration des ratios d'efficience ...

Les frais autres que d'intérêts n'ont augmenté que de 3 pour 100 durant l'exercice 2002, ce qui témoigne de bonnes mesures de contrôle des coûts. Par contre, le ratio d'efficience des institutions membres est passé de 67,2 pour 100 en 2001 à 68,9 pour 100 en 2002, une détérioration attribuable à la diminution des autres revenus. En fait, la plupart des institutions membres de la SADC ont amélioré leur ratio d'efficience, mais les résultats décevants de quelques grandes institutions ont entraîné la moyenne vers le bas. Plusieurs institutions membres pourraient faire face à des charges de retraite plus élevées au cours des prochaines années, étant donné la situation fragilisée des régimes à prestations déterminées.

La croissance modeste de l'actif global des institutions membres masque la forte hausse enregistrée par plusieurs petites et moyennes institutions membres ...

L'actif global de l'ensemble des institutions membres a crû de 2 pour 100 pour atteindre 1,67 billion de dollars, après une hausse considérable de 11 pour 100

en 2001. Les banques canadiennes et leurs filiales ont enregistré une hausse de 1 pour 100 de leur actif, principalement attribuable à la croissance modeste de l'actif des plus grandes banques du pays. En revanche, les sociétés de fiducie et de prêt canadiennes ainsi que les filiales d'institutions étrangères ont vu leur actif croître de 27 et de 10 pour 100 respectivement. Si les grandes banques canadiennes ont livré une rude concurrence aux institutions membres de petite taille en 2002, un bon nombre de ces dernières ont réussi à accroître leur part du marché des prêts hypothécaires en misant sur l'attrait croissant exercé par les courtiers indépendants en prêts hypothécaires.

Ensemble, les prêts commerciaux et les prêts hypothécaires non résidentiels ont reculé de 22 milliards de dollars, tandis que les prêts personnels et les prêts hypothécaires résidentiels ont augmenté collectivement de 43 milliards de dollars, ou 9 pour 100, en 2002. La réorientation stratégique de l'actif vers les prêts de détail pourrait rogner les marges d'intérêt dans ce segment de marché pour l'ensemble des institutions membres en 2003. Malgré la baisse des cours boursiers, les portefeuilles de valeurs mobilières (composés pour environ 26 pour 100 de titres de participation, pour 30 pour 100 de titres de créance du gouvernement canadien (paliers fédéral, provincial et municipal) et pour 44 pour 100 d'autres titres de créance) ont augmenté de 2 pour 100 pour s'établir à 383 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2002. Les valeurs mobilières ont représenté 23 pour 100 de l'actif global, comparativement à seulement 19 pour 100 à la fin de l'exercice

1998. Cette progression illustre la tendance à la désintermédiation (accès direct des emprunteurs aux marchés financiers, sans passer par les banques) et à la titrisation de l'actif, qui se sont accélérées vers le milieu des années 90. Les portefeuilles peuvent inclure certains instruments structurés dont la valeur pourrait être rajustée à la baisse au cours de l'exercice 2003, comme ce fut le cas en 2002.

Les éléments d'actif canadiens représentaient environ 64 pour 100 de l'actif de l'ensemble des institutions membres à la fin de l'exercice 2002, soit sensiblement la même chose qu'à la fin de 2001. Les engagements en Asie et en Amérique latine, qui ont diminué en 2002⁸, continuent de représenter une proportion prudente de l'actif global, mais ils pourraient être sensibles aux risques géopolitiques actuels. Les sommes engagées au Venezuela s'élèvent à quelque 600 millions de dollars, tandis qu'au Brésil elles atteignent environ deux milliards de dollars.

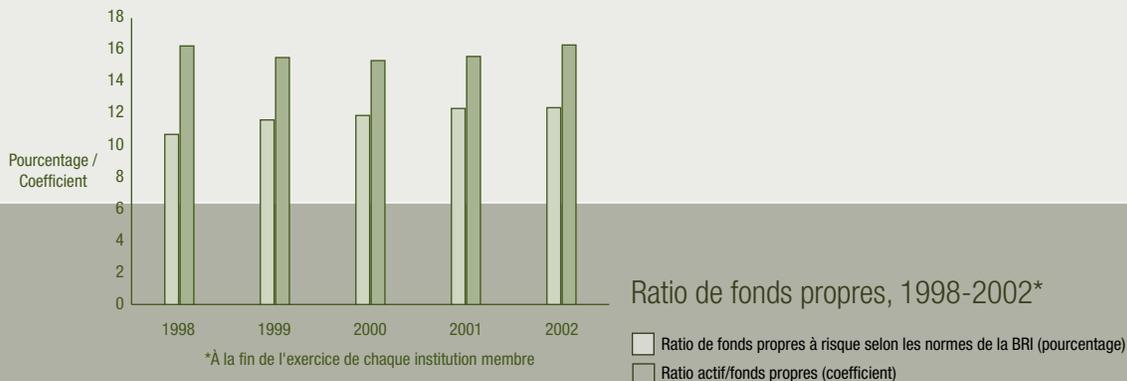
La qualité du crédit a poursuivi son déclin mais les provisions pour pertes étaient suffisantes ...

Les créances douteuses ont augmenté de 10 pour 100 pour dépasser la barre des 15 milliards de dollars, après une hausse de 32 pour 100 durant l'exercice 2001. L'augmentation observée en 2002 a été compensée en partie par l'ampleur des radiations et des ventes de prêts. Le solde brut des créances douteuses a représenté 1,6 pour 100 de l'encours total des prêts en 2002, contre 1,5 pour 100 en 2001. Les prêts aux sociétés de télécommunications et énergétiques (production et commerce d'énergie) ont constitué de nouveau une

fraction considérable du solde des prêts douteux. En revanche, les créances douteuses relatives aux prêts à la consommation et aux prêts hypothécaires résidentiels sont demeurées relativement faibles. De plus, les provisions (spécifiques et générales) pour pertes sur prêts constituées par l'ensemble des institutions membres sont demeurées amplement suffisantes. Les provisions spécifiques ont atteint 6,2 milliards de dollars (comparativement à 6,1 milliards l'exercice précédent), tandis que les provisions générales et collectives ont augmenté de 13 pour 100 pour atteindre 9,4 milliards de dollars. Ces deux catégories de provisions ont représenté 56 points de base de l'actif des institutions, comparativement à 51 points de base en 2001. Dans une certaine mesure, le relèvement des provisions générales traduit une politique prudente à cet égard de la part des institutions membres confrontées à la détérioration du rendement des prêts aux secteurs des télécommunications et de l'énergie.

Certaines institutions membres ont accru sensiblement leurs portefeuilles de crédit immobilier à haut risque. Si le rendement de ces portefeuilles est en général satisfaisant, la situation pourrait changer si les marchés de l'immobilier commercial et résidentiel connaissaient un ralentissement. En outre, compte tenu du relâchement de la croissance aux États-Unis et des risques géopolitiques considérables, de nouveaux secteurs pourraient donner des signes de défaillance en 2003. Les secteurs du transport aérien et de l'aviation, de l'automobile et du tourisme-tourisme accueil, par exemple, pourraient être vulnérables.

⁸ Si l'on compare les engagements au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001.



Le ratio de fonds propres demeure solide

Le ratio de fonds propres des institutions membres a augmenté durant l'exercice 2002, malgré une croissance modeste de l'actif. Il est passé à 16,3, comparativement à 15,6 à la fin de 2001. Dans l'ensemble, le capital réglementaire a légèrement diminué en raison de la baisse des bénéfices, des forts dividendes versés et des rachats d'actions. Cependant, l'actif pondéré en fonction du risque a diminué davantage, ce qui s'est traduit par une hausse négligeable, à 12,4 pour 100, du ratio des fonds propres à risque selon les normes de la BRI.

En résumé, les institutions membres de la SADC continuent de jouir d'une rentabilité satisfaisante. S'il persiste des risques liés aux prêts consentis aux entreprises et, dans une certaine mesure, aux prêts immobiliers à haut risque, les prêts à la consommation et les prêts hypothécaires résidentiels ne donnent pratiquement aucun signe de détérioration. En outre, le capital et les provisions générales accumulés depuis quelques années permettent aux institutions membres d'envisager les risques futurs avec confiance.

Conformité aux Normes de pratiques commerciales et financières saines

Comme il a été dit plus tôt, les nouvelles Normes de pratiques commerciales et financières saines de la SADC sont entrées en vigueur en octobre 2001 et le premier cycle de production de rapports prendra fin en juillet 2003. D'ici au 14 juillet 2003, toutes les institutions membres doivent attester de leur conformité aux Normes. Les institutions classées dans les catégories 3 et 4 aux termes du Règlement administratif sur les primes différentielles de la SADC doivent aussi soumettre un rapport plus détaillé.

En 2002-2003, la SADC a continué de vérifier dans quelle mesure ses institutions membres respectaient les Normes. Elle a fait un suivi des manquements relevés dans le cadre de son programme précédent. Parmi les manquements encore non corrigés, 13 pour 100 relèvent de la norme relative à la « maîtrise de la situation » (voir encadré), 63 pour 100 ont trait à la gestion des risques et 24 pour 100 touchent à la régie d'entreprise.

Maîtrise de la situation

La notion de « maîtrise de la situation » caractérise l'institution membre qui est en mesure de démontrer :

- :: que son conseil d'administration exerce sur ses activités une régie efficace,
- :: que ces activités sont gérées conformément à des processus permanents, adéquats et efficaces de gestion stratégique et de gestion des risques, des liquidités, du financement et du capital,
- :: et qu'elles sont menées dans un milieu adéquat et propice à la maîtrise.

Elle doit aussi pouvoir démontrer :

- :: que des processus visant à cerner les faiblesses ou défaillances d'importance ayant trait à ces matières sont en place et
- :: que les mesures correctrices adéquates sont prises en temps utile.

Règlement administratif sur les primes différentielles – Catégories de tarification des institutions membres

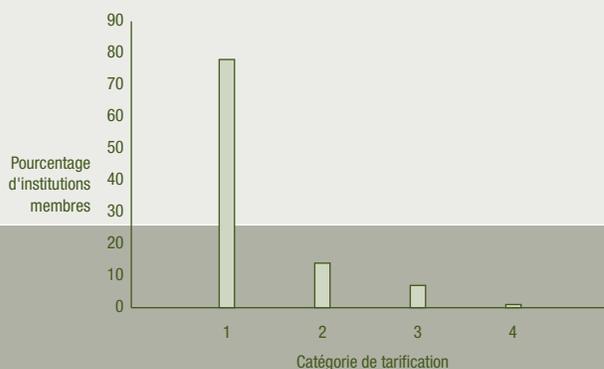
La SADC finance ses activités essentiellement avec les primes d'assurance-dépôts que lui versent ses institutions membres chaque année. La prime que doit payer une institution membre est calculée en fonction du montant total des dépôts assurés qu'elle détient au 30 avril et conformément aux dispositions de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et du *Règlement administratif sur les primes différentielles* de la SADC.

En vertu du *Règlement administratif sur les primes différentielles* de la SADC, les institutions membres

sont classées dans quatre catégories de tarification : la catégorie 1 regroupe les institutions les mieux cotées et la catégorie 4, les institutions ayant obtenu les notes les plus faibles. Sauf dans les circonstances spéciales prévues par le règlement administratif et s'appliquant aux nouvelles institutions membres, aux filiales d'institutions membres et à certains types de fusions, la SADC note ses institutions membres suivant divers critères ou facteurs tant quantitatifs (entre autres, la suffisance des fonds propres, les bénéfices, la qualité et la concentration de l'actif) que qualitatifs (notamment la cote d'inspection et la conformité aux Normes). Le tableau ci-dessous fournit plus de précisions sur ces critères ou facteurs.

Vue d'ensemble du barème de primes différentielles de la SADC : Facteurs et critères

Facteurs ou critères	Note maximale
Facteurs quantitatifs relatifs aux fonds propres : Mesure des fonds propres :: Ratio actif/fonds propres :: Ratio des fonds propres à risque de catégorie 1 :: Ratio des fonds propres à risque	20
Autres facteurs quantitatifs : :: Rendement de l'actif pondéré en fonction des risques :: Volatilité du revenu net rajusté selon la moyenne :: Revenu net rajusté selon la volatilité :: Ratio d'efficience :: Actif ayant subi une moins-value (y compris les pertes non réalisées nettes sur les valeurs mobilières) par rapport au total des fonds propres :: Ratio de concentration de l'actif à l'égard de l'ensemble des contreparties :: Concentration de l'actif dans le secteur immobilier :: Concentration de l'actif à l'égard de l'ensemble des secteurs d'activité	5 5 5 5 5 5 5 5
Note totale relative aux facteurs quantitatifs	60
Facteurs qualitatifs : :: Cote d'inspection :: Conformité aux Normes de la SADC :: Autres renseignements	25 10 5
Note totale relative aux facteurs qualitatifs	40
Note totale	100



Répartition des institutions membres par catégorie de tarification*

*Pour l'exercice comptable des primes 2002

Répartition des institutions membres par catégorie de tarification et exercice comptable des primes (en pourcentage)

Catégorie de tarification	Exercice comptable 2002	Exercice comptable 2001	Exercice comptable 2000	Exercice comptable 1999
1	78	66	74	69
2	14	24	20	22
3	7	9	5	7
4	1	1	1	2
Total	100	100	100	100

En 2002, le taux de prime des quatre catégories a été réduit de moitié. Le taux de la catégorie 1 a été fixé à 1/48 pour 100 (2 points de base) des dépôts assurés, tandis que les taux des catégories 2, 3 et 4 s'établissaient respectivement à 1/24 pour 100 (4 points de base), 1/12 pour 100 (8 points de base) et 1/6 pour 100 (16 points de base).

À l'exercice comptable des primes 2002, 78 pour 100 des institutions membres se sont classées dans la catégorie de tarification supérieure, soit 12 pour 100 de plus qu'à l'exercice précédent. Comme l'illustre le tableau ci-dessus, de 1999 à 2002, plus de 90 pour 100 des institutions membres de la SADC se sont classées dans les catégories 1 ou 2.

Profil des institutions membres

Le profil qui suit présente des renseignements sur les institutions membres, sous forme de tableaux comparatifs. Il ne vise nullement à faire ressortir les risques qu'une institution membre peut représenter pour la SADC. Il a été établi à partir des informations fournies par les institutions membres par l'entremise de la Banque du Canada, du Bureau du surintendant des institutions financières et de la Commission des services financiers de l'Ontario, et d'informations adressées directement à la SADC. Bien que maints efforts aient été déployés pour en assurer l'exactitude, le profil n'est pas forcément exempt d'erreurs étant donné la diversité des sources d'information.

L'information présentée se limite aux données que la Société a pu recueillir et a le droit de divulguer. Il convient de souligner que la situation particulière d'une institution membre peut s'écarter considérablement des chiffres globaux et des moyennes indiqués dans les tableaux. À noter que les activités hors bilan, y compris les activités d'administration de successions, de fiducie et d'agence, ne sont pas incluses.

Pour les besoins de ce profil, les institutions membres de la SADC au 31 mars 2003 ont été regroupées en trois catégories principales : les banques canadiennes et leurs filiales, les sociétés de fiducie et de prêt canadiennes et les filiales de banques étrangères. Ces catégories sont basées sur des caractéristiques uniques définies par les lois et les règlements applicables aux institutions.

Les informations sont présentées comme suit :

- :: Institutions membres
- :: Sommaire des résultats financiers de l'ensemble des institutions membres
- :: Taille et qualité de l'actif
- :: Passif-dépôts au Canada
- :: Mesure des fonds propres
- :: Mesure des revenus et de la rentabilité

Note concernant le sommaire des résultats financiers de l'ensemble des institutions : Dans les tableaux établis sur cinq ans, les résultats des exercices antérieurs ont été rajustés afin de mettre en relief le nombre d'institutions qui sont actuellement membres de la Société. Par conséquent, l'information financière ne porte que sur les institutions qui étaient membres de la SADC au 31 mars 2003.

À propos des institutions membres

Institutions membres de la SADC au 31 mars 2003⁹

<i>Banques canadiennes et filiales</i>	<i>Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes</i>
Banque canadienne de l'Ouest Canadian Western Trust Company	Community Trust Company Ltd.
Banque Canadienne Impériale de Commerce Banque Amicus Compagnie Trust CIBC Hypothèques CIBC Inc. Services Hypothécaires CIBC Inc.	Compagnie de fiducie AGF Compagnie de fiducie du Groupe Investors Ltée (La) Compagnie de fiducie M.R.S. Société de fiducie de la London Life (La)
Banque Citizens du Canada Compagnie de fiducie Citizens	Compagnie Trust CIBC Mellon
Banque CS Alterna	Effort Trust Company (The)
Banque de Montréal Société de Fiducie BMO Société hypothécaire Banque de Montréal	Équitable, Compagnie de fiducie (L')
Banque de Nouvelle-Écosse (La) Compagnie Montréal Trust du Canada Compagnie Trust National Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (La) Société hypothécaire Scotia	Fiducie de la Financière Sun Life inc.
Banque Laurentienne du Canada B2B Trust BLC Trust Trust La Laurentienne du Canada Inc.	Fiducie Desjardins Inc.
Banque le Choix du Président	Fiducie Trimark
Banque Manuvie du Canada	League Savings & Mortgage Company
Banque Nationale du Canada Société de Fiducie Natcan Trust Banque Nationale Inc.	L'Industrielle-Alliance Compagnie de fiducie
Banque Ouest	Maple Trust Company
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada	MCAP Inc.
Banque Royale du Canada Compagnie Trust Royal Société d'hypothèques de la Banque Royale Société Trust Royal du Canada	Peoples Trust Company
Banque Toronto-Dominion (La) Banque des Premières Nations du Canada Hypothèques Trustco Canada Société Canada Trust (La) Société d'hypothèques Pacifique TD (La) Société d'hypothèques TD (La)	Société de fiducie Canada-Vie
<i>Total : 39</i>	Société de Fiducie Clarica
	Société de Fiducie Coopérative du Canada (La)
	Société de Fiducie Equisure
	Société de Fiducie Home
	Société de fiducie Peace Hills
	Société de fiducie privée MD
	Société de fiducie Standard Life
	Société de Trust Household (La)
	<i>Total : 25</i>

⁹ Les institutions membres apparentées ont été regroupées. Pour chaque groupe, l'institution membre disposant de l'actif le plus élevé figure en premier, suivie des autres institutions apparentées, par ordre alphabétique.

Filiales d'institutions étrangères

Banque Amex du Canada

Banque CTC du Canada

Banque de Chine (Canada)

Banque de l'Asie de l'Est (Canada) (La)

Banque Habib Canadienne

Banque HSBC Canada

Société de fiducie HSBC (Canada)

Société hypothécaire HSBC (Canada)

Banque ING du Canada

Banque Internationale de Commerce de Cathay (Canada)

Banque Korea Exchange du Canada

Banque MBNA Canada

Banque Nationale de Grèce (Canada)

Banque Nationale de l'Inde (Canada)

Banque UBS (Canada)

UBS Trust (Canada)

BCPBank Canada

BNP Paribas (Canada)

Citibanque Canada

First Data Loan Company, Canada

IntesaBci Canada

Société de fiducie Computershare du Canada

Société de fiducie du Nord, Canada (La)

Société Générale (Canada)

Total : 24

TOTAL : 88 institutions membres

Changements concernant les institutions membres : du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003

Nouvelles adhésions

2 décembre 2002 : Banque Ouest

5 mars 2003 : Société de fiducie Canada-Vie

Autres changements concernant les institutions membres

2 mai 2002 : La Banque de Tokyo-Mitsubishi (Canada) est autorisée à accepter des dépôts de gros payables au Canada sans avoir la qualité d'institution membre de la SADC, et sa police est annulée.

1^{er} août 2002 : Pacific & Western's eTrust of Canada Inc. devient une banque de l'annexe I sous la dénomination Banque Pacifique et de l'ouest du Canada.

1^{er} novembre 2002 : La Compagnie Montréal Trust fusionne avec la Compagnie Montréal Trust du Canada, et elles poursuivent leurs activités sous la dénomination Compagnie Montréal Trust du Canada.

1^{er} novembre 2002 : La Société d'hypothèques Victoria et Grey fusionne avec la Compagnie Trust National, et elles poursuivent leurs activités sous la dénomination Compagnie Trust National.

6 janvier 2003 : La Compagnie Trust BNY Canada cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.

6 janvier 2003 : La Banque United Overseas (Canada) cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.

31 janvier 2003 : La Société de Fiducie Banque de Montréal poursuit ses activités sous la dénomination Société de Fiducie BMO.

28 mars 2003 : La Banque Sottomayor Canada poursuit ses activités sous la dénomination BCPBank Canada.

Sommaire des résultats financiers de l'ensemble des institutions membres

Bilan (en milliards de dollars et en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2002		2001		2000		1999		1998	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
ACTIF										
Liquidités	95,0	6	87,3	5	85,7	6	94,9	7	85,7	6
Valeurs mobilières	383,1	23	377,3	23	329,8	22	298,1	22	261,1	19
Prêts	930,6	56	921,4	56	856,8	58	818,4	59	819,5	59
Autres éléments d'actif	258,8	15	251,8	16	201,2	14	169,9	12	218,4	16
Actif total	1 667,5	100	1 637,8	100	1 473,5	100	1 381,3	100	1 384,7	100
PASSIF										
Dépôts	1 124,1	67	1 090,0	67	1 015,1	69	948,2	69	913,0	66
Autres éléments de passif	461,6	28	468,0	28	386,4	26	365,4	26	410,1	30
Passif total	1 585,7	95	1 558,0	95	1 401,5	95	1 313,6	95	1 323,1	96
Avoir des actionnaires	81,8	5	79,8	5	72,0	5	67,7	5	61,6	4
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	1 667,5	100	1 637,8	100	1 473,5	100	1 381,3	100	1 384,7	100

État des résultats (en millions de dollars)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2002	2001	2000	1999	1998
Intérêts créditeurs	69 109	85 837	83 925	76 977	77 779
Intérêts débiteurs	35 794	56 098	58 239	51 586	53 167
Revenu net d'intérêts	33 315	29 739	25 686	25 391	24 612
Charge de prêts douteux	9 424	6 266	4 004	3 260	2 802
Revenu net d'intérêts après charge de prêts douteux	23 891	23 473	21 682	22 131	21 810
Autres revenus	31 252	33 859	32 879	27 515	22 262
Revenu net d'intérêts et autres revenus	55 143	57 332	54 561	49 646	44 072
Frais autres que d'intérêts	44 454	43 194	39 162	35 047	31 913
Bénéfice net avant provision pour impôts sur le revenu	10 689	14 138	15 399	14 599	12 159
Provision pour impôts sur le revenu	2 392	3 334	4 986	4 649	4 318
Bénéfice net avant intérêts minoritaires dans le revenu net de filiales et éléments extraordinaires	8 297	10 804	10 413	9 950	7 841
Intérêts minoritaires dans le revenu net de filiales et éléments extraordinaires	516	434	288	150	187
Bénéfice net	7 781	10 370	10 125	9 800	7 654

Taille et qualité de l'actif

Actif total (en milliards de dollars et en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2002		2001		2000		1999		1998	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Banques canadiennes et filiales	1 579,1	94,7	1 559,2	95,2	1 405,9	95,4	1 325,1	95,9	1 327,2	95,9
Filiales d'institutions étrangères	76,0	4,6	68,8	4,2	58,8	4,0	48,6	3,5	49,9	3,6
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	12,4	0,7	9,8	0,6	8,8	0,6	7,6	0,6	7,6	0,5
Total	1 667,5	100,0	1 637,8	100,0	1 473,5	100,0	1 381,3	100,0	1 384,7	100,0

Prêts douteux par rapport à l'actif total (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2002	2001	2000	1999	1998
Banques canadiennes et filiales	0,9	0,8	0,7	0,6	0,6
Filiales d'institutions étrangères	0,9	0,9	1,1	1,2	1,5
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	0,8	0,9	0,5	0,6	0,6
Prêts douteux (bruts) / Actif total (brut)					

Prêts douteux par rapport au total des prêts (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2002	2001	2000	1999	1998
Banques canadiennes et filiales	1,6	1,4	1,2	1,1	1,0
Filiales d'institutions étrangères	1,7	1,7	1,9	2,1	2,6
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	1,3	1,3	0,8	0,8	0,9
Prêts douteux (bruts) / Prêts totaux (bruts)					

Prêts douteux pour lesquels aucune provision n'a été constituée (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2002	2001	2000	1999	1998
Banques canadiennes et filiales	-0,1	-2,1	-12,5	-17,5	-8,3
Filiales d'institutions étrangères	-13,0	-1,8	3,5	-7,2	14,8
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	10,6	31,7	-15,7	-17,8	1,8
1 - (Provision pour prêts douteux / Prêts douteux (bruts))					

Prêts douteux nets par rapport à l'avoir des actionnaires (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2002	2001	2000	1999	1998
Banques canadiennes et filiales	0,0	-0,4	-1,8	-2,4	-1,2
Filiales d'institutions étrangères	-1,8	-0,3	0,6	-1,5	4,8
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	1,1	3,4	-1,0	-1,1	0,1
Prêts douteux (nets) / Avoir moyen des actionnaires					

Passif-dépôts au Canada

Total des dépôts (en milliards de dollars et en pourcentage)

Au 30 avril	2002		2001		2000		1999		1998	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Banques canadiennes et filiales	951,7	94,2	898,4	94,6	852,1	95,2	801,0	95,4	778,6	95,4
Filiales d'institutions étrangères	50,2	5,0	44,1	4,7	37,4	4,2	33,6	4,0	32,9	4,0
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	8,0	0,8	7,0	0,7	5,7	0,6	5,1	0,6	5,1	0,6
Total	1 009,9	100,0	949,5	100,0	895,2	100,0	839,7	100,0	816,6	100,0

Dépôts assurés (en milliards de dollars, en pourcentage des dépôts totaux et par catégorie)

Au 30 avril	2002		2001		2000		1999		1998	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Banques canadiennes et filiales	327,5	34,4	315,3	35,1	304,6	35,7	294,5	36,8	286,0	36,7
Filiales d'institutions étrangères	12,5	24,9	10,3	23,4	8,6	23,0	8,1	24,1	7,2	21,9
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	6,8	85,0	6,0	85,7	5,0	87,7	4,4	86,3	4,5	88,2
Total – toutes catégories confondues	346,8	34,3	331,6	34,9	318,2	35,5	307,0	36,6	297,7	36,5

Mesures des fonds propres

Ratio de fonds propres (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2002	2001	2000	1999	1998
Banques canadiennes et filiales	4,7	4,7	4,8	4,5	4,3
Filiales d'institutions étrangères	6,6	6,9	6,6	5,9	4,7
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	8,5	9,1	9,4	9,2	11,7
Avoir moyen des actionnaires / Actif moyen					

Ratio des fonds propres à risque, selon les normes de la BRI (en pourcentage)*

À la fin de l'exercice des institutions membres	2002	2001	2000	1999	1998
Banques canadiennes et filiales	12,2	12,2	11,8	11,5	10,6
Filiales d'institutions étrangères	13,9	13,3	12,9	12,8	11,1
Sociétés de fiducie et de prêt fédérales	19,2	19,7	19,7	23,3	23,6

*BRI (Banque des règlements internationaux) : Les sociétés de fiducie provinciales sont exclues puisqu'elles doivent respecter des normes de fonds propres établies en fonction de critères différents.

Mesure des revenus et de la rentabilité

Revenu net (en millions de dollars)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2002	2001	2000	1999	1998
Banques canadiennes et filiales	7 064	9 794	9 767	9 499	7 408
Filiales d'institutions étrangères	624	490	280	221	165
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	93	86	78	80	81
Total	7 781	10 370	10 125	9 800	7 654

Revenu d'intérêts (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2002	2001	2000	1999	1998
Banques canadiennes et filiales	52,1	47,0	43,8	48,1	52,7
Filiales d'institutions étrangères	44,8	42,8	44,4	45,4	49,0
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	44,8	45,6	42,9	42,7	43,4

Revenu d'intérêts : revenu d'intérêts / total des produits

Marge d'intérêt (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2002	2001	2000	1999	1998
Banques canadiennes et filiales	2,0	1,9	1,8	1,8	1,8
Filiales d'institutions étrangères	2,3	2,2	2,2	2,0	2,0
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	2,1	2,4	2,4	2,3	2,4
Marge d'intérêt : revenu net d'intérêts / actif moyen					

Revenu autre que d'intérêts (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2002	2001	2000	1999	1998
Banques canadiennes et filiales	1,8	2,1	2,3	1,9	1,6
Filiales d'institutions étrangères	2,8	2,9	2,7	2,4	2,0
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	2,6	2,8	3,2	3,0	3,1
Revenu autre que d'intérêts : (revenus de négociation + gains (pertes) provenant d'instruments détenus à des fins autres que de négociation + autres revenus) / actif moyen					

Total des frais autres que d'intérêts (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2002	2001	2000	1999	1998
Banques canadiennes et filiales	3,3	3,3	3,3	3,0	2,8
Filiales d'institutions étrangères	4,1	4,3	4,3	3,9	3,7
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	4,0	4,3	4,7	4,3	4,5
Total des frais autres que d'intérêts : (frais autres que d'intérêts + provision pour impôts sur le revenu + intérêts minoritaires dans des filiales + charge de prêts douteux) / actif moyen					

Rendement de l'actif moyen (RAM) (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2002	2001	2000	1999	1998
Banques canadiennes et filiales	0,4	0,7	0,7	0,7	0,6
Filiales d'institutions étrangères	0,9	0,7	0,5	0,4	0,3
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	0,8	0,9	1,0	1,1	1,1

RAM : revenu net / actif moyen

Rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2002	2001	2000	1999	1998
Banques canadiennes et filiales	9,4	13,9	14,9	15,6	13,3
Filiales d'institutions étrangères	13,0	10,9	7,5	7,5	7,0
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	9,9	10,1	10,2	11,6	9,3

RAMA : revenu net / avoir moyen des actionnaires

Efficiences (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2002	2001	2000	1999	1998
Banques canadiennes et filiales	69,4	68,1	66,7	65,8	67,6
Filiales d'institutions étrangères	59,7	65,3	70,3	75,9	77,8
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	65,2	67,6	70,0	67,3	68,6

Efficiences : frais autres que d'intérêts / (revenu net d'intérêts + revenus non productifs d'intérêts)

■ ■ Régie de la Société

La SADC rend compte au Parlement de ses activités par l'intermédiaire du ministre des Finances et fonctionne suivant le cadre juridique établi par la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur la SADC) et la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Loi sur la SADC énonce la mission, les pouvoirs et les obligations de la Société ; elle présente les modalités générales de l'assurance-dépôts ainsi que d'autres facettes du rôle de la Société.

Conseil d'administration

La *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* prévoit que la Société est administrée par un conseil d'administration composé d'un président et de cinq autres membres du secteur privé, et de cinq administrateurs nommés d'office : le gouverneur de la Banque du Canada, le sous-ministre des Finances, le surintendant des institutions financières et un surintendant auxiliaire des institutions financières ou un autre représentant officiel du surintendant, et le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.

Au cours de l'exercice, le conseil s'est concentré sur certains dossiers, notamment la planification d'urgence et l'initiative de restructuration de la Société. En collaboration avec la direction, il a continué de jouer un rôle dans le processus annuel de planification stratégique de la Société. Il a ainsi participé à une séance de planification stratégique en juin 2002.

Le conseil a également été occupé par diverses activités, notamment l'examen des demandes d'adhésion d'institutions financières (voir encadré). Sous l'égide du Comité de la régie d'entreprise, le conseil continuera d'évaluer régulièrement ses activités en fonction des normes inspirées des meilleures pratiques en évolution dans ce domaine.

Les membres du conseil issus du secteur privé sont rémunérés selon une grille recommandée par le gouvernement et approuvée par décret. En 2002-2003, ceux-ci se sont vu rémunérer un montant total de 226 000 dollars.

Demande d'adhésion à la SADC : première étape de gestion des risques

La demande d'adhésion d'une institution financière constitue la première étape de gestion des risques pour la SADC, et donc la plus importante. L'examen de la demande consiste en une analyse et une évaluation approfondies et rigoureuses de l'institution qui fait la demande, afin de définir les risques qu'elle pourrait poser à la Société. Ce pouvoir de décision aide la Société à minimiser ses risques de perte financière.

Comités du conseil d'administration

Tout travail présenté au conseil d'administration de la SADC est d'abord revu par les comités du conseil. Au 31 mars 2003, le conseil de la SADC comptait quatre comités permanents :

Le Comité de direction : Ce comité conserve le même mandat que les années antérieures, c'est-à-dire qu'il s'occupe des situations urgentes et de toute question très délicate que peut lui soumettre le conseil, le président du conseil ou le chef de la direction. Au 31 mars 2003, le président du conseil d'administration de la SADC présidait le comité. Les autres membres du comité étaient David A. Dodge et H. Garfield Emerson. Le comité ne se réunit qu'au besoin et il n'a pas siégé en 2002-2003.

Le Comité de vérification : À ses tâches de surveillance des vérifications et de conseil en matière financière auprès du conseil est venu s'ajouter un rôle officiel de supervision des risques, qui fait partie de son mandat depuis que celui-ci a été examiné par le conseil l'année dernière. En 2002-2003, le comité s'est réuni trois fois pour discuter des différents aspects des risques à la Société, notamment : la répartition des responsabilités entre le conseil et la direction et les méthodes utilisées pour les exercer ainsi que la classification et la gestion des risques importants de la SADC. Les autres activités du comité ont consisté à :

- :: revoir les états financiers de la SADC pour l'exercice 2001-2002 et recommander leur approbation au conseil
- :: examiner la mise à jour des politiques de trésorerie et de placement de la Société et la nouvelle politique sur les liquidités
- :: examiner les mesures de redressement qualitatif de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

Le Comité de vérification a par ailleurs engagé les services d'un expert-comptable, Graeme Rutledge, associé en vérification ayant par le passé effectué la vérification des comptes de plusieurs institutions financières importantes. M. Rutledge a fourni son aide et ses conseils financiers avisés au comité tout au long de l'année. Le comité continuera à faire appel à ses services au besoin.

Au 31 mars 2003, Tracey Bakkeli présidait le Comité de vérification. Les autres membres étaient Viateur Bergeron, John Doran et Grant Morash.

Le Comité des ressources humaines et de la rémunération (CRHR) : Le comité a pour tâche d'étudier toute une gamme de questions liées aux ressources humaines et de formuler des recommandations à leur égard, notamment en ce qui touche les politiques internes concernant le personnel, la formation, la planification de la relève, la rémunération, le respect des dispositions légales relatives aux ressources humaines, les plaintes et d'autres questions relatives au personnel. Au cours de l'exercice 2002-2003, les principales activités du comité ont consisté à :

- :: effectuer l'évaluation du rendement du président et chef de la direction pour la période 2001-2002 ; examiner une proposition de système d'évaluation du rendement du président et chef de la direction pour l'année 2003-2004 et recommander son approbation au conseil
- :: assurer l'examen de la structure de l'organisation et le déroulement des changements organisationnels y afférents et passer en revue les fonctions de chaque poste, y compris la succession de la relève du président et chef de la direction et du vice-président directeur et chef de l'exploitation

Le conseil d'administration au 31 mars 2003



1 Ronald N. Robertson
Président du conseil
Société d'assurance-dépôts
du Canada

2 Tracey Bakkeli
T. Bakkeli Consultants Inc.
Regina

3 Viateur Bergeron
Associé
Bergeron, Gaudreau, Laporte
Gatineau

4 David A. Dodge
Gouverneur de la Banque
du Canada
(membre d'office)

5 John Doran
Surintendant auxiliaire,
Surveillance
Bureau du surintendant des
institutions financières
(membre d'office)

6 H. Garfield Emerson
Président du cabinet national
et associé principal
Fasken Martineau DuMoulin LLP
Toronto

7 Bill Knight
Commissaire
Agence de la consommation en
matière financière du Canada
(membre d'office)

8 Nicholas Le Pan
Surintendant des institutions
financières
(membre d'office)

9 Kevin G. Lynch
Sous-ministre des Finances
(membre d'office)

10 Grant Morash
Conseiller financier
Halifax

11 Darryl J. Raymaker
Associé
Raymaker, Bontorin
Calgary

12 Julie Dickson
Surintendant auxiliaire
Secteur de la réglementation
Bureau du surintendant des
institutions financières
(substitut)

13 Charles Freedman
Sous-gouverneur
Banque du Canada
(substitut)

14 Michael Horgan
Sous-ministre délégué principal
Ministère des Finances
(substitut)

Participation aux réunions^a (du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003)

	Comités du conseil d'administration ^b				
	Conseil d'administration	Comité de direction	Comité de vérification	Comité de la régie de la Société	Comité des RHR
Nombre de réunions	6 ^c		3	3	4
Présences : ^d					
R.N. Robertson – président du conseil	6			3	4
V. Bergeron	6		3		
H.G. Emerson	5		1		3
T. Bakkeli	6		3	3	1
D. Raymaker ^e	4				1
G. Morash ^f	3				1
<i>Membres d'office (substitués) :</i>					
D.A. Dodge (C. Freedman)	4 (2)				
N. Le Pan (J. Dickson)	4 (1)		1		4
J. Doran	5		2		
K. Lynch (M. Horgan) ^g	0 (3)				
B. Knight	6			3	

^a Y compris par téléphone.

^b Le conseil étant au complet, la composition de ses comités a été revue lors de la réunion du conseil en mars 2003.

^c Y compris la séance de planification stratégique du 11 juin 2002.

^d C.P. MacDonald a démissionné de son poste au conseil d'administration le 12 avril 2002 et n'a donc assisté à aucune réunion.

^e D. Raymaker a été nommé au conseil le 7 août 2002.

^f G. Morash a été nommé au conseil le 26 novembre 2002.

^g De plus, R. Hamilton a assisté à deux réunions du conseil en tant qu'observateur du ministère des Finances.

:: examiner et approuver le *Code de conduite professionnelle et de comportement éthique* et élaborer une politique sur la divulgation interne d'information concernant des actes fautifs au travail

Au 31 mars 2003, le Comité des ressources humaines et de la rémunération était présidé par Ronald N. Robertson et se composait de Nicholas Le Pan, Darryl Raymaker, Grant Morash et Garfield Emerson.

Le Comité de la régie de la Société : Mis sur pied en 2002, le comité doit s'assurer qu'existent les structures et processus nécessaires au contrôle efficace des activités de la Société. Au titre de ses fonctions, le comité doit faire le point sur la constitution du conseil et

recommander les candidats potentiels au poste d'administrateur, apporter conseils et formation au conseil en matière de régie et examiner régulièrement le mandat de la Société, comme le prévoit la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*. Au cours de l'exercice 2002-2003, les principales activités du comité ont consisté à mettre en œuvre le processus d'évaluation du conseil, à examiner le mandat de tous les comités du conseil et à effectuer plusieurs examens annuels des processus et de la structure du conseil.

Au 31 mars 2003, le Comité de la régie de la Société était présidé par Ronald N. Robertson et se composait de Tracey Bakkeli, Bill Knight et Darryl Raymaker.

Direction

La direction de la SADC se compose du président et chef de la direction, ainsi que de dirigeants nommés par le conseil d'administration conformément au Règlement administratif général pris en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*. Le président et chef de la direction est nommé par le gouverneur en conseil pour un mandat de cinq ans.

Les échelles de salaire des dirigeants de la SADC sont les suivantes :

:: poste de président et chef de la direction : 178 000 \$ à 209 500 \$

:: poste de vice-président directeur et chef de l'exploitation : 147 460 \$ à 196 620 \$

:: poste de vice-présidents : 141 330 \$ à 188 435 \$

Suite à la restructuration de la Société, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2003, la direction de la SADC se compose ainsi :

1 Jean Pierre Sabourin
Président et chef de la direction
(1^{er} juin 2001) (reconduit à son poste jusqu'au 1^{er} juin 2006)

3 Michèle Bourque
Vice-présidente
Assurance et Évaluation des risques

5 Thomas J. Vice
Vice-président
Finances et Administration,
et directeur financier

2 Guy L. Saint-Pierre
Vice-président directeur
et chef de l'exploitation

4 M. Claudia Morrow
Vice-présidente
Affaires générales, conseillère générale
et secrétaire de la Société



En 2002-2003, la direction de la SADC se composait des personnes suivantes :

Jean Pierre Sabourin
Président et chef de la direction

Guy L. Saint-Pierre
Vice-président directeur
et chef de l'exploitation

Wayne Acton
Premier vice-président
Exploitations régionales

Michèle Bourque
Vice-présidente par intérim
Assurance et Évaluation des risques

M. Claudia Morrow
Secrétaire de la Société

Bert C. Scheepers
Premier vice-président
Finances et Administration,
et directeur financier

Gillian Strong
Conseillère générale

Thomas J. Vice
Directeur principal des Finances
et trésorier

Comités interinstitutions

Créé en vertu de l'*Entente d'alliance stratégique* entre la SADC et le BSIF, le Comité de liaison BSIF/SADC est présidé conjointement par le surintendant des institutions financières et par le président du conseil d'administration de la Société. Il coordonne les activités du BSIF et de la SADC, afin d'éviter le chevauchement des tâches et les coûts superflus, et de promouvoir des relations de travail étroites et efficaces entre les deux organismes. Au 31 mars 2003, le comité regroupait les personnes suivantes :

Co-président

Nicholas Le Pan
Surintendant des institutions financières
BSIF

Co-président

Ronald N. Robertson
Président du conseil d'administration
SADC

Membres

Jean Pierre Sabourin
Président et chef de la direction
SADC

Guy L. Saint-Pierre
Vice-président directeur
et chef de l'exploitation
SADC

Michèle Bourque
Vice-présidente par intérim
Assurance et Évaluation des risques
SADC

John Doran
Surintendant auxiliaire, Surveillance
BSIF

Pamela Hopkins
Administratrice déléguée
BSIF

Comités de la SADC

Créé en 1993, le **Groupe consultatif des biens immobiliers** fournit ses conseils à la direction de la SADC afin que celle-ci optimise ses recouvrements sur d'importants biens immobiliers dans lesquels la SADC a des intérêts. Au cours des dernières années, le groupe a mis la vaste expérience de ses membres en gestion et en affaires au profit de l'élaboration de stratégies de recouvrement et de la réalisation des biens immobiliers. Au 31 mars 2003, le groupe se composait des personnes suivantes :

Président

Daniel F. Sullivan
Président délégué du conseil
Scotia Capitaux inc.

Randy M. Grimes
Directeur
Groupe IBI

Kenneth Rotenberg
Président
Kenair Apartments Limited

Membres

J. Lorne Braithwaite
Président et chef de la direction
Park Avenue Ventures

Stephen E. Johnson
Président et chef de la direction
Canadian Real Estate Investment Trust

John Latimer
Directeur
Talisker Corporation

Alvin G. Poettcker
Président et chef de la direction
UBC Properties Trust

Respect des obligations légales de la SADC

En tant que société d'État, la SADC doit se conformer à diverses lois, y compris la *Loi sur la gestion des finances publiques*, en vertu de laquelle la SADC doit soumettre chaque année à l'approbation du ministre un plan d'entreprise (ainsi qu'un résumé de ce plan) et un rapport annuel. Le ministre dépose ensuite le résumé du plan d'entreprise et le rapport annuel de la SADC devant chaque chambre du Parlement.

En 2002-2003, la SADC a soumis au ministre son plan d'entreprise, le résumé du plan d'entreprise et le rapport annuel dans les délais prescrits par la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Au cours de l'exercice, la SADC a dû rendre compte de son respect des exigences légales concernant :

La Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels

L'an dernier, la SADC a reçu deux demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* ; aucune demande n'était en suspens depuis la période précédente. Pour l'une d'entre elles, la SADC a fourni l'information demandée, sous forme tronquée, dans les trente jours ; pour l'autre, la personne demandant les renseignements a retiré sa requête. Au 31 mars 2003, aucune plainte, enquête ou appel n'a été porté à l'attention de la SADC au sujet de ces demandes. Pendant l'exercice, la SADC n'a reçu aucune demande en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

La santé et la sécurité au travail

La Société est assujettie à la partie II du *Code canadien du travail* et à ses règlements relatifs à la santé et à la sécurité au travail. Comme l'exige le *Code canadien du travail*, la SADC dispose d'un Comité de santé et de sécurité composé d'employés et de représentants de la direction. Le comité s'est réuni à onze reprises en 2002-2003.

Comme l'exige la réglementation canadienne en matière de santé et de sécurité au travail, la SADC doit soumettre chaque année à Développement des ressources humaines Canada un rapport sur les accidents, blessures et activités en matière de santé et de sécurité qui ont marqué l'année. Le 1^{er} mars 2003, La SADC n'avait aucun accident ni blessure à rapporter en 2002.

Les langues officielles

La SADC a remis au Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) son évaluation annuelle sur l'usage des langues officielles à la Société pour l'exercice 2002-2003. Le SCT a confirmé que la SADC remplissait ses obligations de façon satisfaisante.

L'équité en matière d'emploi

Dans la mesure où la SADC compte moins de 100 employés, elle n'a pas à produire de compte rendu sur les mesures prises au chapitre de l'équité en matière d'emploi, en vertu du paragraphe 18(6) de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Toutefois, elle continue de se conformer aux dispositions sur l'équité en matière d'emploi. Elle fait le suivi de ses progrès à ce chapitre et appuie diverses activités axées sur l'équité en matière d'emploi.

Le multiculturalisme

La présence accrue de la SADC sur la scène internationale a multiplié les occasions de sensibilisation aux différences culturelles. Les activités que la Société a entreprises en vertu du Programme du multiculturalisme se trouvent dans le rapport annuel que celle-ci a remis à la ministre du Patrimoine canadien.

:: Renseignements utiles sur la SADC

La SADC s'est engagée à sensibiliser les consommateurs à l'assurance-dépôts et à les renseigner sur les services qu'elle offre. Voici les coordonnées de la SADC.

Siège social

Société d'assurance-dépôts du Canada

50, rue O'Connor, 17^e étage
C.P. 2340, succursale D
Ottawa (Ontario) K1P 5W5

Service d'information sans frais :

1 800 461-SADC (7232)
Site Web : www.sadc.ca
Courriel : info@sadc.ca
Télécopieur : (613) 996-6095

Bureau de Toronto

Société d'assurance-dépôts du Canada

79, rue Wellington Ouest
Bureau 1200, C.P. 156
Toronto (Ontario) M5K 1H1

Comité de la haute direction de la SADC

De nouveaux membres ont été nommés au Comité de la haute direction de la SADC, à compter du 1^{er} avril 2003. Le comité joue un rôle majeur dans toutes les activités de la SADC, qu'il s'agisse de fonctions internes au quotidien ou de partenariats avec ses homologues fédéral et provinciaux ou avec des organisations internationales.

1 Jean Pierre Sabourin

2 Michèle Bourque

3 Margaret Saxon-Kopke

4 Guy L. Saint-Pierre

5 M. Claudia Morrow

6 Keith Adam

7 Ken Mylrea

8 Thomas J. Vice

9 Patricia Griffin-Dobson



■ ■ Revue financière

Analyse par la direction

Points saillants du bilan

Encaisse et placements

Au 31 mars 2003, le solde combiné de l'encaisse et des placements s'établissait à 1 066 millions de dollars, soit 353 millions en liquidités et placements à court terme et 713 millions en placements. Le rendement moyen pondéré a été de 3,22 pour 100. La provenance et l'utilisation de l'encaisse sont décrites de façon détaillée dans l'état des flux de trésorerie.

Stratégie de placement de la SADC

La stratégie de placement de la SADC s'appuie sur deux principes de base clés :

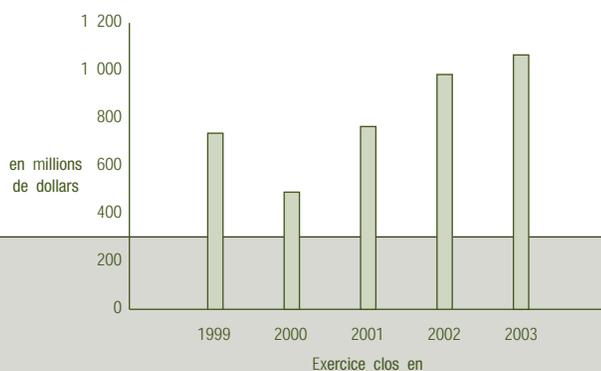
- i) le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital ;
- ii) le portefeuille de placement constitue la première source de financement de toute activité d'intervention.

En adhérant à ces principes, la SADC s'impose de maintenir un portefeuille de placement prudent. Elle gère sa trésorerie en conformité avec les *Lignes directrices*

concernant la gestion des risques financiers (Lignes directrices) que le ministre des Finances a émises à l'intention des sociétés d'État. La SADC a mis en œuvre une politique de placement en vertu de laquelle elle ne peut investir que dans les titres qui atteignent ou dépassent les critères de qualité du crédit définis dans les Lignes directrices. De même, cette politique limite davantage les risques encourus en prévoyant la limite maximum des montants et des échéances des placements que la Société peut faire à l'égard des titres ainsi acceptés. Au cours de l'exercice, la SADC a révisé sa politique de trésorerie pour mieux profiter de rendements intéressants tout en continuant de cibler des placements de grande qualité et très liquides.

Réclamations à recouvrer

Les réclamations nettes à recouvrer ont diminué de 410 000 \$ en raison de recouvrements de 344 000 \$ provenant de la réalisation des éléments d'actif d'institutions membres faillies, et du fait de la radiation de quelque 66 000 \$ de réclamations irrécouvrables. Au 31 mars 2003, la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer se chiffrait à 4 millions de dollars, une baisse de 2 millions de dollars depuis le 31 mars 2002. Au cours de l'exercice, la SADC a radié 2 millions de dollars, un montant déjà prévu dans la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer.



Encaisse et placements, 1999-2003

Actif d'impôts futurs

Suivant la recommandation de l'ICCA, l'actif d'impôts futurs est réévalué chaque année. Au 31 mars 2003, cet actif s'élevait à 16 millions de dollars, soit une augmentation de 9 millions de dollars par rapport au 31 mars 2002. Cette augmentation résulte essentiellement de l'augmentation du revenu imposable estimatif des exercices ultérieurs à la suite de la révision des hypothèses économiques qui sous-tendent l'estimation des intérêts sur encaisse et placements.

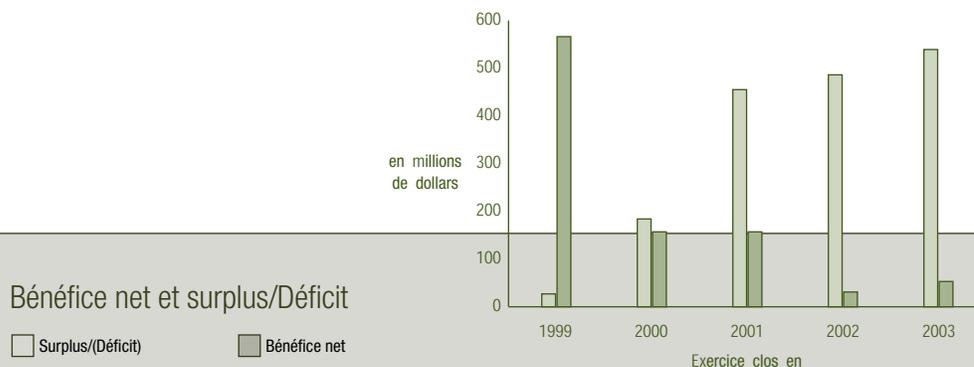
Provision pour garanties

La provision pour garanties est passée de 19 millions de dollars au 31 mars 2002 à 5 millions de dollars au 31 mars 2003, soit une baisse de 14 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2002-2003, la Société a versé 10 millions de dollars à la Banque Toronto-Dominion en vertu d'une entente de garantie de découvert, et réduit de 4 millions de dollars les engagements prévus au titre de cette entente. Tel qu'il est mentionné dans la note 6 complémentaire (Provision pour garanties), les garanties se sont poursuivies jusqu'au 31 décembre 2002 alors que, aux termes de celles-ci, il est possible de soumettre à la SADC, après cette date, des réclamations portant sur des pertes subies pendant la période couverte.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la Société risque probablement de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. Au 31 mars 2003, la provision était de 550 millions de dollars, soit 50 millions de dollars de plus qu'au 31 mars 2002. Au cours de l'exercice, le profil de risque de plusieurs institutions membres de la Société a été révisé à la baisse, ce qui a eu des répercussions sur le profil de risque global de l'ensemble des institutions membres de la SADC.

La méthode de provisionnement des pertes liées à l'assurance-dépôts a été optimisée au cours de l'exercice 2001-2002 pour pouvoir donner une estimation plus robuste des risques liés à l'assurance des dépôts détenus par les institutions membres. L'estimation de la provision repose sur un certain nombre de données, dont le volume des dépôts assurés, les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la SADC a de chacun de ses membres, ainsi que le pourcentage prévu de perte en cas de défaillance.



Les taux de probabilité de défaillance ont été enrichis d'une approche tant historique qu'axée sur le marché. On a eu recours aux statistiques de probabilité de Moody's et de Standard & Poor's pour établir la composante historique, tandis que pour la composante axée sur le marché relative aux prévisions de défaillance, on a fait appel aux services de Moody's KMV – une société chef de file dans le secteur des outils de gestion quantitative des risques de crédit en fonction du marché destinés aux institutions financières et aux investisseurs.

L'estimation du pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes subies par la Société dans les dossiers de liquidation de ses institutions membres depuis que cette dernière est tenue, conformément aux modifications apportées à sa loi constitutive en 1987, de remplir son mandat de manière à réduire ses risques de perte.

Points saillants de l'état des résultats et du surplus

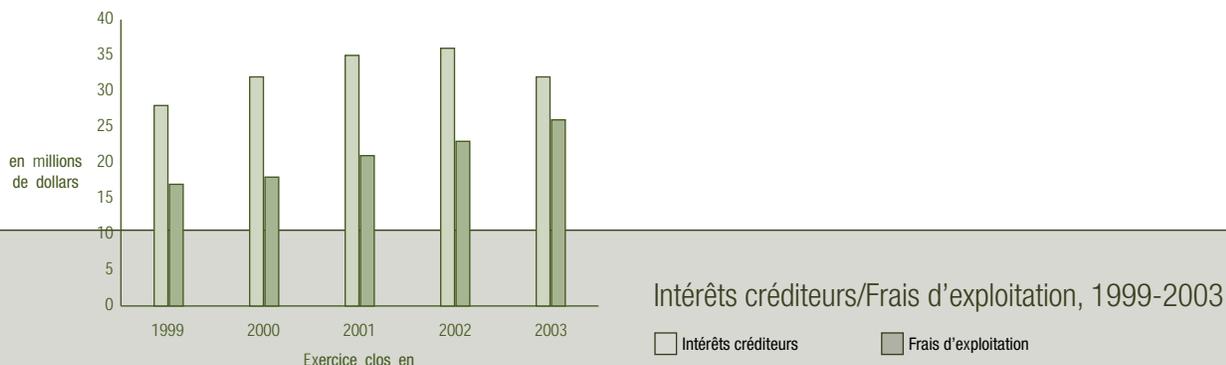
La Société a clos l'exercice 2002-2003 avec un surplus de 539 millions de dollars, en hausse de 53 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. À l'exercice clos le 31 mars 2003, elle a enregistré un bénéfice net de 53 millions de dollars, c'est-à-dire des revenus de

108 millions de dollars défalqués des dépenses et des redressements totalisant 55 millions de dollars.

Le conseil d'administration de la SADC ayant recommandé la réduction de moitié du taux de prime que paient les institutions membres des quatre catégories de prime, le revenu en primes de la SADC est passé à 76 millions de dollars en 2002-2003, comparativement à 155 millions de dollars à l'exercice précédent.

La SADC continue de générer des intérêts créditeurs sur encaisse et placements qui suffisent pour assurer son fonctionnement. En 2002-2003, les intérêts créditeurs sur encaisse et placements se sont élevés à 32 millions de dollars (contre 36 millions de dollars en 2001-2002). Cette baisse reflète des rendements plus faibles par rapport à l'exercice précédent.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2003, les frais d'exploitation totalisaient 26 millions de dollars, comparativement à 23 millions de dollars à l'exercice précédent. Comme l'indique la note complémentaire 14 (Frais de restructuration), les frais d'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 2003 englobent des frais de 2,6 millions de dollars se rapportant à la restructuration de l'organisation.



En 2002-2003, le bénéfice net a dépassé de 22 millions de dollars les chiffres de l'exercice précédent. Des différences dans le redressement des provisions pour pertes et dans l'actif d'impôts futurs compensent largement la baisse du revenu en primes, des intérêts créditeurs et des recouvrements de sommes radiées.

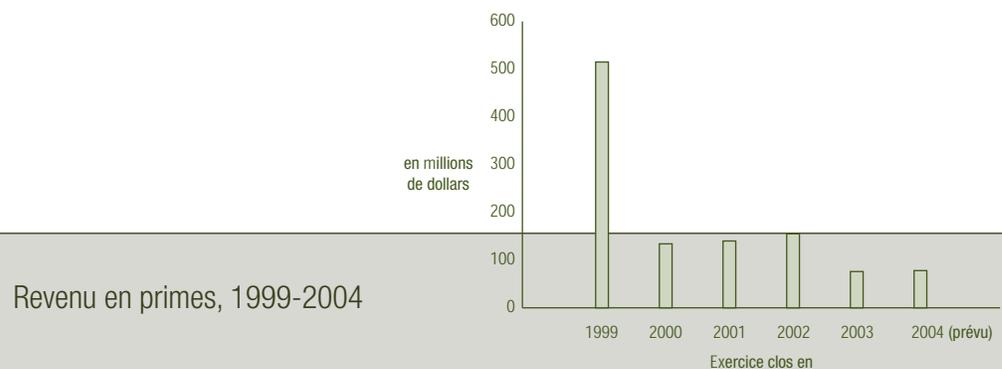
Résultats par rapport au Plan d'entreprise 2002-2003

Bilan

Au 31 mars 2003, l'actif totalisait 1 102 millions de dollars, comparativement aux 1 060 millions de dollars prévus dans le plan. Cette différence est attribuable au total plus élevé que prévu de l'encaisse et des placements, des réclamations à recouvrer et des soldes de l'actif d'impôts futurs. Le total de l'encaisse et des placements à la fin de l'exercice 2002-2003 s'est élevé à 1 066 millions de dollars, soit environ 22 millions de dollars de plus que les chiffres du plan. Cet écart positif s'explique par le fait que le total de l'encaisse et des placements enregistré en 2001-2002, combiné aux résultats des

opérations de l'exercice qui prend fin, s'est élevé à 17 millions de dollars de plus que prévu. Les réclamations nettes à recouvrer de 14 millions de dollars au 31 mars 2003 étaient supérieures de 14 millions de dollars au plan approuvé, étant donné les différences d'échelonnement de certains recouvrements attendus de diverses institutions en liquidation. L'écart positif relevé à l'égard de l'actif d'impôts futurs reflète une augmentation du revenu imposable estimatif des exercices ultérieurs causée par la révision des hypothèses économiques qui sous-tendent les estimations des intérêts créditeurs sur encaisse et placements.

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts a augmenté de 150 millions de dollars de plus que prévu dans le plan. Sur ce montant, 100 millions de dollars ont été comptabilisés à l'exercice 2001-2002 essentiellement en raison de l'optimisation de la méthode de provisionnement de ces pertes. Un montant supplémentaire de 50 millions de dollars a été comptabilisé en 2002-2003 pour refléter le changement survenu dans le profil de risque des institutions membres de la SADC au cours de l'exercice.



État des résultats et du surplus

Au cours de l'exercice, les revenus ont totalisé 108 millions de dollars, soit 4 millions de dollars de plus que prévu dans le plan. Le revenu en primes de 76 millions de dollars a été de 4 millions de dollars inférieur aux chiffres du plan en raison d'une croissance du volume des dépôts assurés plus faible que prévu et du changement de catégorie de tarification de certaines institutions membres. Les intérêts sur encaisse et placements ont atteint 32 millions de dollars à la fin de l'exercice, soit 8 millions de dollars de plus que prévu, en raison de rendements plus élevés.

Au 31 mars 2003, le bénéfice net était de 53 millions de dollars, soit 18 millions de dollars de moins que prévu. Cette différence est principalement attribuable au redressement des provisions pour pertes de 46 millions de dollars et aux frais d'exploitation plus élevés que prévu, que contrebalancent des revenus supérieurs aux prévisions et l'augmentation de l'actif d'impôts futurs. Par suite surtout du redressement des provisions pour pertes, le total des dépenses a atteint

64 millions de dollars, soit 44 millions de plus que prévu. Ce redressement est attribuable à deux facteurs non prévus dans le plan : l'augmentation de 50 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts contrebalancée par la réduction de 4 millions de dollars des engagements prévus au titre d'une entente de garantie.

Les frais d'exploitation se sont élevés à 26 millions de dollars comparativement au budget approuvé de 24 millions de dollars. La différence s'explique essentiellement par des frais de 2,6 millions de dollars liés à la restructuration de la Société. En 2002-2003, le conseil d'administration a approuvé un budget unique de 3 millions de dollars à l'appui de la restructuration de l'organisation.

Le surplus de 539 millions de dollars enregistré à la fin de l'exercice était de 115 millions de dollars inférieur au plan. Cet écart est attribuable au solde d'ouverture du surplus, inférieur au plan de 97 millions de dollars, de même qu'au bénéfice net moins élevé que prévu enregistré à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2003.

Plan d'entreprise 2003-2004

Compte tenu de sa saine situation financière actuelle, la Société ne modifiera pas ses taux de prime pour l'exercice comptable des primes 2003. Le revenu en primes pour l'exercice 2003-2004 devrait atteindre 78 millions de dollars. La Société s'attend également à toucher des intérêts sur encaisse et placements de 39 millions de dollars, ce qui devrait porter le total de ses revenus à 117 millions de dollars. Cette somme, défalquée du total net des dépenses établi à 8 millions de dollars, devrait produire un bénéfice net avant réduction de l'actif d'impôts futurs de 109 millions de dollars.

Au 31 mars 2004, l'encaisse et les placements, et le surplus, devraient atteindre respectivement 1 180 millions de dollars et 690 millions de dollars.

Le Plan d'entreprise 2003-2004 de la SADC ne tient pas compte de deux facteurs qui sont entrés en jeu après l'établissement de la version définitive de ce document. Le surplus prévu ne tient pas compte du redressement de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts effectuée pendant l'exercice en cours, étant donné que les estimations n'étaient pas terminées au moment d'établir la version définitive du Plan d'entreprise. Si ce redressement était appliqué dans le Plan d'entreprise, le surplus prévu pour 2003-2004 serait réduit de 50 millions de dollars et se chiffrerait à 640 millions de dollars. Par ailleurs, depuis l'établissement du Plan d'entreprise, la Société a procédé à une restructuration organisationnelle qui a eu pour effet de réduire d'environ 2 millions de dollars le budget d'exploitation 2003-2004 de la SADC, en raison essentiellement d'une diminution des coûts relatifs au personnel.

Comparaison avec le Plan d'entreprise Bilan

(au 31 mars 2003)

		en millions de dollars	
	Plan d'entreprise 2003-2004	Chiffres réels 2002-2003	Plan d'entreprise 2002-2003
ACTIF			
Encaisse et placements	1 180	1 066	1 044
Débiteurs	5	5	5
	1 185	1 071	1 049
Immobilisations	1	1	1
Réclamations à recouvrer	—	18	—
Provision pour pertes sur réclamations à recouvrer	—	(4)	—
	1 186	1 086	1 050
Actif d'impôts futurs	11	16	10
Total de l'actif	1 197	1 102	1 060
PASSIF			
Créditeurs	7	8	6
Provision pour garanties	—	5	—
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	500	550	400
	507	563	406
Surplus	690	539	654
Total du passif et du surplus	1 197	1 102	1 060
État des résultats et du surplus (pour l'exercice clos le 31 mars 2003)			
REVENUS			
Primes	78	76	80
Intérêts sur encaisse et placements	39	32	24
	117	108	104
DÉPENSES			
Frais d'exploitation	25	26	24
Redressement des provisions pour pertes	2	46	2
Recouvrements de sommes radiées	(19)	(8)	(6)
	8	64	20
Bénéfice net avant augmentation (réduction) de l'actif d'impôts futurs	109	44	84
Augmentation (réduction) de l'actif d'impôts futurs	(5)	9	(13)
Bénéfice net	104	53	71
Surplus au début de l'exercice	586	486	583
Surplus à la fin de l'exercice	690	539	654

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 11 juin 2003

La direction répond des états financiers ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada et des renseignements sur les états financiers contenus dans le présent rapport annuel. Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Parmi les montants qui y figurent, les plus importants sont la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, la provision pour garanties, l'actif d'impôts futurs et la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer, qui sont forcément fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers. Les autres données financières présentées dans le rapport annuel concordent avec celles que l'on trouve dans les états financiers.

En vertu de son obligation d'assurer l'intégrité et la fidélité des états financiers, la direction est chargée de maintenir des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques correspondantes qui lui permettent de garantir, dans une mesure raisonnable, que les opérations sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements d'application ainsi qu'à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société. Les procédés de contrôle interne sont renforcés par les vérifications internes périodiques portant sur différents secteurs de la Société. De plus, les vérificateurs internes et externes ont libre accès auprès du Comité de vérification du conseil, lequel veille à ce que la direction s'acquitte des obligations qui lui sont faites de maintenir des systèmes de contrôle acceptables, de présenter avec exactitude l'information financière et de soumettre à l'approbation du conseil les états financiers de la Société.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur de la Société, c'est-à-dire la vérificatrice générale du Canada, dont le rapport est reproduit ci-après.

Le président et chef de la direction,

Jean Pierre Sabourin

Le vice-président aux Finances et à l'Administration
et directeur financier,

Thomas J. Vice



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société d'assurance-dépôts du Canada au 31 mars 2003 et les états des résultats et du surplus et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société.

Pour la vérificatrice générale du Canada

John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 1^{er} mai 2003

Société d'assurance-dépôts du Canada

Bilan au 31 mars

(en milliers de dollars)

	Note	2003	2002
ACTIF			
Encaisse et placements à court terme	3	353 271 \$	325 671 \$
Placements	4	712 799	659 195
Débiteurs		5 348	5 171
		<u>1 071 418</u>	<u>990 037</u>
Immobilisations		1 248	901
Réclamations à recouvrer - net	5, 7	13 881	14 291
Actif d'impôts futurs	9	15 777	7 040
		<u>1 102 324 \$</u>	<u>1 012 269 \$</u>
PASSIF			
Créditeurs	14	7 905 \$	6 810 \$
Provision pour garanties	6, 7	5 300	19 000
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	7	550 000	500 000
		<u>563 205</u>	<u>525 810</u>
SURPLUS		<u>539 119</u>	<u>486 459</u>
		<u>1 102 324 \$</u>	<u>1 012 269 \$</u>
Passif éventuel et engagements	11, 12		

(Voir les notes complémentaires)

Approuvé par le conseil d'administration : _____
Un administrateur

Un administrateur

Société d'assurance-dépôts du Canada
État des résultats et du surplus
pour l'exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Note	2003	2002
REVENUS			
Primes	10	75 679 \$	154 646 \$
Intérêts sur encaisse et placements		32 378	36 104
Produits divers		309	128
		<u>108 366</u>	<u>190 878</u>
DÉPENSES			
Frais d'exploitation	14	25 662	22 775
Redressement des provisions pour pertes	7	46 221	86 376
Recouvrements de sommes radiées		(7 440)	(25 871)
		<u>64 443</u>	<u>83 280</u>
Bénéfice net avant augmentation (réduction) de l'actif d'impôts futurs		43 923	107 598
Augmentation (réduction) de l'actif d'impôts futurs	9	8 737	(76 108)
		<u>52 660</u>	<u>31 490</u>
Bénéfice net		486 459	454 969
Surplus au début de l'exercice		<u>486 459</u>	<u>454 969</u>
Surplus à la fin de l'exercice		<u>539 119 \$</u>	<u>486 459 \$</u>

(Voir les notes complémentaires)

Société d'assurance-dépôts du Canada
État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2003	2002
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Primes perçues	75 379 \$	154 829 \$
Réclamations recouvrées	344	17 556
Prêts recouvrés	—	21 920
Intérêts perçus	35 113	37 881
Recouvrement de sommes radiées	7 440	21 112
Autres sommes reçues (versées)	341	(718)
Versements au titre de garanties	(9 855)	(10 376)
Paiements à des fournisseurs et des employés	(24 822)	(21 739)
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	83 940	220 465
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat de titres et de dépôts à terme	(1 135 655)	(1 125 339)
Remboursement de titres et de dépôts à terme	1 079 315	1 026 973
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(56 340)	(98 366)
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME		
Augmentation au cours de l'exercice	27 600	122 099
Solde au début de l'exercice	325 671	203 572
	<hr/>	<hr/>
Solde à la fin de l'exercice	353 271 \$	325 671 \$

(Voir les notes complémentaires)

Société d'assurance-dépôts du Canada

Notes complémentaires 31 mars 2003

1 – Mandat et pouvoirs

La Société a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur la SADC). Elle compte au nombre des sociétés d'État inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres, de favoriser au sein de ses institutions membres le respect de pratiques commerciales et financières saines et de contribuer, à tous égards, à la stabilité du système financier canadien. La Société doit s'acquitter de ses fonctions de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres tout en s'efforçant de réduire au minimum les pertes qu'elle est susceptible d'encourir.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, élaborer des normes nécessaires à l'établissement de pratiques commerciales et financières saines et faire fonction de liquidateur, syndic ou inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci.

2 – Principales conventions comptables

Méthode de préparation des états financiers. Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats d'exploitation des institutions membres faillies auprès desquelles la Société est intervenue.

Recours à des estimations. Les états financiers établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada contiennent inévitablement des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Les principaux éléments qui nécessitent le recours à des estimations sont : i) la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, ii) la provision pour garanties, iii) l'actif d'impôts futurs et iv) la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer.

La Société revoit ces estimations chaque année. Même si ces estimations se fondent sur les données disponibles les plus fiables, il se pourrait qu'à court terme, les chiffres réels diffèrent sensiblement de ces estimations, compte tenu des événements et de diverses incertitudes. Mentionnons notamment :

- ∴ L'importance des pertes que la Société subit par suite de la faillite d'institutions membres et le moment où ces pertes se produisent ;
- ∴ La mesure dans laquelle la Société sera appelée à respecter les garanties fournies à des institutions membres et à d'autres intéressés ;
- ∴ La capacité de la Société à générer un revenu imposable suffisant pour tirer parti de l'avantage

fiscal découlant du report de ses pertes fiscales sur des exercices ultérieurs ;

- :: La capacité de la Société à recouvrer ses réclamations, selon les tendances économiques du moment et les prévisions conjoncturelles, soit en optimisant les recouvrements nets provenant de la vente d'éléments d'actif détenus par les liquidateurs et mandataires, soit en engageant des poursuites judiciaires favorables, selon le cas, contre des parties impliquées dans la faillite d'institutions membres.

Le risque qu'un écart survienne par rapport aux estimations de la Société varie en fonction de la période visée et de l'incertitude des hypothèses de base. Si, au bout du compte, les chiffres réels diffèrent des estimations actuelles, la Société peut recommander la réduction ou l'augmentation, selon le cas, du taux de prime annuel imposé aux institutions membres. De plus, la Société peut emprunter sur les marchés financiers ou au Trésor, avec l'approbation du ministre des Finances. Ses emprunts peuvent s'élever à 6 milliards de dollars, ou même plus, selon le montant approuvé par le Parlement en vertu d'une loi de crédits.

Encaisse, placements à court terme et autres placements.

Étant donné que la Société entend les conserver jusqu'à échéance, ces placements, dans des titres négociables et des dépôts à terme, sont comptabilisés au prix coûtant.

Réclamations à recouvrer. La Société fait des réclamations contre des institutions membres, jusqu'à concurrence du montant qu'elle rembourse aux déposants assurés, lorsqu'elle est subrogée dans les droits et intérêts de ces derniers. De plus, la Société dépose des réclamations relativement aux prêts consentis à des institutions membres mises en liquidation.

Provisions pour pertes et garanties. La Société inscrit dans ses états financiers les provisions pour pertes et garanties décrites ci-dessous :

Provision pour pertes sur réclamations à recouvrer – La provision pour pertes sur réclamations à recouvrer représente la meilleure estimation des pertes que, de l'avis de la Société, celle-ci est susceptible de subir relativement aux réclamations à recouvrer. La provision est déterminée en fonction des résultats attendus des stratégies de cession des éléments d'actif et des versements prévus aux créanciers, d'après les éléments d'information fournis par les liquidateurs des institutions membres faillies et par d'autres mandataires de la Société.

La Société radie, en partie ou en totalité, les réclamations à recouvrer qui, à son avis, sont devenues des mauvaises créances. Il arrive que la Société en vienne à recouvrer des sommes au titre de prêts et de réclamations qui avaient été radiés. Dans ce cas, elle inscrit d'abord ces sommes au poste des recouvrements de sommes radiées avant que tout montant supplémentaire ne soit comptabilisé comme produit divers.

Provision pour garanties – À l'occasion, la Société fournit des garanties visant à faciliter la résolution des difficultés financières auxquelles font face certaines institutions membres. La provision est estimée en fonction des paiements en espèces qu'exigerait le respect de ces garanties.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts – La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes qui, selon les meilleures estimations de la Société, résultent de l'assurance des dépôts détenus par les institutions membres.

L'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts repose sur l'évaluation du risque global inhérent à l'ensemble des institutions membres de la Société, compte tenu : i) du volume des dépôts assurés ; ii) des prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la Société a de chacune d'entre elles ; iii) du pourcentage prévu de perte en cas de défaillance. La SADC calcule ses pertes enregistrées par suite de la faillite d'institutions membres d'après leur valeur actualisée. Le pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes survenues depuis que, conformément aux modifications apportées à la Loi sur la SADC en 1987, la SADC est tenue de remplir son mandat de manière à réduire ses risques de perte.

Toute variation des diverses provisions pour pertes consécutive aux estimations annuelles effectuées aux fins de la présentation de l'information financière est comptabilisée au poste de redressement des provisions pour pertes de l'exercice au cours duquel elle survient.

Revenu en primes. Le revenu en primes est calculé au prorata des sommes assurées que les institutions membres ont en dépôt au 30 avril de chaque année.

Il est comptabilisé chaque année en fonction de la Déclaration des dépôts assurés que les institutions membres doivent produire au plus tard le 15 juillet. Les primes sont exigibles en deux versements égaux, le 15 juillet et le 15 décembre.

Régime de retraite. Tous les employés admissibles contribuent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations sont obligatoires de la part de l'employé et de l'employeur. Les cotisations de l'employeur sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus. Cette charge représente la totalité des obligations de la Société en matière de régime de retraite.

Avantages sociaux futurs. À la cessation d'emploi, les employés ont droit à certains avantages sociaux déterminés en vertu de leur condition d'emploi. Au fur et à mesure que l'employé acquiert le droit à ces avantages, ceux-ci sont comptabilisés à titre de passif.

3 – Encaisse et placements à court terme

Les placements à court terme comportent un terme à court terme de moins de 90 jours et constituent des contrats à taux fixe très liquides.

	31 mars 2003			31 mars 2002		
	(en milliers de dollars)					
	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré (jours)	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré (jours)
Placements à court terme	352 823 \$	3,06 %	36	324 719 \$	3,49 %	49
Encaisse	448			952		
Total	353 271 \$			325 671 \$		

4 – Placements

Les placements comportent un terme à courir d'au moins 90 jours et constituent des contrats à taux fixe très liquides.

	31 mars 2003			31 mars 2002		
	(en milliers de dollars)					
	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré (jours)	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré (jours)
Bons du Trésor	501 881 \$	3,22 %	246	275 988 \$	3,36 %	224
Obligations	183 118	3,49 %	330	205 727	3,43 %	671
Acceptations bancaires	11 177	3,16 %	181	86 903	3,02 %	190
Effets de commerce	4 846	3,21 %	203	—	—	—
Billets de dépôt au porteur	4 845	3,18 %	182	82 873	3,09 %	207
Total partiel	705 867			651 491		
Intérêts courus	6 932			7 704		
Total	712 799 \$	3,29 %	267	659 195 \$	3,30 %	360

5 – Réclamations à recouvrer - net

	31 mars 2003	31 mars 2002
	(en milliers de dollars)	
Réclamations à recouvrer	17 881 \$	20 291 \$
Provision pour pertes	(4 000)	(6 000)
Réclamations à recouvrer – net	13 881 \$	14 291 \$

6 – Provision pour garanties

En vue d'aider les institutions membres aux prises avec des difficultés financières, la Société a fourni certaines garanties de découvert. Ces garanties prévoient le paiement par la Société d'une partie des pertes de capital et de revenus qui résultent de l'acquisition par des tiers d'éléments d'actif admissibles. Elles couvrent les pertes enregistrées jusqu'au 31 décembre 2002. Cependant, les garanties prévoient que les réclamations à l'égard de pertes subies pendant la période visée par les garanties peuvent être soumises à la Société après cette date.

La provision pour garanties s'élève à 5,3 millions de dollars au 31 mars 2003 (comparativement à 19 millions en 2002), tandis que la valeur nominale des garanties en cours consenties par la Société se chiffre à 34 millions de dollars au 31 mars 2003 (comparativement à 201 millions en 2002).

La valeur nominale représente le risque maximal auquel s'expose la Société relativement aux garanties fournies au 31 mars 2003. Elle ne correspond pas nécessairement au montant que la Société prévoit verser à un tiers pour respecter ses engagements au titre de ces garanties.

7 – Provisions pour pertes

Le tableau qui suit fait l'historique de la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer, de la provision

pour garanties et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts au 31 mars 2003, et présente les totaux correspondants au 31 mars 2002.

	31 mars 2003			31 mars 2002	
	(en milliers de dollars)				
	Réclamations à recouvrer	Garanties	Pertes liées à l'assurance-dépôts	Total	Total
Début de l'exercice	6 000 \$	19 000 \$	500 000 \$	525 000 \$	449 000 \$
Versements	—	(9 855)	—	(9 855)	(10 376)
Sommes radiées	(2 066)	—	—	(2 066)	—
Redressement des provisions pour pertes	66	(3 845)	50 000	46 221	86 376
Fin de l'exercice	4 000 \$	5 300 \$	550 000 \$	559 300 \$	525 000 \$

Comme l'établissement des provisions pour pertes repose sur des facteurs dont il est difficile de prévoir l'évolution avec certitude, les pertes réelles peuvent différer sensiblement des estimations.

8 – Instruments financiers

Risque de crédit. La Société s'expose à un risque de crédit du fait de ses placements à court terme et de ses autres placements. Elle minimise ce risque en se conformant aux *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers* (émises par le ministre des Finances à l'intention des sociétés d'État), en investissant dans des instruments financiers de qualité et en limitant les sommes qu'elle investit dans une même contrepartie.

Les réclamations à recouvrer touchent des institutions membres devenues insolubles. La réalisation des réclamations à recouvrer dépend dans une large mesure de la qualité du crédit ou de la valeur des éléments d'actif des institutions membres mises en liquidation.

Juste valeur. Si l'on fait exception de l'encaisse, des placements à court terme et des autres placements, il n'existe aucun marché actif ou liquide sur lequel la Société pourrait négocier ses avoirs et engagements financiers. En l'absence d'un marché propre à des instruments financiers particuliers, l'estimation

de la juste valeur se fonde sur une appréciation des conjonctures économiques courante et future, sur le profil de risque des instruments et sur d'autres facteurs. Les estimations de juste valeur dont il est question ci-après sont établies au 31 mars 2003 ; elles comportent des incertitudes et nécessitent une grande part d'interprétation. Toute modification des hypothèses de base pourrait avoir une incidence marquée sur ces estimations.

La valeur comptable de l'encaisse, des placements à court terme et des placements autres qu'en obligations, des débiteurs et des créditeurs se rapproche de la juste valeur en raison de leur courte durée à l'échéance.

Les placements en obligations de la Société consistent uniquement en obligations du gouvernement du Canada. Au 31 mars 2003, la juste valeur de ces placements établie d'après les prix observables du marché s'élève à 206 millions de dollars, soit un montant proche de leur valeur comptable de 203 millions de dollars.

La valeur comptable des réclamations à recouvrer se rapproche de la juste valeur dans la mesure où elle correspond à la meilleure estimation que la Société puisse faire des produits à réaliser, compte tenu des résultats attendus des stratégies de cession des éléments d'actif et des remboursements prévus au titre des réclamations à recouvrer. Les estimations de la Société reposent sur les renseignements que lui fournissent les liquidateurs des institutions membres faillies et d'autres mandataires de la Société.

La valeur comptable des provisions pour garanties et pour pertes liées à l'assurance-dépôts se rapproche de la juste valeur dans la mesure où elle correspond à la meilleure estimation que la Société puisse faire des paiements futurs au titre des garanties accordées, et des pertes sur les réclamations éventuelles.

9 – Impôt sur les bénéfices

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices et peut reporter certaines des pertes qu'elle a subies, en vue de réduire ses revenus imposables des exercices ultérieurs.

L'avantage fiscal lié à ces pertes, de 93 millions de dollars, vient à échéance comme suit :

Exercice	Montant (en millions de dollars)
2004	65 \$
2005	28
Total	93 \$

Une fraction non amortie du coût en capital, soit 11,7 millions de dollars (11 millions de dollars en 2002), ainsi qu'une portion de 33 millions de dollars (8,4 millions de dollars en 2002) du total des pertes reportées de 93 millions de dollars (181 millions de

dollars en 2002) ont servi au calcul de l'actif d'impôts futurs de 15,8 millions de dollars (7 millions de dollars en 2002).

Au cours de l'exercice, l'actif d'impôts futurs a augmenté de 8,7 millions de dollars en raison essentiellement d'une augmentation du revenu imposable estimatif des exercices ultérieurs résultant d'une révision des hypothèses économiques qui sous-tendent les estimations des intérêts créditeurs sur encaisse et placements.

10 – Dépôts assurés et primes

Sur la foi des déclarations produites par les institutions membres, comme le mentionne la rubrique « Revenu en primes » de la note 2, la Société assurait, au 30 avril 2002 et 2001, la valeur suivante en dépôts :

	2002	2001
	(en milliards de dollars)	
Institutions fédérales	345 \$	337 \$
Institutions provinciales	2	2
Total	347 \$	339 \$

En vertu du *Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada sur les primes différentielles*, les institutions membres sont classées dans quatre catégories de prime d'après la note qu'elles obtiennent compte tenu de plusieurs critères et facteurs. Le taux de prime qui s'applique en 2002 à chacune des catégories est le suivant : 1/48 pour 100 des dépôts assurés pour la catégorie 1, 1/24 pour 100 pour la catégorie 2, 1/12 pour 100 pour la catégorie 3 et 1/6 pour 100 pour la catégorie 4. À titre de comparaison, les taux en vigueur en 2001 étaient de 1/24 pour 100 des dépôts assurés pour la catégorie 1, de 1/12 pour 100 pour la catégorie 2, de 1/6 pour 100 pour la catégorie 3 et de 1/3 pour 100 pour la catégorie 4.

11 – Passif éventuel

La Société est partie à diverses actions en justice intentées dans le cours normal de ses activités. Elle estime que ces poursuites, considérées individuellement ou dans l'ensemble, ne comportent aucun risque de responsabilité qui pourrait nuire sérieusement à sa situation financière. Comme il est toutefois impossible de prédire avec certitude l'issue des réclamations et des poursuites judiciaires au 31 mars 2003, toute répercussion découlant de ces dossiers sera constatée dans l'exercice au cours duquel chaque affaire sera réglée.

12 – Contrats de location-exploitation

L'ensemble des montants minimaux (à l'exclusion d'autres coûts d'occupation) que la Société doit payer pour la location de ses locaux au 31 mars 2003 se ventile comme suit :

Exercice	Montant (en milliers de dollars)
2004	983 \$
2005	983
2006	1 024
2007	1 074
2008-2012	4 262
Total	8 326 \$

13 – Régime de retraite

Les cotisations faites au Régime de pensions de retraite de la fonction publique pendant l'exercice se ventilent comme suit :

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Employeur	1 983 \$	1 641 \$
Employé	535 \$	440 \$

14 – Frais de restructuration

Au cours de l'exercice, la Société a procédé à une restructuration en vue de simplifier le déroulement du travail et ses procédés d'ensemble, et également dans le but de réduire ses frais d'exploitation. De ce fait, des frais de restructuration de 2,6 millions de dollars liés au départ d'employés sont inclus dans les frais d'exploitation de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2003. Les frais non payés au 31 mars 2003 sont constatés au poste des créiteurs et devraient être en grande partie payés au cours de l'exercice de la Société se terminant le 31 mars 2004.

15 – Chiffres correspondants

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de respecter la présentation adoptée pour 2003.

■ ■ Glossaire

Assurance distincte : Protection s'appliquant aux dépôts assurables détenus en propriété conjointe ou en fiducie, ou dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou un compte de taxes hypothécaires. Voir *couverture de base*. (*Separate Coverage*)

Capital réglementaire : Fonds propres d'une institution financière servant à la protéger contre les pertes inattendues et constituant donc une mesure de protection pour les déposants et autres créanciers en cas de faillite. Conclu par les autorités de surveillance des pays du G-10, l'accord de Bâle de 1988 établit les paramètres de mesure du niveau des fonds propres et les ratios minimaux à atteindre, auxquels se réfère chaque autorité de surveillance. L'accord maintient le ratio minimal de fonds propres à 8 pour 100 de l'actif pondéré en fonction des risques, mais le BSIF a placé la barre à 10 pour 100 à l'endroit des institutions de dépôt fédérales. (*Regulatory Capital*)

Couverture de base : La SADC couvre les dépôts assurables qu'un déposant effectue en son nom auprès d'une même institution membre, jusqu'à concurrence de 60 000 \$ (somme du capital investi et des intérêts courus), la « couverture de base ». Les autres types de dépôts assurables (dépôts en commun ou en fiducie, sommes versées dans des REER, des FERR ou des comptes de taxes hypothécaires) sont couverts par une assurance distincte. (*Basic Coverage*)

Dépôt : Aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*, un dépôt est le solde impayé de l'ensemble des sommes reçues d'une personne ou détenues au nom de celle-ci par une institution membre de la SADC dans le cadre normal de ses activités en matière de prise de dépôts, celle-ci étant tenue :

a) d'une part, de le porter au crédit du compte de cette personne ou de délivrer un document aux termes duquel l'institution membre est le principal obligé,

b) d'autre part, de rembourser les sommes, sur demande du déposant, à échéance ou dans un délai déterminé suivant une demande à cet effet, y compris les intérêts afférents à ces sommes. (*Deposit*)

Dépôt à terme : Dépôt à échéance fixe. Comparer avec *dépôt à vue*. (*Term Deposit*)

Dépôt à vue : Dépôt qui peut être retiré à n'importe quel moment et qui n'est assorti d'aucune échéance fixe. Comparer avec *dépôt à terme*. (*Demand Deposit*)

Dépôt de détail : Aux fins de l'assurance-dépôts, dépôts de moins de 150 000 \$. (*Retail Deposit*)

Dépôt en commun : Dépôt détenu par plusieurs copropriétaires dont le droit de copropriété est clairement consigné dans les registres de l'institution membre qui détient le dépôt. (*Joint Deposit*)

Dépôts assurables : Dépôts couverts par l'assurance-dépôts en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*. (*Eligible Deposits*)

Dépôts de courtier : Dépôts de détail effectués par des courtiers ou des agents à qui l'on verse une commission pour leur travail d'intermédiaire. (*Brokered Deposits*)

Dépôts de gros : Aux fins de l'assurance-dépôts, dépôts de 150 000 \$ et plus. (*Wholesale Deposit*)

Dépôts placés dans des régimes enregistrés : Les dépôts assurables affectés à un REER ou à un FERR sont assurés séparément de tout autre dépôt assurable effectué au nom du même déposant, à la même institution membre. Les dépôts assurables versés dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE) ne sont couverts par une assurance distincte que s'ils constituent des dépôts en fiducie. (*Deposits Held in Registered Plans*)

Droits de renforcement du crédit : Droits spéciaux que la SADC peut être appelée à verser au Trésor en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* dans le

cas où elle doit contracter des emprunts sur les marchés privés ou auprès du Trésor. (*Credit Enhancement Fee*)

Guide en matière d'intervention à l'intention des institutions financières fédérales : Ce document, établi par le BSIF et la SADC, donne une vue d'ensemble des procédés d'intervention qui peuvent s'appliquer lorsqu'une institution financière sous réglementation fédérale ou une institution membre de la SADC éprouvent des difficultés. Il décrit les mécanismes de coordination entre le BSIF et la SADC, résume les circonstances dans lesquelles certaines mesures d'intervention peuvent être prises et définit une série de mesures progressives à prendre selon la situation où se trouve l'institution. (*Guide to Intervention for Federal Financial Institutions*)

Institution membre : Banque, société de fiducie, société de prêt ou association régie par la *Loi sur les associations coopératives de crédit* qui, après avoir présenté une demande d'assurance-dépôts, a obtenu le statut de membre de la SADC. (*Member Institution*)

Institution membre fédérale : Institution financière membre de la SADC constituée sous le régime d'une loi fédérale. Voir *institution membre provinciale*. (*Federal Member*)

Institution membre provinciale : Institution financière membre de la SADC constituée sous le régime d'une loi provinciale. Voir *institution membre fédérale*. (*Provincial Member*)

Nommé (ou membre) d'office : Désigné à une deuxième fonction de par une nomination à une première. Par exemple, les titulaires de certains postes de hauts fonctionnaires (le gouverneur de la Banque du Canada, le surintendant ou un surintendant auxiliaire des institutions financières, le sous-ministre des Finances ou le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada) siègent automatiquement au conseil d'administration de la SADC tant qu'ils exercent ces fonctions. (*Ex Officio*)

Primes : Sommes que la SADC perçoit des institutions membres pour protéger les dépôts assurables qu'elles détiennent. Les primes sont calculées une fois l'an au prorata du passif-dépôts assurable qu'une institution détient au 30 avril. La SADC est dotée d'un barème de primes différentielles en vertu duquel les institutions sont classées dans l'une des quatre catégories de tarification établies. Les institutions les mieux cotées payent le taux de prime le plus bas. (*Premiums*)

Règlement des faillites : Procédure visant à régler les affaires d'une institution membre en faillite par la voie d'une solution durable permettant d'en continuer l'exploitation ou bien par la voie d'une liquidation ordonnée. (*Failure Resolution*)

Remboursement des dépôts assurés : Procédure suivant laquelle la SADC s'acquitte de son obligation d'assureur envers les déposants d'une institution membre en faillite, en les indemnisant pour la perte de leurs dépôts couverts par l'assurance-dépôts. Deux modes de remboursement des dépôts sont prévus : 1) la SADC émet des chèques aux déposants assurés ; 2) elle vire à une autre institution membre un montant égal aux dépôts à vue assurés dont les déposants sont titulaires. (*Payout*)

Répertoire des dépôts assurables : Liste des produits de dépôt offerts par une institution membre, dont l'assurabilité a été confirmée au préalable par la SADC. Les institutions membres sont tenues de fournir une copie de leur répertoire aux consommateurs qui en font la demande. (*Deposit Register*)

Signe d'adhésion à la SADC : Signe rouge et blanc que les institutions membres de la SADC doivent afficher bien en vue à toutes leurs succursales ou dans tous leurs lieux d'affaires, attestant que l'institution est membre de la SADC et indiquant le numéro du service d'information téléphonique sans frais de la SADC. (*CDIC Membership Sign*)



:: 35 ANS DE VIGILANCE | 1967-2002

Les premières années

Une nécessité impérieuse et une vision solide

En 1967, les Canadiens ont toutes les raisons d'être fiers. Montréal accueille des millions de visiteurs du monde entier à Expo 67, et l'équipe de hockey Maple Leafs rapporte à Toronto la Coupe Stanley tant convoitée. À Ottawa, le premier ministre Lester B. Pearson en est à la quatrième année de son mandat et Mitchell Sharp occupe le poste de ministre des Finances.

Le 17 avril, la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* entre en vigueur : la nouvelle loi vise principalement à protéger les déposants des banques et autres institutions financières canadiennes contre la perte partielle ou totale de leur argent. Dès la première année de sa création, la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) compte 69 institutions membres (fédérales pour la plupart) et assure un passif-dépôts de 17 milliards de dollars. Aujourd'hui, la raison d'être de la Société n'a pratiquement pas changé, si ce n'est que son mandat s'est élargi. Dans le même temps, la SADC s'est développée au diapason du pays et de son secteur des services financiers de sorte à fournir des services spécialisés de pointe aux déposants et à ses 88 institutions membres.



La SADC voit le jour en 1967 – Les déposants sont protégés jusqu'à concurrence de 20 000 \$ contre la perte des dépôts qu'ils confient aux institutions financières membres de la SADC.

La SADC en 1967

:: Président du conseil : Antonio Rainville
:: Passif-dépôts assuré : 17 milliards de dollars
:: Couverture maximum par déposant : 20 000 \$
:: Nombre d'institutions membres : 69

:: Taux de prime maximum : 1/30 pour 100
:: Plafond d'emprunt : 500 millions de dollars
:: Budget d'exploitation : 114 000 \$
:: Surplus de fin d'exercice : 6,1 millions de dollars

Naissance de la SADC : le 17 avril 1967

Malgré une certaine opposition, la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* est adoptée en avril 1967. En plus de protéger les déposants canadiens qui confient leur argent aux institutions membres, la Loi établit un régime d'assurance applicable automatiquement à toutes les institutions fédérales. La SADC se voit investie du pouvoir d'assurer les institutions provinciales qui en font la demande, sous réserve que celles-ci reçoivent l'approbation des autorités provinciales compétentes.

À la fin de l'année 1968, une seule institution (la Security Trust Company Limited) a fait faillite et la Loi a été modifiée de sorte à conférer à la SADC le pouvoir de résilier la police d'assurance d'une institution membre dans le cas, par exemple, où celle-ci adopterait des pratiques commerciales ou financières jugées inacceptables. Dans le même temps, le secteur financier a subi d'importants changements, les consommateurs et les détaillants privilégiant désormais la carte de crédit comme le nouveau moyen de faire des affaires : Cela sera-t-il « Comptant ou Chargex ? »

Aux termes de la Loi, le premier conseil d'administration de la SADC compte cinq membres. Son premier président est M. Antonio Rainville. Le conseil va consacrer ses

premières réunions à l'étude d'une grande variété de questions : autoriser la location d'une boîte postale, commander le sceau de la Société auprès de la Monnaie royale canadienne, définir le terme « dépôt » prévu dans les règlements administratifs de la Société ou encore approuver son tout premier rapport annuel. Notons aussi le rôle important du surintendant des assurances de l'époque, M. Richard Humphrys (membre du premier conseil d'administration de la SADC), dans les travaux d'élaboration de la loi constitutive de la Société et d'établissement de la logistique de cette dernière – sans oublier sa participation ultérieure à l'historique de la SADC. M. Humphrys siégera au conseil de la Société du mois d'avril 1967 au mois de mars 1982.

Au tournant des années 1970 – en pleine « trudeaumanie » –, le gouvernement fédéral de Pierre Elliot Trudeau déclare le français et l'anglais les deux langues officielles du Canada (1969), et le monde entier est rivé sur l'alunissage de la fusée Apollo 11 (1969). Les Canadiens envisagent l'avenir avec optimisme et à juste titre. Le taux de chômage est bas (4,4 pour 100 en 1969), les taux d'intérêt sont parmi les taux les plus bas que connaîtront les trente années suivantes, et la stabilité économique du pays semble prête à se prolonger dans la décennie suivante.

Les différents présidents du conseil de la SADC

le 1^{er} novembre 1976, embauche Jean Pierre Sabourin, qui deviendra plus tard président et chef de la direction de la SADC. Le premier conseiller juridique de la SADC, M. Harry MacDonald, se voit détaché à la SADC en 1977 par le ministère de la Justice. Il prendra ultérieurement sa retraite de ce ministère mais continuera d'exercer ses fonctions à la SADC jusqu'en novembre 1985.



1967 – 1972 Antonio Rainville



1972 – 1977 Gérard Gingras



1977 – 1983 John F. Close



1983 – 1985 Robert de Coster



1985 – 1992 Ronald A. McKinlay



1993 – 1999 Grant L. Reuber



1999 – à ce jour Ronald N. Robertson

Les années 1970 Une expansion lente et stable

Les années 1970 marquent de nouveaux débuts, de même que des « premières » et des fins notables. En 1972, le Canada remporte le premier championnat de hockey contre l'équipe soviétique et, en 1975, la Tour CN à Toronto devient la plus haute structure autoportante au monde. Plusieurs événements laissent aussi leur empreinte sur la société canadienne : l'abolition de la peine capitale prévue dans le *Code criminel*, la fin des ventes par catalogue de la compagnie Eaton's et la conversion au système métrique de tous les panneaux de signalisation routière. Les questions d'environnement prennent de plus en plus d'importance tant au pays que dans le reste du monde, et le Canadien Gerhard Herzberg remporte le Prix Nobel de chimie pour ses études sur le smog.

La SADC aborde les années 1970 sensiblement de la même façon qu'elle a commencé l'année 1967. Toujours installée dans ses locaux exigus de la rue Bank à Ottawa, elle s'occupe en 1970 de son second dossier de faillite, celui de la Commonwealth Trust Company. Cette dernière se révélerait, tout au long d'une décennie de stabilité économique relative, le seul cas de faillite parmi les institutions membres de la SADC. Fait intéressant,

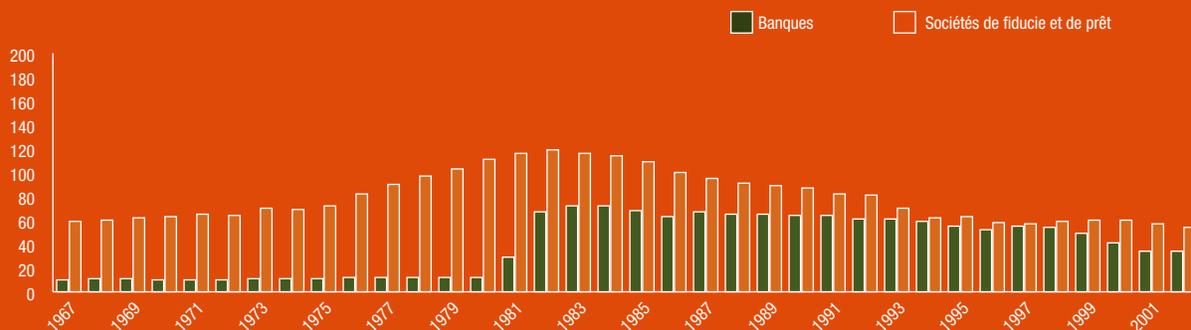
le litige concernant cette société de fiducie est toujours en instance, bien que la SADC n'y soit plus partie depuis 1999.

Une décennie de croissance

Compte tenu du mandat restreint dont elle est investie à l'origine et du volume d'activité relativement faible dont elle s'occupe, la SADC conservera sa taille réduite tout au long des années 1970 (elle ne compte que trois employés en 1979). La croissance n'en demeure pas moins évidente sur tous les autres fronts. En fait, au cours de cette même décennie, le nombre d'institutions membres passe de 73 en 1970 à 115 en 1979. De même, le passif-dépôts assuré par la Société subit une hausse de 232 pour 100, passant de 25 milliards à 83 milliards de dollars, et le revenu en primes perçues auprès des institutions membres augmente de façon constante, de 8,2 millions de dollars en 1970 à 17,4 millions de dollars en 1979.

De nouvelles institutions, tant fédérales que provinciales, continuent d'adhérer à la SADC pendant la décennie. La Société compte alors parmi ses institutions membres six banques, 49 sociétés de fiducie et de prêt fédérales et 54 sociétés de fiducie et de prêt provinciales.

Institutions membres – 1967-2003*



*À la fin de l'exercice de la SADC (de 1993-1994 à 2002-2003)

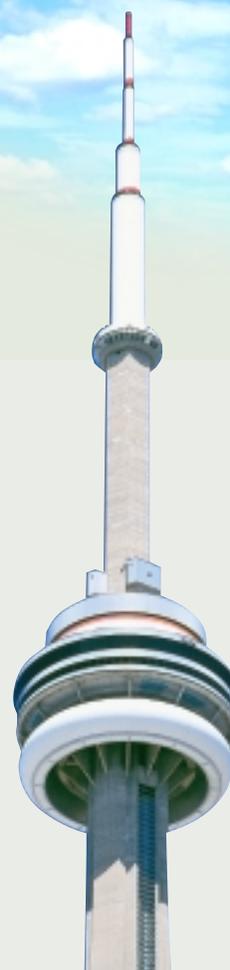
La croissance phénoménale des années 1970 — Des dividendes et des rabais de prime

La forte croissance économique qui caractérise les années 1970 permet à la SADC de verser des dividendes sur ses actions – dont le gouvernement est le seul détenteur – pendant six années consécutives (de 1972 à 1977), après quoi le capital social est retiré. Les deux années suivantes – la seule fois dans l’histoire de la SADC –, les institutions membres auront droit à des rabais de prime.

Lorsqu’elle amorce les années 1980 marquées par leur volatilité, la SADC n’a eu à s’occuper que de deux cas de faillites d’institutions membres. Dotée d’une solide situation financière, la SADC enregistre, à la fin des années 1970, un revenu net de 19 millions de dollars et un surplus de 165 millions de dollars. Les titulaires de dépôts détenus par les institutions membres bénéficient d’une couverture maximale de 20 000 \$. En 1979, la Société déménage dans ses nouveaux locaux du centre-ville d’Ottawa, dans le complexe de bureaux et de magasins de Place de Ville.

À la fin des années 1970, les Canadiens sont loin de se douter à quel point la récession économique de la prochaine décennie va les toucher. Le premier ministre Trudeau et le Parti libéral cèdent le pouvoir aux conservateurs de Joe Clark aux élections fédérales de 1979.

La même année, les taux d’intérêt montent en flèche : 8 pour 100 en 1979. Ce niveau historique atteindra bientôt des sommets encore jamais atteints.



La SADC en 1979

- :: Président du conseil : John F. Close
- :: Passif-dépôts assuré : 83 milliards de dollars
- :: Couverture maximum par déposant : 20 000 \$
- :: Nombre d’institutions membres : 115
- :: Taux de prime maximum : 1/30 pour 100
- :: Plafond d’emprunt : 500 millions de dollars
- :: Budget d’exploitation : 482 000 \$
- :: Surplus de fin d’exercice : 165 millions de dollars

Les années 1980 Gérer dans l'adversité

Des changements d'importance marquent le début des années 1980. Le séjour de Joe Clark au 24 rue Sussex aura été de courte durée, Pierre Trudeau reprenant le pouvoir avant la fin de 1980. L'Ô Canada devient l'hymne national du pays en 1980. La même année, Terry Fox entreprend sa course trans-canadienne en vue de recueillir des fonds pour la recherche sur le cancer ; elle lui permettra de ramasser 10 millions de dollars en quelques mois. Ce Marathon de l'espoir prendra malheureusement fin en 1981 à la mort de Terry Fox, emporté par le cancer ; mais le rêve de celui-ci se perpétuera dans le cœur de tous les Canadiens. En 1982, Bertha Wilson devient la première femme juge à la Cour suprême du Canada, et la Constitution canadienne est rapatriée en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Jeanne Sauvé et Lincoln Alexander deviennent respectivement, un an plus tard, la première femme Gouverneure générale et le premier Noir lieutenant-gouverneur de l'Ontario. Pour couronner le tout, Marc Garneau prend part, en 1984, à la mission de la navette spatiale américaine Challenger ; il devient ainsi le premier astronaute canadien.

Des changements se produisent aussi à la SADC. Les modifications apportées à la *Loi de 1980 remaniant la législation bancaire* et à la *Loi sur la SADC* tiennent compte des nouvelles réalités du secteur financier canadien en pleine évolution.

Le nouveau visage de la SADC

La tourmente économique des années 1980 n'épargne aucune région du pays. La récession qui débute en 1982 s'annonce en fait comme la pire de son genre depuis la Crise de 1929. En 1986, le dollar canadien est au creux de la vague, se cotant à 0,702 \$US sur les marchés internationaux, son niveau le plus bas, et le taux de chômage atteint, à 11,9 pour 100, un sommet record inégalé depuis. La SADC et ses institutions membres n'échappent pas aux conséquences de cette période de crise : 23 institutions membres font faillite, soit le nombre le plus élevé en une seule décennie dans l'histoire de la SADC. Comme le fait remarquer en 1983 le président du conseil de la SADC, M. Robert de Coster :

« Les récentes faillites simultanées de sept grandes sociétés de fiducie et de prêt ont modifié radicalement, en l'espace de quelques semaines, l'envergure des opérations et le profil de la Société. Alors qu'elle exerçait un rôle discret et relativement important d'assureur de dernier recours, la SADC s'est vu propulser du jour au lendemain au rang de chef de file chargé de minimiser les répercussions financières, sociales et politiques d'une crise grave. »

Une fois contenus les premiers effets de ces faillites, la SADC révisé ses méthodes, structures et opérations en vue de faire face aux retombées à long terme des



Le Marathon de l'espoir prendra malheureusement fin en 1981 à la mort de Terry Fox, emporté par le cancer ; mais le rêve de celui-ci se perpétuera dans le cœur de tous les Canadiens.





Charles de Léry — Gérer l'équipe de direction

Premier des deux seuls chefs de la direction dans l'histoire de la SADC, Charles de Léry a été recruté en 1984 pour mettre sur pied l'équipe de direction de la Société. Il a relevé le défi avec brio malgré la crise qui secouait le secteur financier et les nombreuses institutions membres en faillite.

Après avoir mobilisé les ressources qui se sont greffées à l'équipe de direction confrontée aux réalités nouvelles des années 1980, M. de Léry a été en mesure de conclure dans le Rapport annuel 1986 de la SADC : « La Société a la certitude de s'être entourée d'une équipe qui dispose des compétences et de l'expérience requises pour lui permettre

d'atteindre ses objectifs et de bien assumer ses obligations d'assureur, mais aussi pour faire face à tout problème qui pourrait survenir. »
« Il convient, dans les circonstances, d'affirmer que nous voyons le bout du tunnel et ce, grâce surtout aux membres du personnel de la SADC qui ont fourni un rendement exceptionnel tout au cours de l'année. »

faillites et s'applique, dans le même temps, à préserver sa capacité à protéger les dépôts détenus par ses nombreuses institutions membres solides. En 1983, la SADC enregistre une provision générale pour pertes de 650 millions de dollars – jusque-là, sa provision la plus élevée s'était chiffrée à 3,2 millions de dollars en 1981. À titre de comparaison, la provision inscrite au 31 mars 2003 s'élevait à 550 millions de dollars. Le scénario est pratiquement le même au milieu de la décennie, une autre institution ayant fait faillite en 1984 et sept autres en 1985.

Le fait que la SADC ait été en mesure d'intervenir rapidement sur plusieurs fronts pour faire face à l'effondrement d'autant d'institutions contribue à préserver la confiance du public dans l'ensemble du système financier canadien. La situation aura effectivement servi à confirmer l'importance et la nécessité d'un régime d'assurance-dépôts et à permettre à la SADC de limiter les dommages au moyen de ses interventions efficaces, rapides et concertées.

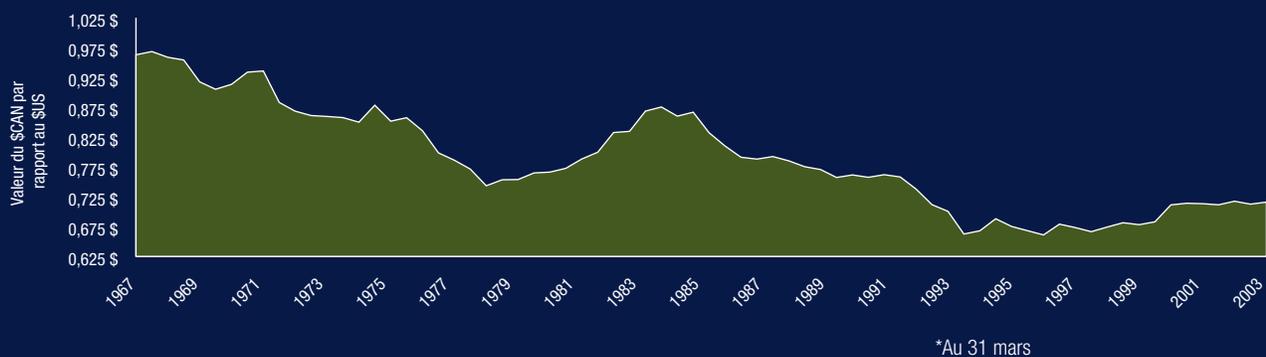
La mise en place de stratégies et d'outils nouveaux

La crise des années 1980 se trouve être également un appel aux changements. La SADC procède à une étude

complète de ses processus et de ses outils. À l'issue de divers examens externes, dont les conclusions du *Rapport d'enquête sur la faillite de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque* (sous la direction de l'honorable William Z. Estey), le Parlement apporte une série de modifications législatives destinées, entre autres, à élargir le mandat de la SADC. Celui-ci ne se limitera plus à indemniser les déposants, mais consistera aussi à gérer et à réduire les risques de perte pour la Société. Voici une liste partielle des modifications importantes apportées en vue de réduire les coûts imposés au régime :

- La couverture maximum passe de 20 000 \$ à 60 000 \$ (1983).
- Le plafond d'emprunt de la SADC, fixé à 0,5 milliard de dollars, est révisé à la hausse, à 1,5 milliard de dollars en 1983 et à 3 milliards en 1987.
- Le taux de prime passe de 1/30 pour 100 (niveau maintenu depuis 1967) à 1/10 pour 100 en 1986.
- La SADC est dorénavant investie de pouvoirs accrus lui permettant de beaucoup mieux gérer les cas de faillite – par exemple, la Société peut maintenant agir à titre de liquidateur et ses pouvoirs en matière de remboursement des dépôts sont plus importants

Fluctuation du dollar canadien – 1967-2003*



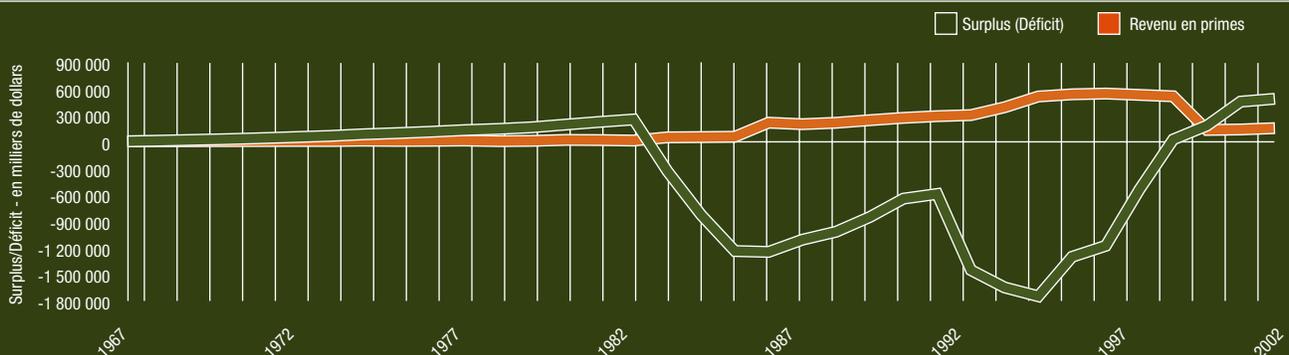
(elle est ainsi habilitée depuis 1987 à effectuer des examens préparatoires).

- :: Le conseil d'administration, d'abord composé de cinq membres, compte dorénavant neuf membres, dont quatre issus du secteur privé (1986).
- :: La Société se voit confier le mandat de favoriser l'instauration de pratiques commerciales et financières saines, et les divers règlements administratifs concernant les normes sont adoptés (1987).

L'un des principaux changements apportés à la SADC consiste à mettre sur pied une solide équipe de direction apte à relever les défis qu'annonçait la prochaine décennie. Charles C. de Léry, gestionnaire chevronné du Trust Royal, est nommé premier président et chef de la direction de la SADC.

Ces changements visent, pour la plupart, à renforcer la capacité de la SADC à atteindre ses objectifs dans le contexte de la nouvelle conjoncture économique. Pendant que les Canadiens et leurs institutions luttent contre les secousses d'une longue et difficile récession, la SADC se dote des ressources nécessaires pour gérer avec une plus grande efficacité les faillites d'institutions financières. Pour la première fois de son histoire, la Société accuse une dette active découlant du financement des faillites survenues dans les années 1980 – une dette qui ne cessera d'augmenter jusque dans la décennie suivante en raison des autres cas de faillite d'institutions membres. Si les dividendes et les rabais de prime ont servi à gérer le surplus croissant de la SADC dans les années 1970, la hausse des plafonds d'emprunt et des taux de prime auront été les outils privilégiés pour gérer le déficit de la Société dans les années 1980.

Historique du revenu en primes et du surplus/déficit – 1967-2002



Pourquoi faut-il avoir un assureur-dépôts et un organisme de réglementation indépendants ?

Extrait des Observations générales du président du conseil de la SADC, M. Grant Reuber, dans le Rapport annuel de la SADC pour l'exercice 1994-1995

« ... le fait d'avoir deux organismes indépendants réduit le risque moral lié à l'attribution à un seul organisme des responsabilités de supervision, de réglementation et d'assurance des dépôts. Accorder aux organismes de réglementation le pouvoir de taxer les dépôts pour couvrir le risque de délais éventuels, de mauvaises évaluations et de mauvaise gestion est aussi discutable que de fournir à l'assureur des dépôts des pouvoirs qui lui permettront d'éviter les pertes en inondant le système de restrictions et de règlements et en intervenant de façon prématurée. Il y a certainement un meilleur équilibre à trouver entre les rôles des deux organismes, dans la mesure où ils coopèrent tout en poursuivant leur propre mandat. Dans le cadre des ententes actuelles, le système ne dépend pas seulement des décisions, des objectifs prioritaires et des encouragements d'un seul organisme qui concentrerait tous ses efforts sur la réalisation de son propre mandat.

Cet avantage ressortait dans le Livre bleu de 1986, qui mentionnait que la volonté d'agir de l'organisme de supervision – importante aux yeux du juge Estey – serait renforcée du fait que les décisions relatives à la nature et au moment des mesures de surveillance à prendre devraient pleinement tenir compte des opinions et des préoccupations de l'assureur des dépôts.»

Historique des faillites

Parce que la SADC a notamment pour tâche de gérer la liquidation des institutions membres en faillite, elle doit tabler, entre autres valeurs de mesure, sur le passif-dépôts assuré que détiennent les institutions faillies. Les données ci-après indiquent par décennie le nombre d'institutions membres ayant fait faillite et la valeur correspondante du passif-dépôts assuré.

1967 - 1969	une faillite (passif-dépôts assuré : 10 millions de dollars)
1970 - 1979	une faillite (passif-dépôts assuré : 5 millions de dollars)
1980 - 1989	23 faillites (passif-dépôts assuré : 6,8 milliards de dollars)
1990 - 1999	18 faillites (passif-dépôts assuré : 19,5 milliards de dollars)
2000 - à ce jour	aucune faillite

La poursuite des enjeux

À la fin de la décennie, les taux d'intérêt ont déjà atteint un plafond, mais ils sont encore beaucoup trop élevés pour le budget de nombreux Canadiens, et le nombre d'institutions membres de la SADC a diminué pour se fixer à 154 en 1989, en baisse par rapport au sommet de 188 enregistré en 1983. Le revenu en primes de la Société, lui, augmente (244,9 millions de dollars en 1989) tout comme son déficit (850,8 millions de dollars) ; cette situation ne fera qu'empirer avant de s'améliorer. Dans le même temps, grâce aux modifications législatives de 1987 qui lui confèrent des pouvoirs d'intervention, la SADC se trouve dans une meilleure position pour minimiser ses risques de perte et mieux protéger les déposants.

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) est créé vers la fin de la décennie, par suite de la fusion du Bureau de l'inspecteur général des banques et du Bureau du surintendant des assurances. Le BSIF est depuis devenu l'un des partenaires les plus solides et les plus proches de la SADC.

À la fin des années 1980, l'Accord de libre-échange entre en vigueur (1989) et le « huard » canadien fait son apparition sur les marchés financiers. Au fur et à mesure que l'économie se rétablit, les Canadiens sont de plus en plus nombreux à travailler (le taux de chômage est de 7,5 pour 100) par rapport au milieu de la décennie.



Bureau régional de Toronto — 1983 à 2002

C'est à Toronto que la SADC a ouvert, en 1983, son premier et unique bureau régional dont le mince effectif aurait à gérer et à réaliser l'actif des neuf institutions financières qui ont fait faillite entre 1980 et 1983, et à s'occuper également du remboursement des déposants assurés. Cette priorité absolue sera maintenue jusqu'au milieu des années 90, lorsque la direction de la SADC recevra en plus le mandat d'évaluer le profil de risque de ses institutions membres. Ces dernières années, les opérations

du bureau régional — liées au recouvrement des réclamations, à la prévision et à la planification des recouvrements futurs, à la liquidation ainsi qu'à l'établissement de pratiques exemplaires dans le cadre d'activités telles que des procédures simulées de remboursement des dépôts et de liquidation — ont fait l'objet d'une rationalisation plus poussée de manière à permettre à la SADC de renforcer sa capacité d'intervention globale.

À la fin de 2002, après avoir fourni pendant 20 ans un apport exceptionnel à la Société, l'effectif de cette division a dû être réduit et intégré à la Division de l'assurance et de l'évaluation des risques, située à Ottawa. La SADC maintient toujours un bureau à Toronto.

Taux d'escompte de 1967 à 2003*



La SADC en 1989

- :: Président du conseil : Ronald A. McKinlay
- :: Président et chef de la direction : Charles C. de Léry
- :: Passif-dépôts assuré : 245 milliards de dollars
- :: Couverture maximum par déposant : 60 000 \$
- :: Nombre d'institutions membres : 154
- :: Taux de prime maximum : 1/10 pour 100
- :: Plafond d'emprunt : 3 milliards de dollars
- :: Budget d'exploitation : 16,5 millions de dollars
- :: Déficit de fin d'exercice : 850,8 millions de dollars



Les années 1990 Consolidation et maturité

Au début des années 1990, les taux d'intérêt sont à la hausse, le gouvernement fédéral fait adopter la taxe sur les biens et services (TPS) et une révolution technologique s'amorce, qui prépare la voie à de nouvelles façons de procéder dans chaque secteur de l'économie. Roberta Bondar devient la première femme astronaute du Canada (1992), les Blue Jays de Toronto remportent le championnat de la Série mondiale à deux reprises (1992 et 1993), et la nouvelle pièce bimétallique de deux dollars remplace le billet de banque de la même valeur (1996). En 1998, une tempête de verglas paralyse littéralement une grande partie du Québec et de l'Ontario, arrêtant ainsi toutes activités dans des villes entières et causant des dommages estimés à des milliards de dollars. À l'approche du nouveau millénaire, nombreux sont les Canadiens à craindre le pire face à la menace du bogue de l'an 2000 susceptible de perturber le bon fonctionnement des systèmes informatiques dans le monde entier.

À l'assaut de la nouvelle décennie

La SADC amorce la décennie 1990 en position de force grâce à l'expérience précieuse qu'elle a acquise. L'optimisme des années 1970 avait cédé sa place à la ferme résolution des années 1980. Tout au long des années 1990, la Société met à profit l'expérience qu'elle s'est forgée et élabore l'approche stratégique et les outils pratiques qui se révéleront des plus utiles sur le terrain.

Elle consacre la plus grande partie de la décennie au renforcement et au perfectionnement de ses systèmes, politiques et pratiques et en mettant l'accent sur sa capacité d'intervention qui, à ce jour, demeure l'un des principaux atouts de la Société. Comme les organisations de tous les secteurs, la SADC s'est attachée à adapter ses activités aux nouvelles technologies. Pour la plupart des employés de la Société, les systèmes informatiques et de communication électronique sont devenus des outils indispensables pour l'exécution de leurs tâches quotidiennes.

Si la relance économique figurait en tête de liste des priorités du gouvernement conservateur de l'époque, la faillite d'institutions membres de la SADC demeure une réalité. Dix-huit faillites se produisent dans les années 1990, dont 14 entre 1990 et 1995 ; le nombre d'institutions membres diminue progressivement tout au long de la décennie, passant de 151 en 1990 à 113 en 1998-1999. Quant aux effectifs à plein temps de la SADC, ils augmentent dans l'ensemble, atteignant un nombre maximum de 94 en 1992 pour se maintenir à 84 à 1999. Le budget d'exploitation de la Société suivra la même tendance.

La capacité d'intervenir en tout temps

La capacité d'intervention immédiate est l'une des quatre stratégies d'entreprise de la SADC. La nécessité d'être préparée à la faillite éventuelle d'institutions membres et de pouvoir répondre aux besoins de leurs déposants a été mise en avant-plan pendant les années 1980 et



La SADC sur la scène internationale

La SADC a commencé à s'illustrer sur la scène internationale dans les années 1990, où elle y joue depuis un rôle de chef de file dans le domaine de l'assurance-dépôts. Membre fondateur d'un groupe international de recherche sur les banques (International Bank Researchers Group) depuis 1994, la SADC a été l'hôte de la deuxième réunion internationale que ce groupe a tenue l'année suivante. Elle s'est inspirée de l'expérience de la Banque d'Angleterre ainsi que de la Federal Deposit Insurance Corporation et de l'Office of the Controller of the Currency des États-Unis pour élaborer son régime de primes différentielles. À la fin de la décennie, la SADC entretenait des liens tant bilatéraux que multilatéraux avec plusieurs organismes internationaux.

Le président et chef de la direction actuel de la SADC, M. J.P. Sabourin, occupe le poste de premier président du conseil exécutif et président de la nouvelle Association internationale des assureurs-dépôts.

aussi tout au long des années 1990. À cet effet, la Société a conçu divers outils importants pour assurer sa capacité d'intervention immédiate, dont sa stratégie d'impartition au besoin, qui lui permet de disposer en temps utile de toutes les compétences nécessaires. En maintenant un niveau stable du personnel de base (à 100 environ – niveau relativement inchangé de 1992 à 2002) et en puisant dans une réserve de spécialistes dans divers domaines, la SADC est apte à composer avec une augmentation de sa charge de travail dans toutes ses sphères de compétence. Le graphique ci-après illustre comment la SADC est en mesure de réunir les ressources dont elle a besoin – dans ce cas, pour gérer les faillites survenues au début des années 1990, les procédures de remboursement des déposants et les autres activités liées à la faillite d'institutions membres.

En 1991, la SADC réduit son déficit pour la cinquième année consécutive. Elle enregistrera toutefois, dans les quelques années qui suivront, une augmentation de son déficit qu'elle finira par résorber en 1998-1999 grâce à des mesures énergiques.

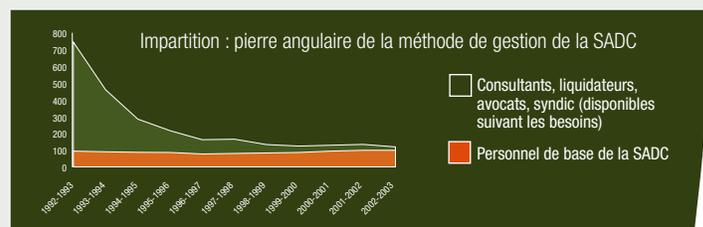
Évoluer au rythme de son époque

Parmi les principaux changements apportés, au cours de la décennie, à la législation et aux pratiques concernant la SADC, il faut mentionner :

- Règlements administratifs concernant les Normes de pratiques commerciales et financières saines — Adoptées en 1992, les Normes forment un cadre stratégique destiné à renforcer la capacité de la SADC

à gérer le profil de risque de ses institutions membres. En 1995, les institutions membres transmettaient à la Société leurs premiers rapports conformément au Programme d'application des normes du Code (PANC). En 2001, la SADC procédait à la modernisation des Normes et à l'élimination du PANC en vue d'alléger le fardeau de la réglementation imposé à ses institutions membres. Se conformer aux Normes de la SADC, c'est suivre des pratiques commerciales et financières saines ; démontrer qu'il en est ainsi implique nécessairement que l'institution suit de bonnes pratiques de gestion. La SADC a simplifié les exigences de déclaration prévues dans les nouvelles Normes de façon à ce que les institutions membres ne soient tenues de fournir que les renseignements qu'elles auraient à produire si elles suivaient effectivement des pratiques de gestion saines. Les institutions membres de la SADC ont accueilli favorablement la souplesse de ces exigences.

- Primes différentielles — La Loi sur la SADC a été modifiée en 1996 de façon à prévoir un régime de primes différentielles qui est entré en application en 1999. Le *Règlement administratif sur les primes différentielles* regroupe les institutions membres en quatre catégories de tarification. Ce règlement est revu



Renforcer la régie d'entreprise

La tourmente économique des années 1980 et du début des années 1990 aura eu pour effet positif de mettre en lumière la nécessité pour la SADC de se doter d'un dispositif qui lui permette de faire face à des temps incertains. À cette fin, la SADC a renforcé son conseil d'administration et son équipe de direction, a promulgué des règlements administratifs à l'appui de ses objectifs et a mis en place un mécanisme d'examen interne pour s'assurer qu'elle respectait à tous égards les mêmes normes d'excellence imposées à ses institutions membres. Durant les années 1990, la SADC s'est fixé, entre autres, les priorités suivantes :

- rembourser la dette et résorber le déficit (objectifs atteints en 1999) ;
- renforcer le cadre d'évaluation et de gestion des risques ainsi que la capacité d'optimiser les réclamations et les recouvrements nets (p. ex., grâce à l'établissement du *Code des pratiques commerciales et financières saines*, au Programme d'application des normes du Code et aux mécanismes de partage de l'information avec le BSIF et la Banque du Canada) ;
- mettre en œuvre un barème différentiel de primes ;
- réduire les risques de perte (grâce à une surveillance plus serrée du profil de risque des institutions membres, à une intervention plus précoce et à la mise en place de mesures incitatives pour que les institutions membres adoptent des politiques plus prudentes).

tous les ans, et les taux de prime ont jusqu'ici subi des révisions.

- :: Le plafond d'emprunt au Trésor accordé à la SADC est passé de 3 milliards à 6 milliards de dollars en 1992. Le pouvoir d'emprunt de la Société a été élargi par la suite de sorte que celle-ci puisse contracter des emprunts par d'autres moyens, entre autres par l'émission et la vente de ses titres de créances – obligations, débentures, billets ou tout autre document attestant l'existence d'une créance (1996).
- :: Des dispositions ont été ajoutées en 1992 pour que le gouverneur en conseil puisse prendre des décrets portant dévolution à la Société des actions et des dettes subordonnées d'une institution fédérale membre (Programme de restructuration des institutions financières axé sur le capital-actions), ainsi qu'en 1996 pour que le gouverneur en conseil puisse prendre un décret nommant la Société séquestre d'une institution membre fédérale ou provinciale.
- :: Renseignements sur l'assurance-dépôts – La SADC a pris un règlement administratif en 1996 pour exiger des institutions membres qu'elles tiennent un réper-

toire de tous leurs produits assurables et, en 1998, pour s'assurer que ce répertoire est placé bien en évidence dans chaque lieu d'affaires des institutions.

- :: Exemption d'assurance-dépôts – La loi autorise depuis 1997 les banques qui acceptent principalement des dépôts en gros à être dispensées d'adhérer à la SADC. Les dispositions relatives au processus d'exemption ont été modifiées en 1999.
- :: La SADC tient la vedette – Déterminée à tirer avantage d'Internet au maximum, la SADC a lancé son premier site Web en 1997. La même année, le vérificateur général a décerné à la SADC le Prix d'excellence des rapports annuels des sociétés d'État pour son rapport annuel 1995-1996.

À la fin des années 1990, un grand nombre de pays célèbre le 50^e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (1998) dont l'un des auteurs, John Peters Humphrey, juriste canadien et professeur de droit à l'Université McGill, fait la fierté des Canadiens. Le Canada reçoit un prix des Nations Unies pour son accueil généreux de réfugiés du monde entier, et le Canadien John Polyani partage le Prix Nobel de chimie.

Système de pré-alerte + Saine gestion = Réduction des risques

Dans le Rapport annuel 1992 de la SADC, le président du conseil, Ronald A. McKinlay, fait valoir, dans ses commentaires, à quel point il est impératif pour les institutions membres de se conformer aux *Normes de pratiques commerciales et financières saines* :

« L'hémorragie financière de l'année dernière nous oblige à nous interroger sur l'efficacité de notre dispositif de pré-alerte. Si la SADC avait été avertie plus tôt des problèmes qui ont entraîné ces débâcles coûteuses, aurait-elle pu réduire sensiblement ses pertes ?

On ne peut pas nier que les dégâts auraient été moins grands si nous avions été prévenus plus vite. Dans l'affaire First City Trust, par exemple, la mobilisation précoce de la SADC et des autorités réglementaires a permis d'amortir le choc. Mais choc il y a eu, malgré cela.

Il faut se rendre à l'évidence. Pour éviter ou, à tout le moins, limiter les pertes, les institutions membres doivent d'abord se prémunir le mieux possible contre les mauvaises créances, ce qui nécessite un bon jugement et une saine gestion quotidienne. C'est par là qu'il faut commencer, non par le recours à la réglementation.

L'expérience prouve que toutes les institutions membres de la SADC qui sont devenues insolubles souffraient de graves carences administratives. L'intérêt de l'assureur et celui du système financier tout entier exigent que les institutions soient gérées prudemment, dans le but de minimiser les pertes.

Il en est de la solvabilité financière comme des incendies : assureurs et assurés gagnent plus à prévenir les accidents qu'à y remédier à coups de primes et d'indemnisations. »

Les années 1990 — Une décennie riche en réalisations

Dans les observations générales du Rapport annuel 1998-1999, le président du conseil, Grant L. Reuber, présente un sommaire des réalisations de la SADC, de solides bases sur lesquelles sera édifié l'avenir prometteur de la Société.

« L'année 1999 marque la fin d'une époque dans l'histoire de la SADC. La Société s'est profondément transformée au cours des six dernières années, qu'on pense à son bilan, à ses systèmes informatiques, à ses méthodes de travail ou à sa régie. Cette mutation répond en partie aux changements survenus dans l'environnement économique et financier des institutions membres de la SADC, mais aussi aux modifications apportées aux politiques et règlements gouvernementaux et aux pratiques de réglementation. Toutefois, une bonne partie de cette évolution est attribuable aux initiatives et aux mesures prises par la SADC elle-même.

De nombreux exemples témoignent de l'ampleur de cette transformation :

- :: La Société a remboursé sa dette et éliminé son déficit accumulé.

- :: Elle a établi des provisions suffisantes pour couvrir des pertes futures possibles.

- :: Pour la plupart des institutions membres, le taux de prime n'a pratiquement jamais été aussi bas.

- :: Au lieu d'être uniforme pour toutes les institutions membres, le taux de prime est maintenant fonction du profil de risque de chacune.

- :: Aucune institution membre n'a fait faillite depuis près de trois ans.

- :: Le nombre d'institutions membres figurant sur la liste de surveillance de la Société a rarement été aussi bas.

- :: L'élaboration et la mise à jour des règlements administratifs de la SADC sont presque terminées.

- :: Les données financières et les systèmes de données ont fait l'objet d'améliorations importantes.

- :: La fonction des ressources humaines a été améliorée.

- :: Les politiques et les procédures ont été documentées.

- :: Le cadre de régie interne de la Société a été revu, précisé et renforcé. »

La SADC en 1998 - 1999

- :: Président du conseil : Grant L. Reuber

- :: Président et chef de la direction : Jean Pierre Sabourin

- :: Passif-dépôts assuré : 308 milliards de dollars

- :: Couverture maximum par déposant : 60 000 \$

- :: Nombre d'institutions membres : 113

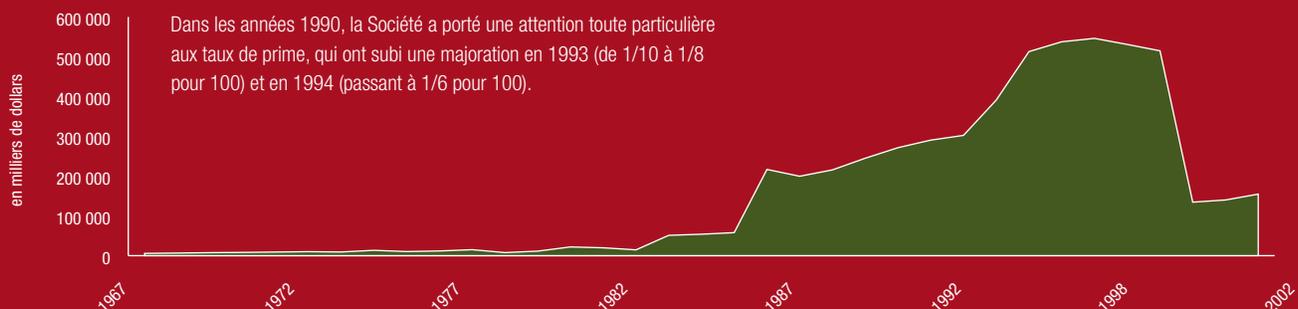
- :: Taux de prime maximum : 1/6 pour 100

- :: Plafond d'emprunt : 6 milliards de dollars

- :: Budget d'exploitation : 15 millions de dollars

- :: Surplus de fin d'exercice : 26,9 millions de dollars

Historique du revenu en primes – 1967-2002



Les prochaines étapes Une infrastructure solide

Les Canadiens ont célébré le passage à l'an 2000 sans trop se ressentir des petits dérapages électroniques qui ont pu se produire. Les systèmes financiers sont devenus de plus en plus complexes et d'envergure planétaire. Les déposants canadiens se sont vu offrir une multitude de nouvelles possibilités pour faire leurs dépôts, y compris auprès d'institutions de dépôt internationales qui n'étaient pas membres de la SADC. L'innovation technologique continuait d'ouvrir de nouveaux débouchés, et la SADC s'est placée de manière à mieux servir ses institutions membres au moyen de la technologie et à collaborer de façon plus étroite et efficace avec ses partenaires tant au pays qu'à l'étranger.

Miser sur les partenariats

La Société s'est largement attachée, ces derniers temps, à resserrer ses rapports avec ses principaux partenaires, et particulièrement avec le Bureau du surintendant des institutions financières et ses homologues provinciaux, la Banque du Canada, le ministère des Finances et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. Cette démarche permet à la SADC de solidifier le filet de sécurité offert aux déposants canadiens, de rationaliser ses services, d'accroître son efficacité et de réunir les connaissances, compétences et pouvoirs nécessaires qui mettront la Société mieux à même de relever les défis futurs.

Optimiser les bienfaits de la technologie

La Société a eu recours à la technologie pour faciliter l'élaboration et le déploiement de nouveaux produits et services – tels le système de transmission électronique des formulaires de déclaration que doivent produire les institutions membres et le système de remboursement des déposants des institutions en faillite. De telles innovations ont misé sur la sécurité à toutes les étapes de leur conception et ont permis à la SADC d'accroître sensiblement l'efficacité de ses opérations.

Stabilité à l'horizon

Les efforts que la SADC a déployés pour renforcer ses politiques, méthodes, systèmes et pratiques ont été couronnés de succès. Jamais auparavant, dans les 35 années de son histoire, la Société n'aura été aussi solide et aussi prête à remplir pleinement son mandat.

Au moment où elle entame sa 36^e année, la SADC entrevoit des perspectives d'avenir séduisantes. Le Canada jouit d'une économie relativement stable, la dernière faillite d'une institution membre remonte à sept ans et la Société entretient des partenariats solides et efficaces au Canada comme à l'étranger. Dans les prochaines années, la SADC continuera de resserrer ces liens avec d'autres intervenants au sein de l'ensemble du régime de protection financière. Mais elle ne cessera pas pour autant de protéger avec vigilance les intérêts des déposants canadiens. Nous maintiendrons notre force et notre capacité d'intervention immédiate face au changement.

Historique d'un taux de prime hypothétique unique et du surplus/déficit – 1967-2002



Si la SADC avait calculé les primes selon un taux unique pendant les 35 dernières années, le taux serait fixé à 6,57 points de base.

Tenir le conseil d'administration de la SADC bien informé

Créé en 1967, le conseil d'administration de la SADC a d'abord été composé des titulaires des cinq postes suivants : le gouverneur de la Banque du Canada, le sous-ministre des Finances, l'inspecteur général des banques, le surintendant des assurances et le président du conseil (tous nommés par le gouverneur en conseil).

Par suite des bouleversements qui ont affecté le secteur financier dans les années 1980, la composition du conseil a subi une première modification en 1986. S'y sont ajoutés quatre nouveaux membres – tous issus du secteur privé, en vue de renforcer la capacité du conseil.

En 2001-2002, la législation financière a été modifiée de sorte à ajouter deux autres membres au conseil d'administration : le commissaire de la nouvelle Agence

de la consommation en matière financière du Canada ainsi qu'un autre représentant du secteur privé.

Le conseil de la SADC a toujours su faire preuve de dévouement et d'engagement envers les institutions membres et les déposants en tenant le plus grand nombre de réunions possible. En 1986, par exemple, le conseil s'est réuni à 23 reprises pendant qu'il s'occupait des dossiers des dix institutions membres qui ont fait faillite entre 1985 et 1986. Il a tenu dix-neuf réunions en 1992. Chaque réunion implique pour chacun des administrateurs un énorme travail de préparation et d'étude en vue de contribuer efficacement aux délibérations et de prendre des décisions judicieuses.

En se tournant vers l'avenir, la SADC continuera de suivre attentivement l'évolution du secteur financier et d'observer tous les produits, tendances, réussites et échecs susceptibles d'avoir des répercussions sur la sécurité des déposants canadiens.



Jamais auparavant, dans les 35 années de son histoire, la Société n'aura été aussi solide et aussi prête à remplir pleinement son mandat.

La SADC en 2002-2003

- :: Président du conseil : R.N. Robertson, c.r.
- :: Président et chef de la direction : Jean Pierre Sabourin
- :: Passif-dépôts assuré : 346,8 milliards de dollars
- :: Couverture maximum par déposant : 60 000 \$
- :: Nombre d'institutions membres : 88
- :: Taux de prime maximum : primes différentielles
- :: Plafond d'emprunt : 6 milliards de dollars
- :: Budget d'exploitation : 25 millions de dollars
- :: Surplus de fin d'exercice : 539 millions de dollars



Pierre Trudeau

Joe Clark



Les différents présidents du conseil de la SADC

Antonio Rainville



Gérard Gingras



John F. Close



La SADC voit le jour en 1967 – Les déposants sont protégés jusqu'à concurrence de 20 000 \$ contre la perte des dépôts qu'ils confient aux institutions financières membres de la SADC.

Les premières années, la SADC se résume à une équipe de trois personnes – secrétaire, sténo-dactylographe et comptable.

Le nombre des institutions membres de la SADC passe de 73 à 115 au cours des années 1970.

Pendant la décennie, une seule institution membre fait faillite et la SADC déménage dans de nouveaux locaux, Place de Ville.

Le conseil d'administration compte cinq membres.

La SADC jouit d'une situation financière solide, avec un revenu net de 19 millions de dollars et un surplus de 165 millions de dollars en 1979.

La couverture maximum par déposant est encore de 20 000 \$.



Les Maple Leafs de Toronto remportent la Coupe Stanley, en 1967

Moïshe, la vedette des premières campagnes publicitaires télévisées de la SADC



Montréal accueille le monde entier à Expo 67

La Tour CN s'impose dans le ciel de Toronto en 1975

Les années 1960

Les années 1970

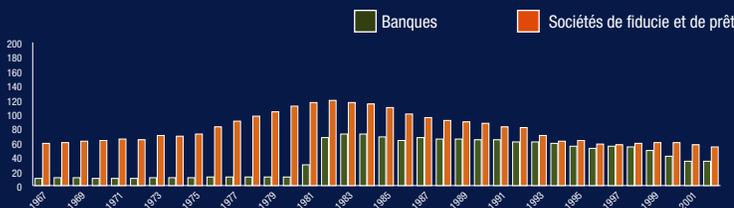
La SADC en 1967

- :: Président du conseil : Antonio Rainville
- :: Passif-dépôts assuré : 17 milliards de dollars
- :: Couverture maximum par déposant : 20 000 \$
- :: Nombre d'institutions membres : 69
- :: Taux de prime maximum : 1/30 pour 100
- :: Plafond d'emprunt : 500 millions de dollars
- :: Budget d'exploitation : 114 000 \$
- :: Surplus de fin d'exercice : 6,1 millions de dollars

La SADC en 1979

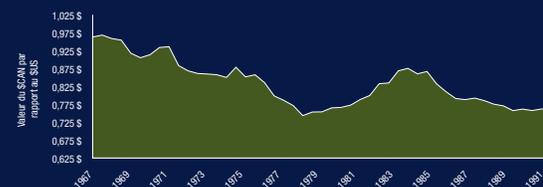
- :: Président du conseil : John F. Close
- :: Passif-dépôts assuré : 83 milliards de dollars
- :: Couverture maximum par déposant : 20 000 \$
- :: Nombre d'institutions membres : 115
- :: Taux de prime maximum : 1/30 pour 100
- :: Plafond d'emprunt : 500 millions de dollars
- :: Budget d'exploitation : 482 000 \$
- :: Surplus de fin d'exercice : 165 millions de dollars

Institutions membres – 1967-2003*



*À la fin de l'exercice de la SADC

Fluctuation du dollar canadien – 1967





En 1983, la couverture maximum par déposant passe à 60 000 \$.

La SADC ouvre un bureau régional à Toronto en 1983 en vue de faciliter la gestion du nombre sans précédent de faillites d'institutions membres.

Premier chef de la direction de la SADC, Charles de Léry est recruté pour mettre sur pied une solide équipe de direction – indispensable pour faire face à la crise économique des années 1980.

En 1986, le conseil accueille quatre membres supplémentaires, tous issus du secteur privé.

La législation de 1987 rajoute au mandat de la SADC la responsabilité de promouvoir auprès des institutions membres des pratiques commerciales et financières saines.

Le nombre d'institutions membres grimpe jusqu'à 188 en 1983 et retombe à 154 membres à la fin des années 1980.



La technologie ré...

L'effectif de la SA...

La SADC se bâtit...

La SADC concent...

risque des institut...

tantes pour que le...

Le barème de prim...

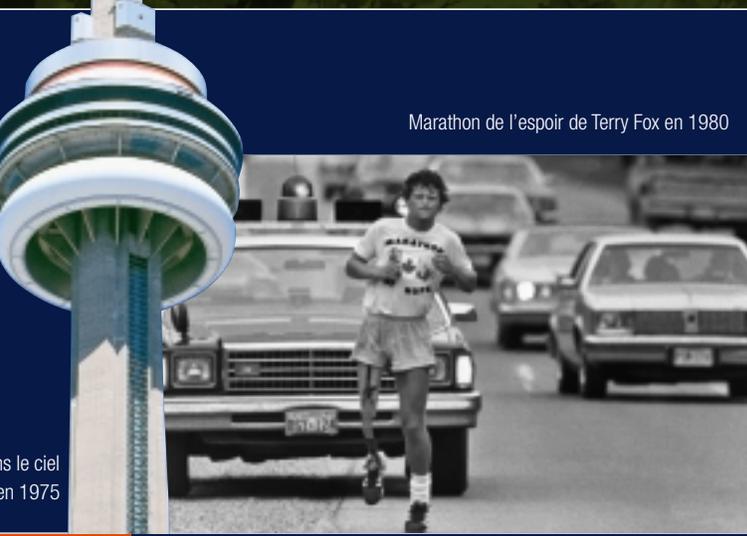
assortie d'un taux...

La SADC sur la sc...

de la SADC, J.P. Sa...

des assureurs-dé...

exécutif et présid...



Marathon de l'espoir de Terry Fox en 1980



Premier Canadien dans l'espace

Le « huard » vient alourdir le monnaie des Canadiens en

Close

iards de dollars

osant : 20 000 \$

es : 115

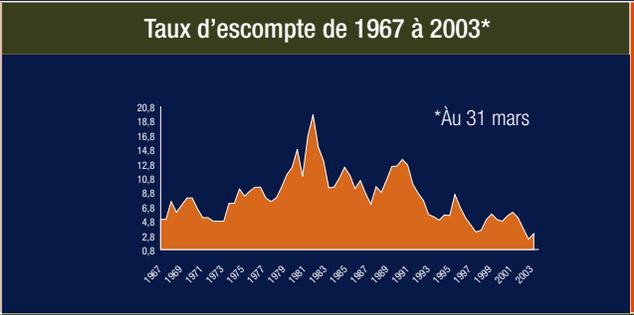
0 pour 100

ons de dollars

00 \$

5 millions de dollars

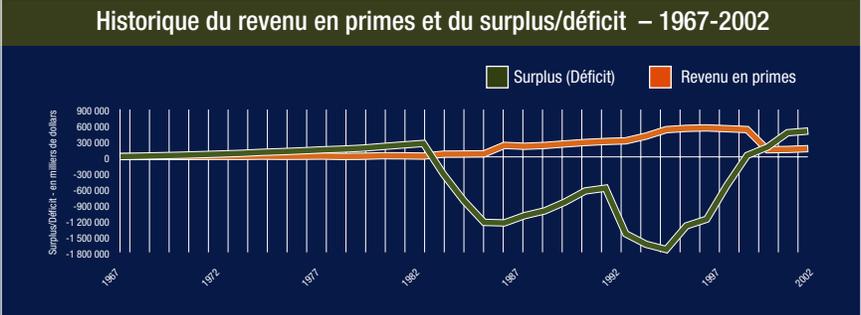
Les années 1980



La SADC en 1989

- :: Président du conseil : Ronald A. McKinlay
- :: Président et chef de la direction : Charles C. de Léry
- :: Passif-dépôts assuré : 245 milliards de dollars
- :: Couverture maximum par déposant : 60 000 \$
- :: Nombre d'institutions membres : 154
- :: Taux de prime maximum : 1/10 pour 100
- :: Plafond d'emprunt : 3 milliards de dollars
- :: Budget d'exploitation : 16,5 millions de dollars
- :: Déficit de fin d'exercice : 850,8 millions de dollars

Les années 1990



Dans les années 1990, la Société a porté le taux de prime, qui ont subi une majoration en 1994 (passant à 1/6 pour 100).

Kim Campbell



Jean Chrétien



Grant L. Reuber



Ronald N. Robertson



Technologie révolutionne le milieu de travail – La SADC lance son site Web en 1997.

Effectif de la SADC augmente à 94 employés durant la décennie pour s'établir à 84 employés à la fin des années 1990. La SADC se bâtit une solide réserve de spécialistes dans laquelle elle peut puiser au moment voulu et selon le besoin.

La SADC concentre ses efforts sur la réduction des risques de perte en visant une meilleure surveillance du profil de ses institutions membres, une intervention plus précoce et la mise en place de mesures incitatives plus percutantes pour que les institutions membres suivent des pratiques commerciales et financières saines.

Le régime de primes différentielles devient réalité en 1999 – il prévoit quatre catégories de tarification, chacune étant associée à un taux de prime différent.

La SADC sur la scène internationale – Le président et chef de la direction actuel de la SADC, J.P. Sabourin, contribue à la création de l'Association internationale des assureurs-dépôts dont il devient par la suite le premier président du conseil d'administration et président.



La SADC veut pouvoir être toujours plus efficace dans un monde en pleine évolution ; elle mise notamment sur de nouveaux outils, le renforcement de ses partenariats et les progrès technologiques.

Les taux de prime des quatre catégories de tarification sont réduits de moitié en 2002.

Le conseil d'administration de la SADC accueille deux membres supplémentaires en 2001-2002. Il compte maintenant onze membres.

Le budget d'exploitation de la SADC est de 25 millions de dollars – Quarante-huit institutions financières sont membres de la SADC en 2003.

La SADC se crée dans l'espace, 1984



La tempête de verglas de 1998 paralyse une grande partie du Québec et de l'Ontario



La SADC contribue à allourdir le portefeuille des Canadiens en 1989

La technologie améliore la manière dont la SADC mène ses activités



Les années 2000

La SADC en 1998-1999

- :: Président du conseil : Grant L. Reuber
- :: Président et chef de la direction : Jean Pierre Sabourin
- :: Passif-dépôts assuré : 308 milliards de dollars
- :: Couverture maximum par déposant : 60 000 \$
- :: Nombre d'institutions membres : 113
- :: Taux de prime maximum : 1/6 pour 100
- :: Plafond d'emprunt : 6 milliards de dollars
- :: Budget d'exploitation : 15 millions de dollars
- :: Surplus de fin d'exercice : 26,9 millions de dollars

La SADC en 2002-2003

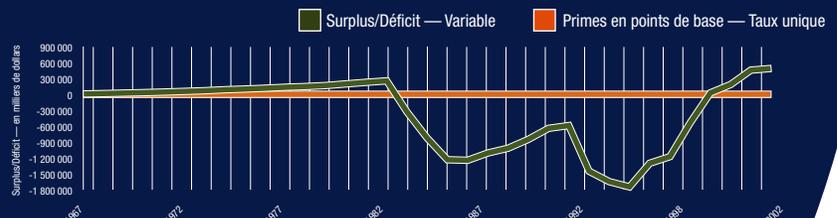
- :: Président du conseil : R.N. Robertson, c.r.
- :: Président et chef de la direction : Jean Pierre Sabourin
- :: Passif-dépôts assuré : 346,8 milliards de dollars
- :: Couverture maximum par déposant : 60 000 \$
- :: Nombre d'institutions membres : 88
- :: Taux de prime maximum : primes différentielles
- :: Plafond d'emprunt : 6 milliards de dollars
- :: Budget d'exploitation : 24 millions de dollars
- :: Surplus de fin d'exercice : 539 millions de dollars

Évolution du revenu en primes 1967-2002

La Société a porté une attention toute particulière aux primes et a subi une majoration en 1993 (de 1/10 à 1/8 pour 100) et en 1999 (de 1/6 pour 100).



Historique d'un taux de prime hypothétique unique et du surplus/déficit – 1967-2002



Si la SADC avait calculé les primes selon un taux unique pendant les 35 dernières années, le taux serait fixé à 6,57 points de base.